

Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?

Thème de réflexion 2011-2012



Conférence / Prix national



Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr



Concours international



DGALN



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

PUCA

Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?

Thème de réflexion 2011-2012

Conférence / Prix national / Concours international

Association pour l'Art Urbain

Sous la direction de Robert-Max Antoni

Séminaire ROBERT AUZELLE

arturbain.fr

ART URBAIN

"Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement**."



www.arturbain.fr

Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle

Association reconnue d'Utilité Publique (J.O. du 09/05/2004)
Président-Fondateur : Robert-Max ANTONI

Objet :

Promouvoir un « aménagement conscient de l'espace », pour un cadre de vie digne et respectueux de la personne et de son environnement naturel, interroger la qualité du cadre de vie liée à des projets ou des opérations d'aménagement en termes d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement, développer la synergie entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre, offrir un lieu de réflexion et de débats entre le milieu universitaire et le milieu professionnel sur l'éthique du cadre de vie.

Inspirateur

Robert Auzelle (1913-1983) a inspiré la création et la démarche du Séminaire lors de sa fondation en 1984. Architecte et urbaniste, il a marqué l'époque de la Reconstruction notamment par son approche basée sur la pluridisciplinarité, la concertation avec les habitants. Sa réflexion sur les finalités de l'urbanisme et de l'écologie, présente dans son oeuvre écrite est plus que jamais d'actualité.

Trois vecteurs pour une démarche

Chaque année, le Séminaire interpelle les élus, les professionnels et les universitaires sur une thématique relative à l'amélioration du cadre de vie ; à partir d'exemples concrets il apporte de manière pragmatique sa contribution au « Grenelle 2 de l'environnement ».

1/ Prix national et Concours international

Le **Prix National arturbain.fr** s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics et privés. Le Séminaire sélectionne et présente lors d'une manifestation publique des opérations d'aménagement remarquables par leur méthode d'élaboration et la qualité des réponses. Sensible aux relations entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et usagers, il valorise les équipes et les élus qui ont su mener à bien de tels projets. Ceux-ci sont exposés sur son site Internet. Le Séminaire réalise un travail de pédagogie par l'exemple.

Le **Concours international arturbain.fr** est ouvert aux équipes pluridisciplinaires d'enseignants et d'étudiants des écoles et universités d'architecture et d'urbanisme, d'ingénierie, de paysage, de design d'espace... Ces équipes proposent un projet ancré sur les enjeux d'un site existant. Moment de création et de confrontation d'idées, ce concours fait émerger une pluralité de points de vue d'horizons différents, source d'inspiration à la disposition des professionnels.

2/ Bourses et Ambassadeurs

Des **Bourses de l'art urbain** sont accordées chaque année aux étudiants lauréats du Concours International ainsi qu'aux candidats choisis parmi les jeunes professionnels ayant obtenu une mention bien ou très bien à leur projet de fin d'études (PFE) du cycle de Master. Un fonds d'épargne leur est dédié, conformément à une décision de l'A.G. de 2010.

Les **Ambassadeurs de l'art urbain** sont des consultants, enseignants ou experts intervenant comme conférenciers à la demande des établissements d'enseignement.

3/ La médiation

Les travaux du Séminaire favorisent l'existence de passerelles entre les acteurs de l'art urbain. Il en est ainsi des **Dossiers de la collection art urbain** édités par le Certu, du **Vocabulaire français de l'art urbain** consultable sur le site www.arturbain.fr, de la lettre électronique **Arturbain-Info**, des **Journées de sensibilisation**, des vidéos et des modules de **e-sensibilisation** et des visites d'opérations : autant d'occasions d'échanger sur les pratiques professionnelles ou éducatives et sur l'éthique du cadre de vie.

Fonctionnement de l'association : l'Etat, le mécénat et le bénévolat

Le Séminaire présente un caractère de service public ; ses objectifs s'inscrivent dans la mise en oeuvre de la politique du "Grenelle 2" de l'environnement. L'Etat (MEDDTM) apporte son soutien au Séminaire dont les ressources proviennent du **mécénat** (Adpi, Metalcogroup...), des cotisations et du bénévolat de ses membres.

La cotisation annuelle de soutien individuelle est de 20€, pour les sociétés le montant est de 500€ à 1000€. Pour les associations et les collectivités, le montant est laissé à leur appréciation.

Séminaire Robert Auzelle - Arche de la Défense - 92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél. : 01 40 81 71 35 - Fax. : 01 40 81 73 90 - Mail : arturbain@i-carre.net

Sommaire

Introduction	7
Chapitre I : Rencontre-débat avec les professions du cadre de vie	9
Chapitre II : Prix national arturbain.fr 2011	29
Chapitre III : Concours international arturbain.fr 2011- 2012	49
Conclusion	71
Annexes	75

Introduction

Depuis sa fondation en 1984, les actions pédagogiques engagées par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) participent à la promotion de l'Art urbain. Elles s'inscrivent pour l'année 2010/2011 dans le cadre de la convention d'objectifs passée avec la DGALN sur un thème de réflexion venant en soutien du Grenelle de l'environnement :

« **Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?** »

Le thème a été choisi à la suite d'une consultation du milieu professionnel et universitaire du cadre de vie. Il concerne l'espace, notre bien commun. Il s'intéresse plus particulièrement à des territoires à échelle humaine telles « les petites villes et les communautés de communes » ainsi qu'aux questions posées par l'éthique professionnelle du cadre de vie. Il interpelle les élus, les professionnels et les universitaires à l'occasion de 3 manifestations publiques se tenant à l'Arche de La Défense réunissant les membres et les invités du SRA.

Sont réunis dans ce dossier 3 chapitres présentant :

La **Rencontre avec les professions du cadre de vie** du 28 septembre 2011 :

Les contributions des organisations professionnelles publiées dans la revue Urbanisme permettent de connaître les actions menées par leurs membres sur le thème au regard de leurs responsabilités professionnelles.

Le **Prix national arturbain.fr** du 30 novembre 2011 :

Les 6 opérations présentées par les maires et les maîtrises d'ouvrages illustrent le thème ; sélectionnées pour leur valeur exemplaire, chaque opération est présentée en faisant ressortir les qualités architecturales, sociales et environnementales.

Le **Concours international arturbain.fr** du 10 mai 2012 :

En langue française, les esquisses des équipes pluridisciplinaires pilotées chacune par un professeur accompagné d'étudiants, sont présentées selon la méthode avant/après pour apprécier les améliorations apportées au cadre de vie.

Les esquisses font également valoir, comme pour les opérations, les qualités pré-supposées de leurs propositions.

Les annexes indiquent le thème et les règlements du Prix et du Concours pour 2012/2013 ; elles donnent divers renseignements sur l'enseignement par Internet du Séminaire Robert Auzelle (bibliographie, films, agenda, Audimat etc.). Des petits films sur www.arturbain.fr complètent cette information.

En conclusion, il conviendra de se référer aux synthèses figurant dans les communiqués de presse en tête des 3 chapitres. La lettre du Directeur Général de la DGALN atteste ainsi la contribution apportée par le Séminaire Robert Auzelle au Grenelle de l'Environnement.

Le lecteur pourra ainsi tirer son enseignement. Les acteurs, élus, professionnels et universitaires apprécieront l'utilité de ces travaux pour leur usage dans l'exercice de leurs responsabilités.

Enfin, nos remerciements iront aussi à nos mécènes, aux sociétés membres, ainsi qu'aux bénévoles du Séminaire Robert Auzelle qui ont rendu possible l'organisation des 3 manifestations et l'octroi de *Bourses de l'Art urbain* aux jeunes professionnels.

Robert-Max ANTONI
Président

Thème 2011/ 2012

Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?

Territoires intercommunaux et petites villes

En 1970 Robert Auzelle a écrit dans « Clefs pour l'urbanisme » p12 et 50 :

« C'est par sa façon dont elle occupe son territoire qu'une société traduit sa maîtrise des problèmes économiques et sociaux ou son impuissance à les résoudre »... « Pour amortir et fragmenter les effets néfastes des concentrations urbaines il faut en effet multiplier les paysages agrestes, les parcs de détente et de loisirs, les zones de récréation. Ce qui suppose que l'ensemble soit ponctué de noyaux denses, bien reliés entre eux par des transports en commun rapides et confortables, jouissant d'une infrastructure routière convenablement équipée, c'est-à-dire comportant les stationnements indispensables et judicieusement placés en bordure des noyaux urbains. On le voit : de la manière dont nous résoudrons les problèmes que nous posent nos villes dépend le sort de la terre tout entière »

Le thème proposé par le Séminaire pour le Prix National et le Concours International invite les élus et les professionnels en France, ainsi que les étudiants et les enseignants de tous les pays à donner une réponse à cette question :

Quel cadre de vie pour demain ?

L'étalement urbain est un phénomène mondial lié à l'accroissement démographique. Il se traduit par une emprise croissante de l'espace bâti et aménagé, réduisant ainsi l'espace naturel et la biodiversité.

Quelles propositions, adaptées à chaque territoire, pouvons-nous imaginer ?

Cette interrogation est à rapprocher de la contribution du Séminaire au Grenelle de l'environnement : « Les petites villes et les communautés de communes où la qualité de la vie présente un fort potentiel avec la nature et le patrimoine, sont des territoires où urbanité et ruralité pourront se conjuguer dans le respect des impératifs écologiques. Une action de développement durable dans ces territoires offrira une alternative à la concentration urbaine des grandes agglomérations »

Pour la France(notas), la promotion de l'Art urbain se conjugue avec la mise en oeuvre des objectifs du Grenelle2 de l'environnement, pour :

Apporter des **remèdes à l'étalement urbain,**

Créer des **trames vertes et bleues**

Economiser l'énergie dans les bâtiments, les transports et l'éclairage public...

Tout en tenant compte des souhaits des habitants de :

- Résider dans des quartiers à **densité humaine mesurée** en habitats individuels et/ou collectifs à **taille humaine**.
- Disposer d'espaces publics **accessibles à toute personne** dans un réseau de **circulations douces** avec un stationnement automobile en espaces dédiés (silo, souterrain, aire paysagée).
- Disposer d'un système efficace de **transports urbains**.
- Profiter de **paysages valorisant le patrimoine historique**, où la publicité serait limitée et la pollution réduite.

Dans ces conditions la qualité du cadre de vie s'évaluera à partir des trois critères :

qualité architecturale, **qualité de la vie sociale** et **respect de l'environnement**,

en s'inspirant des références mentionnées dans les dossiers du SRA édités par le Certu
« **Référentiel pour la qualité du cadre de vie** » « **Vocabulaire français de l'Art urbain** »

Nota: Le concours international s'adressant aux enseignants et étudiants de tous les pays, les équipes pluridisciplinaires adapteront leurs propositions aux situations locales en faisant valoir les améliorations, dans la comparaison des situations avant / après, pour proposer un cadre de vie où la dignité et la santé de la personne seront mieux respectées.

Chapitre I

Rencontre-débat avec les professions du cadre de vie

28/09/2011

Rencontre-débat avec les professions du cadre de vie

Communiqué de presse

Le 28 septembre, à l'Arche de la Défense, pour la première fois, le Séminaire Robert Auzelle avec le philosophe Thierry Paquot ont interpellé les représentants des principales organisations professionnelles du cadre de vie sur un des thèmes du Grenelle de l'Environnement:

« Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? »

Sont intervenus :

Le **SNAL**(Pascale Poirot), l' **UMF** (Dominique Duperret), l' **UCI** (Dominique de Sauza)

La **SFU**(Christian Luyton), le **Club Ville et aménagement** (Marie-Claude Dalibart)

Le **CNOA** (Martine Elisalt-Pattou), le **C SOGE** (Xavier Prigent), **Syntec Ingénierie** (Christian Deuré),

La **FFP** (Jean-Marc Bouillon).

Des contributions, recueillies auprès des professions représentées, il en est ressorti les points convergents suivants:

- *une nécessité de consacrer des moyens d'études en amont de toute décision,*
- *une consultation des habitants préalable à tout projet,*
- *un partage de la compétence en urbanisme au niveau intercommunal,*
- *une meilleure connexion en transports et circulations douces,*
- *une densification autour des gares,*
- *une recherche de «densités humaines» favorables à l'urbanité,*
- *une diversification des zonages et des formes urbaines,*
- *une valorisation du réseau des espaces publics et du paysage, pour le piéton,*
- *une place accrue de la nature dans les grandes agglomérations...*

En ouverture, le Président Robert-Max Antoni a posé l' autre question :« mais, quel mode de vie pour demain ? ». Citant Robert Auzelle qui a dit: « **Seul l'homme politique a plus de responsabilité que nous. Cela ne réduit en rien les nôtres** ». Il a insisté sur le rôle de conseil des professionnels auprès des maires et les a invité à dépasser l' attitude d' exécutant, trop souvent observée dans les rapports du « professionnel » avec « le client ». Accéder à une bonne gouvernance avec les élus et les habitants restera l' enjeu de l' ensemble des professions soucieuses de constituer une autorité technique et morale dans le domaine du cadre de vie.

Dans ce sens, le maire de la ville des Herbiers, Marcel Albert, Président de la communauté de communes des Herbiers a cité l' exemple d' un travail permanent avec des professionnels de l' urbanisme en amont à toute décision pour conduire un « urbanisme de projet » à différentes échelles. Le PUCA(Emmanuel Raoul) et la DGALN (Thierry Lemoine) ainsi que le Président de section au CGEDD Alain Lecomte en clôture de la soirée, ont rappelé les actions menées par l'Etat.

Nous retrouverons les actes de cette rencontre dans le numéro prochain de la revue Urbanisme de novembre et sur www.arturbain.fr.

Enfin, le Séminaire Robert Auzelle a pris bonne note du souhait de chacun de se retrouver l'année prochaine sur un autre thème du Grenelle. D' ici là, se tiendra le 30 novembre prochain, à l'Arche de la Défense, le Prix national arturbain.fr. Six opérations exemplaires sur le thème de la lutte cont l' étalement urbain seront présentées par des maires et des professionnels.

Pour tous renseignements s' adresser à Christiane Levasseur Vice -présidente du SRA chargée de la communication. Tél: 01.43.25.42.75 -mail : ch-levasseur@orange.fr.

Définition de l'Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle:
« Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie
avec un souci d'évaluation

de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement ».

Correspondance à adresser au Président du Séminaire Robert Auzelle – Arche de La Défense – 92055 – LA DEFENSE cedex

Tél. : + 33 (0) 1 40 81 71 35 - Fax : + 33 (0) 1 40 81 73 90 – mail : arturbain@i-carre.net - Site : www.arturbain.fr



Rencontre avec les professions du cadre de vie
"Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain?",
organisée par le Séminaire Robert Auzelle le 28/09/2011



Robert-Max Antoni,
Président-fondateur du
Séminaire Robert Auzelle.



Thierry Paquot, Philosophe,
éditeur de la Revue Urbanisme
a animé le débat.



Alain Lecomte,
Président de la 3ème section du
Conseil Général de l'Environnement et
du Développement Durable.



Dominique Duperret, Union des Maisons Françaises
Pascale Poirot, Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs
Dominique de Sauza, Union des Constructeurs Immobiliers de la
Fédération Française du Bâtiment



Thierry Lemoine, Dir. Gén. de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
Emmanuel Raoul, Plan Urbanisme Construction et Architecture
Marcel Albert, Maire des Herbiers.



Christian Luyton, Société Française des Urbanistes
Marie-Claude Dalibard, Club Ville Aménagement
Christian Deuré, Syntec Ingénierie.



Xavier Prigent, Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres Experts,
Martine Elissalt-Pattou, Conseil National de l'Ordre des Architectes,
Jean-Marc Bouillon, Fédération Française du Paysage.

RENCONTRE-DÉBAT DU SÉMINAIRE ROBERT AUZELLE

Face à l'étalement urbain

Le Séminaire Robert Auzelle a organisé, le 28 septembre 2011, une rencontre-débat entre les professions du cadre de vie autour de la question "Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?". Cette rencontre a été introduite et animée par **Thierry Paquot**. Nous reproduisons dans les pages suivantes le discours d'ouverture de **Robert-Max Antoni**, président du Séminaire, les contributions des organisations présentes, de **Marcel Albert**, maire des Herbiers, et d'**Emmanuel Raoul**, secrétaire permanent du PUCA*, et la conclusion d'**Alain Lecomte**, président de la 3^e section du CGEDD**.

* Plan urbanisme
construction architecture

** Conseil général de
l'environnement et du
développement durable.



Une question d'éthique et de responsabilité

par **Robert-Max Antoni**

Les organisations professionnelles du cadre de vie appartenant au secteur privé et indépendant sont, par leurs connaissances et leurs savoir-faire, un réservoir d'imagination, d'entreprise et de conseil auprès des collectivités locales compétentes dans le domaine de l'urbanisme. Elles partagent, dans la gouvernance avec les maires, les associations et les citoyens, le même souci d'améliorer le cadre de vie dans le respect de son rapport avec la nature. Elles sont enfin responsables. Comme le disait Robert Auzelle : "Seul l'homme politique a plus de responsabilités que nous. Cela ne réduit en rien les nôtres." Répondre à la question "Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?" revient, en raison de l'accroissement démographique et des besoins importants et urgents en logements, à traiter deux interrogations complémentaires : comment résorber les inconvénients de l'étalement urbain existant ? Comment définir les nouveaux espaces à réserver pour le développement urbain à venir ?

Tirant les leçons du passé, les organisations professionnelles du cadre de vie, compte tenu de leur expérience, nous ont communiqué leurs propositions engageant leurs responsabilités.

Leurs contributions font état d'actions innovantes. Celles-ci conduisent à modifier différentes pratiques de la construction et de l'aménagement, à induire aussi un changement du mode de vie de notre société par des actions locales, pragmatiques et concertées avec les habitants. Elles ont bien des points communs. Sans établir de hiérarchie, nous avons noté :

- Une nécessité de consacrer des moyens d'étude en amont de toute décision ;
- Une consultation des habitants préalable à tout projet ;
- Un partage de la compétence en urbanisme au niveau

- Une meilleure connexion en transports et circulations douces ;
- Une densification autour des gares ;
- Une recherche de "densités humaines" favorables à l'urbanité ;
- Une diversification des zonages et des formes urbaines ;
- Une valorisation du réseau des espaces publics et du paysage, pour l'agrément du piéton ;
- Une place accrue de la nature dans les grandes agglomérations.

Enfin, la nécessité de loger les plus démunis et de consommer moins d'espace et d'énergie pour les loisirs nous conduira à changer nos habitudes. Une autre question reste alors posée : "Face à l'étalement urbain, quel mode de vie pour notre société de demain ?" Les collectivités locales auront à relever ce défi avec le concours des professionnels du cadre de vie.

Pour le Séminaire Robert Auzelle, le choix du thème s'inscrit en soutien à la politique du Grenelle de l'environnement et dans le cadre de son partenariat avec la DGALN /1 (ministère du Développement durable). Il s'agit du thème de réflexion de son programme annuel d'activités pédagogiques préparant les rencontres du Prix national arturbain.fr et du Concours international. Cette méthode de travail fondée sur le questionnement fait partie de sa pédagogie. Le Séminaire tire parti pour son enseignement des réponses apportées par les milieux professionnels et universitaires.

En conclusion, la finalité de notre rencontre vise à promouvoir une éthique des professions du cadre de vie engageant leur responsabilité morale et technique sur les questions du domaine. |

1/
Direction générale
de l'aménagement, du
logement et de la nature.

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

➔ Diffuser une vision nouvelle de la ville

La société française subit une crise du logement qui remet en question sa cohésion sociale et territoriale. Le rapport de la Fondation abbé Pierre publié en début de l'année 2011 le montre clairement. Une proposition de loi visant à faire du logement une priorité nationale, l'ensemble des mesures de l'"urbanisme de projet" élaborées sous la houlette du secrétaire d'État au Logement, Benoist Apparu, essaient de répondre à cette crise.

Parallèlement, sur le territoire, nous constatons l'extension anarchique de lotissements pavillonnaires et des constructions en diffus autour des villes et des bourgs (les surfaces consommées représentent l'équivalent d'un département français tous les dix ans depuis les années 1980). Ces formes d'urbanisation sont opposées à une politique de développement durable en matière de construction, d'aménagement, de déplacement. Les lotissements engendrent la monotonie, consomment les terres cultivables, provoquent l'éloignement et sont coûteux pour les finances publiques. Ils favorisent le "tout routier" et créent des milieux socialement homogènes éloignés des services et des centres urbains.

Est-on condamné au marché perdant-perdant de la pauvreté architecturale et urbaine, de la destruction des espaces naturels et agricoles, au nom de la pénurie de logements ?

Quelles actions ?

C'est une gouvernance responsable et l'action conjuguée de tous les acteurs de la construction qui permettront de sortir de ce dilemme pour allier quantité et qualité des logements. Il incombe aux règlements d'urbanisme de définir clairement les territoires à urbaniser et ceux, naturels, à préserver.

Informers le public et former les professionnels est un objectif incontournable, et le Conseil national de l'Ordre des architectes développe depuis plusieurs années des actions en ce sens : le "Manifeste pour les villes" publié dans *Le Monde* en février 2008 ; le "Manifeste européen pour les villes", élaboré sous la présidence française, et publié par le Forum européen des politiques architecturales ; les "18 propositions pour un urbanisme durable" destinées à tous les acteurs de l'architecture et de l'urbanisme.

Ces publications proposent une urbanisation cohérente et écologiquement responsable qui n'exclut aucune forme urbaine. Une densité contextuelle, un renouvellement de la ville sur elle-même, le développement des transports doux au détriment de l'automobile permettraient de limiter l'expansion urbaine.

Pour diffuser une vision nouvelle de la ville, sortir l'urbanisme et le logement d'une logique exclusivement économique, l'Ordre des architectes a engagé une action de sensibilisation des élus, en partenariat avec l'Association des maires de France, et agit autant que possible auprès des pouvoirs publics.



Xavier Prigent (OGE), Martine Elissait-Pattou (CNOA), Jean-Marc Bouillon (FFP).

➔ L'Ordre des architectes, institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, est un organisme de droit privé chargé de missions de service public. Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il est placé sous la tutelle du ministre de la Culture. Il est constitué des 30 000 architectes agréés en architecture et détenteurs de récépissés remplissant les conditions fixées par la loi pour exercer leur profession : diplôme, déontologie, assurance, droits civils... L'inscription à l'Ordre des architectes confère le droit d'exercer la profession et de porter le titre d'architecte. L'Ordre se compose de 26 conseils régionaux et d'un Conseil national lui-même constitué de 24 conseillers. Lionel Carli est l'actuel président du Conseil national.

www.architectes.org

ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS

➔ Une sensibilisation et une approche méthodologique

Les géomètres-experts, véritables acteurs de l'aménagement du territoire, ont engagé depuis plusieurs années une profonde réflexion sur la question de l'étalement urbain et de la densification des espaces bâtis.

La signature en 2008 de la Charte d'engagement des géomètres-experts a permis à la profession d'officialiser avec force son adhésion au Grenelle de l'environnement et sa participation au débat public. Les géomètres-experts ont ainsi été la première profession à s'engager en 2010 dans l'élaboration d'un agenda 21 où figurent les objectifs de "préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources" et de "gestion raisonnée de l'espace".

Parallèlement, l'Ordre a publié en 2007, aux éditions du CERTU, un ouvrage intitulé *La Forme urbaine et l'enjeu de sa qualité* et, en 2010, dans le cadre de son partenariat avec l'Association des maires de France, un nouvel ouvrage intitulé *Éco + quartier = quartier durable ?* qui propose aux élus une sensibilisation et une approche méthodologique dans la mise en œuvre de leurs politiques d'aménagement et de leurs quartiers durables.

Professionnel de l'aménagement avec une forte dimension foncière, le géomètre-expert apporte sa valeur ajoutée par sa capacité à appréhender de façon transversale l'acte de construire ou d'aménager. Par sa double compétence juridique et technique, il se présente comme l'interlocuteur privilégié des collectivités et acteurs publics en termes de stratégies d'aménagement, maîtrisant :

- Les outils de planification urbaine (SCOT et PLU génération Grenelle) ;
- Les modes de financement des actions qui permettront très prochainement de mieux réguler la consommation des espaces, particulièrement à travers la nouvelle fiscalité de l'aménagement (TA et VSD) ;

- Les outils de maîtrise du foncier (droit de préemption, fiscalité du foncier constructible, SAFER, dispositifs de protection des espaces naturels...).

Pour contribuer à endiguer le phénomène d'étalement urbain, l'Ordre des géomètres-experts a prévu de faire participer ses membres, à l'horizon 2015, à la production de documents de planification urbaine à différentes échelles du territoire, limitant la consommation d'espace et les déplacements. Pour ce faire, le renforcement de leur formation sur de tels enjeux (ville compacte, renouvellement urbain...) est également programmé et a déjà été décliné lors des dernières universités d'été de la profession.

L'Ordre recommande aussi à ses membres, dans le cadre de leur mission de conseil et de formation, au travers notamment du partenariat avec "Mairie 2000", d'inciter les élus locaux à :

- Mener des stratégies transversales et cohérentes de développement urbain ;
- Augmenter la densité urbaine tout en proposant un cadre de vie agréable ;
- Définir et mettre en œuvre une politique de maîtrise foncière sur le long terme.

Dans une logique d'évolution et d'amélioration de la réglementation, l'Ordre a activement participé aux groupes de travail mis en place par le secrétaire d'État Benoist Apparu dans le cadre de la réforme "Urbanisme de projet". Affichant sa volonté de développer une approche "force de proposition", l'Ordre continuera à s'investir auprès des différents partenaires dans des réflexions prospectives, afin de contribuer au, et de promouvoir le, "mieux vivre" de demain.

➔ L'Ordre des géomètres-experts représente cette profession auprès des pouvoirs publics et assure la mise en œuvre des directives, lois, décrets et arrêtés qui la régissent. Il veille à la discipline, au perfectionnement professionnel, au respect de la déontologie et des règles de l'art. L'Ordre définit également le cadre de la politique professionnelle pour assurer une qualité croissante des prestations des professionnels et une amélioration de leurs performances au regard des objectifs de développement durable. Il est administré par un conseil supérieur et 18 conseils régionaux dotés de la personnalité civile. Le président du conseil supérieur est actuellement François Mazuyer.

www2.geometre-expert.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU PAYSAGE (FFP)

➔ Rendre la ville plus attrayante

Bien sûr, on trouvera toujours des défenseurs de l'étalement urbain, des amis du paradoxe, pour vous dire que c'est ce que demandent les gens, que cela les rapproche de la nature, que c'est la réalisation des "villes à la campagne". Mais nous savons que l'étalement urbain, c'est :

- Une consommation effrénée d'espaces naturels et surtout agricoles, et une déstructuration des milieux et des exploitations restants ;
- Une consommation d'énergie et un rejet de gaz carbonique insoutenables, par la desserte routière et par un habitat dispersé difficile à isoler ;
- Des temps de transport interminables, avec un éloignement croissant qui sans cesse annule l'amélioration des vitesses ;
- Une ségrégation sociale qui repousse certaines catégories toujours plus loin des services et de la sociabilité de la ville ;
- Un rejet de la nature recherchée, que ce soit dans des implantations tournant le dos à la campagne ou dans les conflits avec le monde agricole ;
- Des espaces urbains qui ne sont plus des villes, qui sont sans centre, sans structure, sans repères, desservis par un réseau routier illisible ;
- Des paysages de lotissements, de zones commerciales, d'échangeurs autoroutiers qui ont remplacé les campagnes périurbaines par la "France moche", maintenant dénoncée partout.

Face à ce constat, les architectes-paysagistes tentent de promouvoir d'autres formes d'aménagement du territoire, sans illusion toutefois sur la modestie de leur influence sur un phénomène lié à de grands projets décidés par d'autres (autoroutes, centres commerciaux, plans d'urbanisme) et à une somme de nombreux petits projets qui engagent chaque élu, chaque citoyen.

Notre contribution consiste d'abord à rendre la ville plus attrayante, de sorte qu'on ait moins envie de la quitter ;

pour cela, à y introduire la nature demandée, les arbres, la vue sur le ciel, le sol meuble, l'espace pour les enfants, choses que l'on va chercher si loin. Elle est aussi dans la couture des limites de la ville, pour en faire des lieux où la ville et la campagne se regardent et échangent au lieu de se tourner le dos, pour rendre accessible une nature proche que l'on va chercher loin, pour limiter la tentation de toujours dépasser ces limites. Elle est encore dans des plans de paysage et des études de documents d'urbanisme stratégique ou réglementaire sur les espaces périurbains (la majorité du territoire français), pour leur assurer un développement plus compact et plus ordonné.

Par l'intermédiaire de la Fédération française du paysage, qui représente la profession aux niveaux national et régional, nous portons la préoccupation de la qualité paysagère et d'une organisation harmonieuse des territoires, en participant au débat public, en intervenant auprès des parlementaires, des ministères et de leurs administrations, en donnant notre avis sur les grands projets qui concernent cet enjeu, comme le schéma directeur d'Île-de-France.

Nous ne limitons pas l'action collective à notre profession. Avec les représentants des architectes et des urbanistes, nous plaçons pour la ville compacte et l'urbanité. Avec les entreprises de la filière de l'horticulture et du paysage, groupées au sein de l'interprofession Val'hor et du projet Cité verte, nous militons pour la nature en ville ; avec le collectif Paysage(s), qui regroupe de grands acteurs du monde rural (Safer, chambres d'agriculture, syndicats...), la Fédération des PNR, celle des CAUE, Mairie-Conseils et plusieurs associations, nous défendons les paysages ruraux et périurbains : ce travail commun a commencé en 2005, où nous avons été parmi les premiers signataires du *Manifeste pour les paysages* préparé par la FNSafer ; il s'est poursuivi par de nombreuses initiatives, depuis les États généraux du paysage, en 2007, jusqu'au séminaire "Paysage, fil conducteur du développement durable des territoires", en novembre 2010. |

➔ **La Fédération française du paysage (FFP) est la seule organisation représentative de la profession de paysagiste concepteur. Elle regroupe plus de 500 membres, soit près d'un professionnel sur trois. Les préoccupations de la Fédération concernent autant les débats sur le paysage que la valorisation de la profession de paysagiste concepteur. C'est une structure d'accueil capable de prendre en compte toutes les évolutions en matière de qualification, de formation, d'éthique et de déontologie, de développement. Elle se structure comme une organisation professionnelle regroupant les personnes physiques et morales. Son président actuel est Jean-Marc Bouillon.**

www.f-f-p.org

CLUB VILLE AMÉNAGEMENT

➔ Des leviers d'action interdépendants

À la question posée sur l'étalement urbain, le Club Ville Aménagement tente de répondre au quotidien au travers de son activité, avec deux dates clefs : en octobre 2007, lors de la préparation du Grenelle de l'environnement, et en mars 2010, lors de ses 6^e Entretiens à Bordeaux intitulés "La solution c'est la ville" /1. Le Club poursuit actuellement ses réflexions autour des démarches de développement urbain durable, notamment lors de ses contributions au comité de pilotage mis en place par Benoist Apparu pour la mise en œuvre d'un urbanisme de projet. Dans les propositions qui viendront nourrir le texte législatif en cours de rédaction, le Club renforce ses positions sur les sujets qui ont un impact direct sur le développement durable des territoires, dont la maîtrise de l'étalement urbain.

Pour répondre à cet enjeu, le Club a identifié plusieurs leviers d'action interdépendants.

Le renouvellement urbain

- La nécessité primordiale de construire de façon significative au sein des agglomérations et, pour ce faire, d'adapter outils et procédures (règles de densité, renouvellement des politiques foncières...) donnant la priorité au renouvellement urbain ;
- La priorité donnée à la reconversion des friches urbaines industrielles, leur coût de conversion élevé étant à mettre en regard de celui de leur abandon ;
- La préoccupation que le renouvellement urbain ne se traduise pas par le rejet systématique en périphérie des activités moins urbaines et pourtant essentielles à un développement équilibré : logistique, industrie, grands équipements de services...

Le maintien de la politique de rénovation urbaine dans les quartiers d'habitat social et sur les grandes copropriétés dégradées

- La volonté de rendre le droit à la ville à ces quartiers coupés du monde, dans des logiques de long terme alliant intégration urbaine, diversité sociale et fonctionnelle.

Le développement des transports en commun en relation avec les projets urbains

- La nécessité de développer massivement ou d'adapter les transports en commun, en lien étroit avec le développement urbain, ainsi que de favoriser la ville intense autour

des pôles gares (services, commerces, activités sportives et culturelles...) et de promouvoir les circulations douces.

La qualité de la conception et de la mise en œuvre des espaces public et privé

- L'intérêt d'être plus attentif à l'évolution des modes de vie, en rapport avec la diversité des types d'habitat, et à la qualité de lieu que propose l'espace public ;
- L'ambition de faire vivre la ville du mélange, celle de la diversité des usages et des populations, de la mixité inter-générationnelle. Le rôle de l'espace public y est majeur, car il structure la forme de la ville, organise le rapport public-privé et accueille les échanges socio-culturels ;
- La volonté d'associer densité et qualité urbaine, cette "éco-densité" dans la variété des formes que la ville compacte autorise favorisant l'acceptation par les habitants de morphologies économisant l'usage des sols.

Le développement de la nature en ville

- Le désir d'amplifier la place de la nature en ville sans la réduire aux espaces verts, afin d'enrichir l'approche paysagère (horizons et vues, ressources en eau, gestion des saisons, biodiversité animale et végétale, offre de jardins partagés...).

Pour conclure, ces orientations doivent être croisées avec une réflexion globale sur la ville et l'ensemble des territoires qui la composent. Il ne s'agit pas d'opposer la ville dense à la ville étalée, la responsabilité des aménageurs est de construire des villes désirables à toutes les échelles. Le Club estime que les approches issues du Grenelle 2 en faveur de la maîtrise de l'étalement urbain doivent être appliquées à tous les projets de développement du plus petit au plus grand. Cet objectif suppose l'émergence d'une maîtrise d'ouvrage urbaine associant collectivités et aménageurs au niveau de l'agglomération.

➔ Créé en 1993, à l'initiative de Jean-Paul Baïetto (directeur général de la SAEM Euralille) et de Jean Frébault (directeur de l'architecture et de l'urbanisme du ministère) sur une idée de François Ascher (professeur à l'Institut français d'urbanisme), le **Club Ville Aménagement** regroupe des aménageurs responsables de grandes opérations urbaines françaises en partenariat avec l'administration du ministère chargé de l'urbanisme. C'est une association de personnes morales représentées par leurs dirigeants. Le Club est actuellement présidé par Laurent Théry, directeur général de la SPLA Euralille. Sa nouvelle déléguée générale est Marie-Claude Dalibart.
www.club-ville-amenagement.org

1/
Cf. *Urbanisme*, n° 373,
juillet-août 2010.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES URBANISTES (SFU)

➔ Une ville dense, plus verte et plus agricole

Comment parler de l'étalement urbain sans utiliser les leitmotiv couramment véhiculés au cours des cinquante dernières années et évoluant d'une "maison individuelle pour chaque Français" à "tous dans la ville dense"? Si ce paradoxe peut être constaté dans le temps, il peut l'être aussi dans le présent dans la mesure où l'habitat individuel représente l'aspiration de la majorité des Français, et que ceux qui y résident constituent une partie de la société "sans problèmes".

Bien évidemment, la péri-urbanisation représente de nombreux inconvénients, aussi bien pour ses habitants que pour les collectivités gestionnaires de ces espaces :

- L'éloignement des centres d'activité et d'intérêt contraint à l'utilisation de la voiture, avec un impact négatif sur la gestion du temps et sur les plans économiques et environnementaux ;

- La faible densité conduit à une consommation excessive de terres agricoles ou d'espaces naturels qui restent nécessaires à terme à notre consommation et à notre équilibre ;

- Le "chacun dans son enclos" obère totalement la vie collective par l'absence des mixités sociales et fonctionnelles et l'isolement de chaque famille.

Élus et techniciens font tous ce constat, les textes législatifs imposent des réponses, et des solutions émergent depuis de nombreuses années dans le cadre des documents d'urbanisme :

- "Reconstruire la ville sur la ville", en utilisant les dents creuses et en recomposant les îlots les moins denses, les plus vétustes, en cœur de ville ;

- Conditionner l'ouverture à l'urbanisation de secteurs à leur desserte par les transports en commun et les modes doux ;

- Créer de nouveaux quartiers plus denses en continuité et en cohérence avec ceux existants ;

- Apporter une offre diversifiée en logements à l'intérieur de ces derniers et y introduire équipements et activités.

On peut ainsi constater que les solutions existent et sont partiellement mises en œuvre pour les parties à urbaniser. Le bât blesse dans les secteurs où cet étalement s'est déjà opéré : sous-équipement, accès difficiles, risques naturels, manque de moyens... Dans ces secteurs, les

réponses à moyen terme sont, d'une part, de favoriser une densification permettant de rentabiliser le foncier existant et, d'autre part, de trouver les moyens adéquats pour améliorer les équipements défaillants. En tout état de cause, ces mesures ne sont que des soins palliatifs, ne pouvant en aucune manière rapprocher ces secteurs du cœur de la cité en termes géographiques et sociologiques. Si l'on constate que les esprits des décideurs et les outils sont totalement prêts et aptes à mettre en œuvre une ville durable offrant des densités raisonnables et de courtes distances, on observe *a contrario* que le souhait des nouveaux résidents penche toujours pour la maison individuelle. Aussi l'aspect pédagogique auprès du grand public devrait-il constituer une priorité pour les instances nationales et locales, mettant en valeur des exemples de quartiers et de villes où il fait bon vivre malgré ou grâce à la densité. La démarche des éco-quartiers et des ÉcoCités répond partiellement : ne devrait-elle pas être plus orientée vers les citoyens ?

Un autre volet, l'urbanisme de projet, initié par le ministère de l'Écologie, devrait contribuer à plus d'efficacité concernant la qualité de la ville. Néanmoins, une grande attention est à porter à l'écriture de textes favorisant le projet, à la règle, dans la mesure où l'exercice sur le terrain permet de constater que bien souvent les procédures et le droit sont les maîtres de l'urbanisme !

Il semble enfin qu'une ville dense mais plus verte et plus agricole dans ses interstices pourra favoriser une meilleure qualité de vie et assurer le passage de "la ville à la campagne" vers "la campagne à la ville".



Christian Luyton (SFU), Marie-Claude Dalibard (CVA), Christian Deuré (Syntec).



Fondée en 1911, la Société française des urbanistes (SFU) est l'association française composée d'urbanistes qualifiés par l'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU) et d'urbanistes professionnels de toute origine et de tout statut d'exercice, admis sur critères. Elle représente les urbanistes de France au Conseil européen des urbanistes (CEU-ECTP). Son président est Christian Luyton.

www.urbanistes.com

SYNTEC-INGÉNIERIE

➔ Un besoin de dialogue, d'études et d'expertises en amont

Pour Syntec-Ingénierie, la question de l'étalement urbain n'est qu'un des aspects de la question de la fabrication des projets urbains, voire du projet tout court. Notre mission est de répondre aux besoins des collectivités, nos clients. Il faut cependant au préalable identifier et valider ces besoins. Les nombreux groupes de réflexion et les colloques tenus sur le sujet ces dernières années ont affirmé une nécessité accrue de missions d'étude en amont du projet, à l'échelle intercommunale. Or ces études nécessitent des compétences pluridisciplinaires et une capacité de médiation importante pour convaincre et s'adapter aux conditions particulières de chaque projet.

L'ingénierie professionnelle favorise les synergies entre les acteurs du projet, fédère les intervenants, fait intervenir en partenariat, aux côtés de ses équipes pluridisciplinaires, des professionnels locaux indépendants : architectes, urbanistes, paysagistes, économistes, sociologues, promoteurs ou entreprises de construction. Beaucoup de problèmes se règlent dans le dialogue entre ces acteurs (élus, services techniques, constructeurs, citoyens...). Les "chefs de projet" des sociétés d'ingénierie sont formés à cet exercice.

Les multiples implantations sur le territoire et le travail à des échelles très diverses tiennent compte du contexte variable d'une région à une autre : l'étalement urbain en Ariège est différent de celui du littoral varois ; il dépend largement de la taille des collectivités concernées : un maire d'une commune semi-rurale sera avisé de s'interroger sur diverses possibilités tenant compte du contexte social, économique et environnemental de sa commune avant de réserver dans son document d'urbanisme l'(les) espace(s) destiné(s) à la construction d'une vingtaine de maisons. Une étude préalable s'impose. Mais rien ne se fera sans la volonté des élus d'y consacrer du temps et des moyens. Les fausses économies réalisées sur ces études en amont et ces diagnostics indispensables, au coût souvent modeste en regard des vrais enjeux, ne sont pas le signe d'une gouvernance responsable inscrite dans le droit-fil du développement durable.

Nous pensons que la désindustrialisation des centres urbains et des villes moyennes est une des causes majeures de l'étalement urbain des trente dernières années. La nouvelle création de richesse se développe

dans les agglomérations lorsqu'elles arrivent à capter les compétences et les investissements grâce à une organisation plus dense, mais aussi plus mobile sous toutes ses formes. La mixité fonctionnelle et sociale y est une condition indispensable de réussite économique. La juxtaposition de "zonages" monofonctionnels, avec une "délocalisation" des activités industrielles et commerciales, a produit l'étalement urbain, avec sa consommation abusive et incontrôlée de territoire. Elle a généré une perte réelle d'efficacité économique par un mode de développement au coup par coup, besoin par besoin, infrastructure par infrastructure.

L'avenir est à la plurifonctionnalité et à la multi-modalité des transports et des déplacements. Seul un cadre resserré, redensifié, permettra de combiner intelligemment les modalités, en réduisant les temps de transport et les nuisances tout en assurant une meilleure résilience aux risques. Développer cette multi-modalité suppose de favoriser les interconnexions, ces pôles d'échanges autour desquels viendra se densifier l'espace urbain, et où le partage des moyens de transport deviendra possible. C'est par exemple l'esprit du "Grand Paris", où l'on a vu un consensus sur le diagnostic et la méthode.

Les centres urbains sont par définition des lieux d'échange, de rencontre, de confrontation et d'expression de l'intérêt général. Lieux de débat sur les projets. La reconexion de certains quartiers et la liaison de sous-ensembles (par exemple, les villages à proximité de la petite ville) donneront une vision et une pensée à l'échelle intercommunale, pour un espace mixte d'échanges et de richesses.

Les "ingénieristes" ont un rôle essentiel à jouer de par leurs compétences de planification à moyen terme, leur action en partenariat avec les acteurs sur l'ensemble des étapes d'élaboration d'un "urbanisme de projet", intégrant à la demande des élus le débat en amont avec les habitants.

➔ **Syntec-Ingénierie** représente l'ingénierie professionnelle (35 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 215 000 emplois), dont le métier est d'"étudier, concevoir, faire réaliser et contrôler" des ouvrages de toute nature. L'actuel président de Syntec-Ingénierie est Alain Bentéjac (président du directoire de COTEBA).

UNION DES MAISONS FRANÇAISES

➔ Respecter le besoin d'espace des familles

Depuis 1975, la construction de maisons représente plus de 55 % des mises en chantier annuelles de logements neufs. En 2010, 200 000 maisons ont été commercialisées, hors programme de promotion horizontale. La production de maisons est donc le premier instrument d'offre de logements en accession à la propriété, notamment en accession sociale, et un vecteur essentiel de l'aménagement du territoire.

Au travers de ses neuf commissions de travail nationales, l'Union développe des recherches et analyses tant économiques que sociologiques sur l'accès à la propriété. Elle a travaillé en 1995 à la création du Prêt à taux zéro (PTZ) et, en 2007, elle a porté l'initiative du "PTZ vert" destiné au financement des maisons basse consommation.

Elle a créé en 1995 le "Challenge maisons innovantes" qui, chaque année, récompense les projets et réalisations les plus novateurs, en phase avec les enjeux sociétaux de l'accession et de l'aménagement du territoire. Les thèmes retenus consacrent les enjeux de l'accession sociale, de la construction durable, de la maison urbaine et de la rénovation. Ses réflexions actuelles portent notamment sur la maison comme réponse urbaine et instrument d'enrichissement des territoires, menées dans le cadre de sa "commission prospective".

Face à ce qu'il est convenu d'appeler l'"étalement urbain", notion chargée d'idéologie et employée trop souvent comme figure d'anathème contre la maison, l'Union a souhaité développer depuis plus de dix ans une réflexion de fond sur la maison et l'aménagement du territoire. C'est ainsi qu'elle a demandé en 2000 à l'Association des études foncières (AEF) une étude sur les coûts et avantages des faibles densités résidentielles, qui a largement montré que la question de l'étalement urbain ne pouvait se résoudre en quelques certitudes prenant appui sur trop d'idées reçues.

Plus récemment, fin 2010, l'Union des maisons françaises a mené une étude commune avec le SNAL sur la production de terrains en secteur non aménagé. Cette étude montre clairement que la mobilisation foncière en matière de production de maisons souffre cruellement d'une pénurie d'offres de terrains aménagés de plus petite taille au profit d'une offre non organisée. L'utilisation foncière suscitée par l'offre de maisons est

donc directement liée aux décisions d'aménagement et d'urbanisme locales. Il ne paraît pas cohérent de fustiger le lotissement et de se plaindre en même temps de l'excès de "consommation foncière" qu'engendrerait la production de maisons.

De même, pour sortir de la simplification abusive "maison vecteur de ville étalée et logement collectif seule solution du renouvellement urbain", l'Union a souhaité développer dans le cadre de sa commission prospective une réflexion opérationnelle sur "La maison : une solution urbaine favorisant les mixités". Ses travaux ont été présentés lors d'une conférence de presse, le 23 novembre 2010.

Puisqu'il s'agit de lancer le débat sur le cadre de vie de demain, n'est-il pas temps de reconnaître que, face à la pénurie de logements, l'étalement urbain ne peut être traité sans considérer qu'il s'intègre dans une mécanique économique de production de ceux-ci et que toute action pour le juguler peut avoir des effets pervers ? De reconnaître que toute densité élevée débouche sur des prix immobiliers élevés et donc sur la ségrégation sociale et spatiale. De reconnaître que l'étalement urbain résulte de mécanismes économiques complexes contre lesquels les multiples discours incantatoires habituels ne peuvent rien. Pour l'Union des maisons françaises, le cadre de vie réussi de demain est celui qui saura loger les familles dans des conditions économiques raisonnables et dans le respect de leur besoin d'espace. Le débat est donc ouvert.



Dominique Duperré (UMF), Pascale Poirot (SNAL), Dominique de Souza (UCI).

➔ **L'Union des maisons françaises** (nouveau nom de l'Union nationale des constructeurs de maisons individuelles) est la première organisation professionnelle représentant le secteur de la maison, regroupant près de 600 marques adhérentes admises au syndicat après examen de dossier, réparties sur l'ensemble du territoire, soit plus de 55 % du marché français de maisons individuelles en diffus ou en village. Christian Louis-Victor la préside depuis 1988.
www.uniondesmaisonsfrancaises.org

UNION DES CONSTRUCTEURS IMMOBILIERS

➤ Conjuguer les multiples formes d'habitat

Constructeurs de maisons individuelles, promoteurs immobiliers et aménageurs sont des créateurs d'espace de vie et, à n'en pas douter, porteurs de réflexions importantes sur l'évolution de l'habitat et du cadre de vie de demain. Ces réflexions, ces idées sont le fruit de retours d'expériences vécues et de contacts multiples avec l'acquéreur, le citoyen. Il y a aujourd'hui une idée commune selon laquelle la réduction des émissions de gaz à effet de serre passe par une lutte féroce contre l'étalement urbain et que, pour être durable, la ville doit être dense. L'Union des constructeurs immobiliers (UCI) considère qu'un espace de vie réussi doit conjuguer les multiples formes d'habitat. La diversité possible des lieux de vie est un facteur évident de succès : logements collectifs, maisons individuelles, ou plus ou moins groupées. Ces diverses formes d'habitat ont chacune leur espace, leurs besoins et sont, ensemble, une réponse à la durabilité de nos systèmes.

Ainsi, le paysage idéal de la ville durable n'est peut-être pas aussi dense que certains peuvent le penser. Il serait envisageable de combiner satisfaction du désir de maison avec un niveau de densité "durable". Tout comme la surface bâtie n'est pas le seul critère que l'on peut utiliser pour estimer la densité. Celle-ci renvoie à de nombreuses dimensions de l'urbain. On peut ainsi calculer la densité d'emploi, la densité de population, la densité du nombre de logements, etc.

L'Union des constructeurs immobiliers est ainsi attachée à la prise en compte de la densité de population mais aussi de la densité d'emploi, qui n'appartient pas aux seules métropoles et qui nous ramène à la notion de péri-urbain rural. Il ne faut en effet pas résumer l'équation au seul credo de la densité pour la densité, du mètre carré bâti en rapport au mètre carré de foncier sur lequel il s'érige, mais bien regarder tout ce qui concourt à la qualité de vie.

L'accession à la propriété est une aspiration sociale légitime à laquelle les acteurs du logement et les pouvoirs

publics doivent répondre. De ce point de vue, la notion de zonage qui sert de vecteur pour les politiques publiques en faveur du logement devrait être également améliorée et affinée par la prise en compte des différents types de densité.

La difficulté est aussi de construire des logements abordables dans une densité réussie. Nous avons en 2010 recensé 150 projets ou réalisations permettant de construire durablement et moins cher. Ces projets ou réalisations ont mis en lumière le fait que les constructeurs immobiliers, qu'ils soient promoteurs immobiliers ou constructeurs de maisons individuelles, ont la capacité d'imaginer, de proposer et d'adapter le cadre de vie aux envies des occupants tout en respectant la notion du développement durable dans toutes ses dimensions, y compris économico-sociales.

Parallèlement, les collectivités locales doivent engager une grande réflexion sur leur façon de penser le lieu de vie, l'urbanisation, et ainsi ouvrir certes des possibilités plus importantes de constructibilité pour l'habitat collectif, mais aussi permettre à l'habitat individuel de trouver sa nécessaire place par une augmentation des COS sur une emprise foncière réduite, notamment en péri-urbain rural ou non, dans le cadre d'une réflexion sur la multipolarité des aires urbaines, mais également sur l'intercommunalité de la compétence urbanistique.

L'Union des constructeurs immobiliers continuera à sensibiliser les pouvoirs publics et les collectivités locales, et à être partie prenante des travaux sur ce sujet. De ce point de vue, la réforme de l'urbanisme lancée par le secrétariat d'État en charge du Logement a été une réussite, sans pour autant être une fin en soi. Il nous faut aussi développer le travail amorcé et multiplier les échanges avec les collectivités locales. C'est ce à quoi nous nous engageons.

➤ Créée en 1962, l'Union des constructeurs immobiliers (UCI) rassemble l'ensemble des acteurs de la construction immobilière au sein de la Fédération française du bâtiment (FFB). L'UCI-FFB est représentée sur l'ensemble du territoire national avec ses 800 membres (constructeurs de maisons individuelles, promoteurs immobiliers et aménageurs lotisseurs), et son organisation se compose de neuf régions. Dotée d'un agenda 21 dès 2007, l'UCI-FFB est depuis cette date membre du Comité 21. Résolument tournée vers les enjeux du développement durable, l'Union s'attache à informer ses adhérents et à développer les outils pratiques nécessaires pour les sensibiliser dans ce domaine. Son président actuel est Dominique de Sauza.

www.uci-ffb.fr

SYNDICAT NATIONAL DES AMÉNAGEURS LOTISSEURS (SNAL)

➔ Intégrer les exigences du développement durable

Depuis plusieurs années, le SNAL travaille sur la question de l'étalement urbain et des politiques urbaines. Par ses études et analyses, il a contribué à démontrer que l'étalement urbain a fortement progressé depuis la mise en œuvre de la loi SRU, en raison d'une offre insuffisante de terrains constructibles proches des agglomérations. L'étalement urbain s'est accéléré alors même que la loi avait voulu le contenir. La reconstruction de la ville sur la ville comme seul modèle, avec un rationnement du terrain constructible limité aux périmètres existants, a en effet conduit à une dispersion de l'habitat sur des territoires de plus en plus éloignés des pôles urbains, en dehors d'une programmation cohérente et maîtrisée du développement.

Ainsi, de 2000 à 2011, les constructions de maisons individuelles dans le cadre d'opérations d'aménagement sont passées de 50 % à 29 % au profit d'une urbanisation diffuse au coup par coup. C'est moins l'étalement urbain que son inorganisation qui est préoccupante, avec ses conséquences environnementales, sociales et économiques : gaspillage de l'espace, mitage des territoires ruraux, impact sur les paysages et la qualité du cadre de vie, usage renforcé de la voiture, flambée des prix du foncier, désolvabilisation des acquéreurs.

Face à ces enjeux, et conscient des responsabilités de ses adhérents comme fabricants du cadre de vie de nos concitoyens, le SNAL a élaboré des propositions d'évolution des politiques publiques en matière d'aménagement et d'urbanisme, et a travaillé à l'évolution du métier d'aménageur pour intégrer les exigences du développement durable. Dès 2001, le SNAL a lancé avec le PUCA (Plan urbanisme construction architecture) un appel à projets, "Quand le lotissement retrouve le chemin de la ville", auprès d'aménageurs privés et publics. Les réponses à cet appel ont permis de montrer comment concilier habitat individuel, densité, urbanité et qualité du cadre de vie. Les actions les plus récentes dans le même sens ont été :

- En 2008, l'édition du *Guide de l'éco-aménagement*, outil pratique de conduite opérationnelle d'une opération d'aménagement à caractère environnemental et de développement durable (formes urbaines, économies d'espace, cohésion sociale, biodiversité, intégration au paysage, accessibilité et déplacements, gestion maîtrisée de l'énergie, etc.).

- En 2010, lancement des Trophées de l'aménagement, qui récompensent des opérations d'adhérents du SNAL exemplaires, innovantes et conformes aux principes du développement durable, sélectionnées par un jury indépendant composé de personnalités aux compétences reconnues dans le domaine de l'aménagement et du développement durable ;

- De 2002 à 2011, la participation à l'élaboration de la démarche HQE Aménagement, dont la certification réalisée par Certivéa (filiale du CSTB) est lancée cet automne. Le SNAL est par ailleurs membre du bureau de l'association HQE et administrateur de France Green Building Council (GBC), qui a pour objet d'animer au plan national une dynamique fédérant le public et le privé au service de la construction et de l'aménagement durables ;
- Depuis 2009, le SNAL participe aux travaux du ministère de l'Écologie sur les éco-quartiers (groupe d'experts, commission d'analyse et d'appui, comité de préfiguration d'un label) ;

- En 2010 et 2011, la participation active aux groupes de travail "Urbanisme de projet" mis en place par Benoist Apparu. Le SNAL co-présidait avec l'Assemblée des communautés de France (ADCF) le groupe de travail relatif aux documents d'urbanisme "Nouvelle génération Grenelle" (SCOT, PLU). Il a fait des propositions pour : améliorer l'élaboration et la gestion des documents d'urbanisme en vue de favoriser la programmation urbaine de projets ; adopter une fiscalité de l'urbanisme favorisant la densité et la fluidité du marché immobilier ; conditionner les aides au logement en fonction d'objectifs de développement durable ; améliorer la procédure du permis d'aménager et le projet urbain partenarial (PUP) pour en faire des outils au service d'opérations d'aménagement d'ensemble.

➔ Créé en 1980, le **Syndicat national des aménageurs lotisseurs (SNAL)** est l'unique organisation professionnelle représentant les entreprises privées d'aménagement et de lotissement. Il regroupe 300 sociétés, soit 80 % de la profession, qui contribuent chaque année à la production de plus de 25 000 logements. Il représente plus de 3 000 emplois directs et environ 50 000 emplois indirects. Sa présidente actuelle est Pascale Poirot (Urbanisme contemporain) et sa déléguée générale, Isabelle Baer.
www.snal.fr

La démarche volontariste des Herbiers

par **Marcel Albert***

*Maire des Herbiers, président de la communauté de communes des Herbiers.

Face à l'étalement urbain, quelle réponse pour les villes de moins de 20 000 habitants et les communes rurales ? Exemple des Herbiers, ville centre du haut bocage, située dans le nord-est du département de la Vendée.

La communauté de communes du pays des Herbiers regroupe les huit communes du canton, totalisant 28 000 habitants sur 31 300 ha environ, et s'organise autour de la ville-centre des Herbiers – 16 000 habitants /1 sur un territoire de 8 800 ha. Entre 1945 et 1980, la ville a multiplié par 3,3 sa surface urbanisée. Le centre ancien, composé d'un tissu dense, essentiellement du XIX^e siècle, a subi peu de transformations. Entre 1980 et 2000, le phénomène s'est répété, mais dans une proportion moitié moindre. En soixante ans, la ville a multiplié par un peu plus de cinq sa surface d'urbanisation. Au total, 75 % des logements datent de la seconde moitié du XX^e siècle – 350 ha sont inscrits en zone UC qui correspond aux vagues d'extension les plus récentes de l'urbanisation, généralement sous forme de tissus de pavillonnaire lâches, soit à peu près dix fois la surface du centre ancien des Herbiers.

La dynamique économique explique cette forte consommation de foncier. Jusqu'en 2000, pour presque 300 ha urbanisés, 190 ha ont été affectés aux zones industrielles et commerciales. Étant donné leur implantation sur le territoire, l'application de la loi Barnier n'a fait qu'augmenter la consommation foncière.

L'objectif de la Ville est de rompre avec ce processus d'étalement urbain, de se donner les moyens de la maîtrise foncière et réglementaire tout en maintenant des conditions de dynamique économique. Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) et d'une Approche environnementale de l'urbanisme (AEU) /2, la Ville structure sa démarche autour des réflexions suivantes :

- Renforcer l'attractivité du territoire par des actions publiques ciblées (acquisition d'un parc historique en centre-ville ; maintenir, renforcer et rétablir la continuité des corridors écologiques ; prévenir les risques d'inondation, aménager le centre-ville en zone partagée...);
- Accepter le dialogue avec le privé sur des stratégies et des projets (réalisation d'un ensemble de logements,

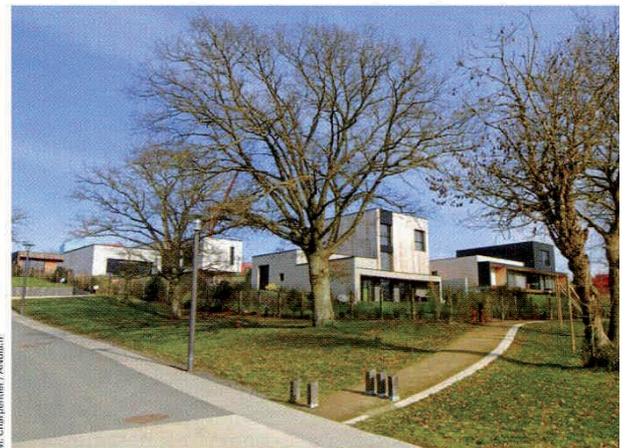


Thierry Lemoine (DGALN), Emmanuel Raoul (PUCA), Marcel Albert.

bureaux et commerces dans le secteur ancien sur une emprise de 6 000 m²);

- Intégrer dans la notion d'urbanisme de projet la taxe d'aménagement et les révisions de la ZPPAUP (transformée en AVAP /3), du Programme local de l'habitat (PLH) et du règlement local de publicité ;
- Encadrer le renouvellement urbain et la densification avec la mise en place de servitudes en attente de projets, de schémas d'aménagement.

Pour les communes rurales, tenir le cap de l'aménagement du territoire et du cadre de vie est un défi. Il n'existe pas de règle universelle. Chaque territoire est unique par son histoire, sa géographie, ses coutumes. Des compétences sont nécessaires pour garantir les objectifs publics, appréhender les réformes, inscrire les actions dans une politique de développement durable. Le passage par le regroupement (communautés de communes, communautés d'agglomération, SCOT...) reste, selon nous, l'outil le plus adapté.



Lotissement de maisons en bois dans le quartier de Val Pellinière aux Herbiers.

1/

Les Herbiers sont la quatrième unité urbaine de Vendée (après La Roche-sur-Yon, l'agglomération des Sables d'Olonne et Challans).

2/

L'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) est une démarche promue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

3/

À la suite de la promulgation de la loi Grenelle 2, le 12 juillet 2010, les Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) deviennent des Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). L'AVAP est élaborée selon les mêmes principes que la ZPPAUP. À l'initiative de la commune, fondée sur un diagnostic partagé, elle fait l'objet de trois documents : un rapport de présentation, un règlement et un document graphique.

Renouveler les cadres d'analyse du périurbain

par Emmanuel Raoul*

Différentes controverses ont incité le Plan urbanisme construction architecture (PUCA) à se saisir de l'“objet périurbain”. Un premier état des lieux a été dressé avec le n° 102 (octobre 2007) des *Annales de la recherche urbaine*, intitulé “Individualisme et production de l'urbain”, dont la problématique consistait à interroger directement le postulat d'une corrélation, réelle ou supposée, entre croissance de l'individualisme et périurbanisation. En 2008, le PUCA a saisi l'opportunité offerte par la mise à l'agenda de “la ville durable et solidaire”, par la présidence française de l'Union européenne, pour produire un court texte /1 pointant les acquis et les controverses issus de la recherche sur la ville durable. Il en ressortait que le périurbain était plus complexe qu'il n'y paraissait et pouvait encore faire l'objet d'analyses, y compris du point de vue de sa contribution – positive ou négative – au développement durable. Plus encore, il nous est apparu que c'était par là que la question de la ville durable pourrait être appréhendée et envisagée de façon renouvelée.

Les opérations engagées

Un séminaire sur l'accessibilité des personnes âgées, dans le cadre du programme REHA /2

Un constat statistique : les personnes de plus de 60 ans déménagent moins que le reste de la population (10 % contre 32 % en moyenne). Des résultats intéressants allant à l'encontre des idées communément admises :

- Les jeunes retraités jusqu'à 70 ans, les “seniors mobiles”, désirent adapter leur logement et leur environnement à leur nouvelle situation ; ils privilégient la maison individuelle dans un contexte de poursuite de la vie en couple et quittent souvent les grandes agglomérations au profit de petites villes ou des communes rurales.
- Les retraités ne quittent pas, sauf très âgés, leur résidence du périurbain pour rejoindre les centres-villes.

Un programme : “La mobilité et le périurbain à l'impératif de la ville durable, ménager les territoires de vie des périurbains”

Certains résultats nous invitent à regarder le périurbain de l'intérieur plutôt que dans son rapport au centre, à la grande ville. Ce regard met en évidence l'existence de stratégies résidentielles pour des ménages qui s'autonomisent par rapport à la ville centre. C'est notamment le cas des ménages modestes fragilisés par les coûts ou la

pénibilité des transports /3. Cela conduit à questionner la durabilité sociale du périurbain. De fait, les habitants inscrivent leurs dynamiques résidentielles dans des territoires qui acquièrent leur pleine autonomie ; on parle même de la maturité du périurbain, un périurbain qui acquerrait les qualités attribuées habituellement à la ville durable /4. Un territoire de vie qui serait lui aussi durable parce que dense, mixte socialement et dans lequel les habitants se déplacent sur de courtes distances /5 ?

Les travaux en cours

Le PUCA a lancé début octobre un nouvel appel à propositions de recherche intitulé *Du périurbain à l'urbain*. Deux axes autonomes le structurent.

• L'un envisage le périurbain comme l'espace de la durabilité et est articulé autour de deux questions principales :

- 1) *Le périurbain espace d'adaptabilité ?* En tant qu'espace moins dense que la ville centre, le périurbain est plus malléable et constitue alors pour les ménages l'espace de l'appropriation et de l'adaptabilité aux modes de vie. Si la flexibilité et la réversibilité sont des composantes du développement durable, alors ne peut-on considérer, paradoxalement, que le périurbain est durable ? Les espaces périurbains, largement dotés en nature, végétation et eau, ressources naturelles pouvant limiter le recours à la climatisation, ne seraient-ils pas plus vivables que la ville dense dans un contexte de réchauffement climatique ?
- 2) *Le périurbain facteur de réduction des risques mais d'amplification des vulnérabilités ?* Dans cette perspective, la densité urbaine serait considérée comme un facteur d'intensification de la catastrophe (c'est-à-dire la réalisation du risque). La concentration de population et de réseaux techniques en tout genre (transport, eau, électricité, communication...) accroît la vulnérabilité, et le moindre dysfonctionnement entraîne de lourdes conséquences que l'étalement urbain atténuerait. *A contrario*, le périurbain, lorsqu'il devient pour toute une frange de la population non pas l'espace choisi mais l'espace subi, tend à accentuer les conditions de vulnérabilité, accroissant par le fait les situations de précarité voire d'exclusion.

• L'autre axe entrevoit dans le thème du périurbain l'occasion de contribuer à un renouvellement des cadres d'analyse de l'urbain contemporain. |

* Secrétaire permanent du PUCA.

1/

Accessible sur le site du PUCA : http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/edito/PPlan18_Villes_durables.pdf

2/

Requalification de l'habitat collectif à haute performance énergétique.

3/

“Les territoires périurbains entre dépendance automobile et ségrégation socio-spatiale, les ménages modestes fragilisés par les coûts de la mobilité”. Marie-Hélène Massot et Benjamin Motte-Baumvol.

4/

“Les “pôles secondaires” dans la réorganisation des mobilités : mobilité et durabilité des espaces périurbains”, Séverine Bonnin-Oliveira Lionel Rougé, Martine Berger, Claire Aragau.

5/

“Les figures d'une écomobilité périurbaine, entre intermodalité obligée et densité dispersée”, Antoine Bres et Béatrice Mariolle ; “Trames de mobilités collectives : nouvelles expériences ‘publiques’ du déplacement dans les périphéries urbaines”, Marc Dumont, Emmanuelle Hellier.

Stimuler l'intelligence collective des acteurs

par **Alain Lecomte***

* Président de la 3^e section du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

La richesse du débat auquel nous venons d'assister justifie d'abord que nous félicitions le Séminaire Robert Auzelle et son président Robert-Max Antoni d'avoir pris l'initiative de cette rencontre, puis que nous remercions les professionnels qui sont intervenus d'avoir contribué collectivement, non pas tant à proposer de nouvelles solutions juridiques pour lutter contre l'étalement urbain qu'à poser des jalons pour l'avenir de notre cadre de vie. L'étalement urbain a déjà donné lieu à bien des travaux et des débats, sans que le problème de vocabulaire ait toujours été posé. Il me semble que trois échelles sont trop souvent confondues, même si en pratique elles sont corrélées.

La première échelle est celle du grand territoire au sein duquel les habitants se logent de plus en plus loin de l'agglomération urbaine qui en est le centre. Il s'agit d'un étalement que l'on pourrait qualifier d'"exode urbain" et qui pose deux séries de questions, celles du coût du foncier, et donc de la maîtrise foncière dans les zones les plus urbanisées, et celles des transports collectifs et des emplois dans ces nouvelles zones d'urbanisation.

La deuxième échelle est celle du territoire au sein duquel se produit du mitage. Ce qui est en question, c'est la protection des espaces agricoles et naturels, et donc la maîtrise de l'urbanisation par les collectivités territoriales, *via* les documents d'urbanisme.

La dernière échelle est celle de la parcelle, où la consommation d'espace peut être jugée trop importante. Au-delà des documents d'urbanisme s'impose une réflexion sur les formes urbaines et, j'ose le dire, sur leur "esthétique".

Par ailleurs, n'ignorons pas le fait que les résidences secondaires et les zones d'activité contribuent, elles aussi, à l'étalement urbain.

Les méfaits, que vous connaissez bien, de l'étalement urbain sous toute forme ont justifié les objectifs affichés dans l'article 7 de la loi Grenelle 1 : "lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles" et "lutter contre l'étalement urbain".

Mais, sans nier l'importance des textes normatifs et des documents d'urbanisme, comment mènera-t-on ces luttes, plus efficacement qu'on ne l'a fait jusqu'à maintenant, si on ne présente pas en même temps à nos concitoyens un cadre de vie conciliant les exigences du développement durable et leurs aspirations, nécessairement légitimes dans une société démocratique ? Aspiration à avoir un espace plus grand, un espace plus proche de la nature, aspiration aussi à la propriété de leur logement, tout cela se résumant, souvent, aujourd'hui, à la possession d'une maison individuelle.

C'est ici que vous, professionnels, avez un rôle majeur à jouer, en inventant un cadre de vie adapté à chaque territoire.

Vous avez commencé à le faire ce soir. Je souhaite, et Robert-Max Antoni avec moi sans aucun doute, qu'il y ait des réunions régulières sur ce sujet entre les professionnels, parce que ceux-ci ont une responsabilité technique, mais aussi morale, tant à l'égard des habitants que des collectivités territoriales. Et ce quelle que soit leur taille, car les enjeux du développement durable concernent aussi bien les territoires ruraux, les petites villes que les grandes agglomérations.

La démarche d'urbanisme de projet, engagée par le secrétaire d'État Benoist Apparu, est fondée sur une approche par objectifs : elle doit stimuler l'intelligence collective des acteurs de chaque territoire autour de projets urbains qui répondent aux exigences apparemment contradictoires que je viens d'évoquer, et qui intègrent bien les besoins sociaux et économiques des habitants.

Enfin, n'oublions pas non plus les territoires dont l'étalement urbain a déjà pris possession. Là aussi, il faut des projets qui leur redonnent une vraie qualité urbaine et architecturale. C'est notre patrimoine urbain et paysager qui est en jeu.



Emmanuel Raoul, Marcel Albert, Alain Lecomte.

Quand l'éparpillement urbain réclame son urbanisme...

L'urbanisation planétaire s'effectue avec ou sans ville, et parfois contre ! Des formes inédites (*edge city, gated community, boomburb*, etc.) se déploient aux côtés des traditionnels villages, bidonvilles, mégapoles et autres "villes globales". Ce que l'on prévoit ne se réalise que rarement, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il ne faille pas orienter l'urbanisation ni promouvoir un urbanisme sobre et accueillant... En France, la formule péjorative d'"étalement urbain" ne rend pas vraiment compte de la variété des situations qu'elle désigne. Point de vue critique, par **Thierry Paquot**.

Dès ses premiers numéros, *Urbanisme* se préoccupe de l'"urbanisme rural" (1932) et ne réserve pas cet "art de bâtir" uniquement à des fortes concentrations humaines. Aux États-Unis, Frank Lloyd Wright décrit sa *Broadacre City* dans un ouvrage intitulé *The Disappearing City* (1932), c'est dire s'il admettait la perte d'influence des villes denses et compactes, et acceptait la décentralisation urbaine favorisée par l'automobile et le téléphone. En 1964, l'urbaniste Melvin Webber déclare que "c'est l'interaction et non le lieu qui est l'essence de la ville". Celle-ci est appelée à se dé-spatialiser, processus qu'il étudie dans *The Urban Place and the Non-Place Urban Realm* que Françoise Choay traduit par *L'Urbain sans lieu ni borne* /1 et qui n'est pas vraiment l'*urban sprawl*. Un peu avant, en 1962, l'architecte italien Giancarlo de Carlo évoquait la *dispersione urbana*, Giuseppe Samonà et Giorgio Piccinato analysent dès 1986 l'*urbanizzazione diffusa*. Par la suite, Bernardo Secchi popularise la notion de *città diffusa* tandis qu'Alberto Magnaghi met en place le "projet local", fondement de son "Manifeste territorialiste". En Allemagne, l'urbaniste Thomas Sievert propose le terme de *Zwischenstadt* ("entre-ville") pour caractériser cette figure inédite et hybride de l'urbanisation allemande qui rompt avec l'idéal de centralité et vise à mêler les habitations à la nature /2. Partout au monde, nous pouvons constater cet urbain généralisé, cette urbanisation éparpillée qu'il serait absurde de diaboliser et de rendre responsable de tous les "maux de la ville", d'autant que ce type de localisation des habitations ne fait pas ville ! Françoise Choay, avec raison, s'interroge : la ville existe-t-elle encore ? L'urbanisme correspond-il aux exigences de notre temps ? /3

Dans le cas français – nonobstant la méthode artificielle qui consiste à l'isoler du reste de l'Europe et du monde... – il est possible de constater au moins quatre types d'urbanisation qui ne peuvent se satisfaire d'un seul et même urbanisme : la Région-Capitale (expression préférable au médiatique "Grand Paris"), les métropoles (ou

grandes villes, dont la population va de 100 000 habitants à un million, avec leurs banlieues), les petites villes, bourgs et villages, et, enfin, l'urbain disséminé. Ainsi, ce qu'on nomme l'"étalement urbain" n'est pas homogène et attend des traitements différents. Une chose est au moins certaine, le "périurbain" n'existe plus, il est parfois devenu "central" (on parle alors de polycentralité) et le plus souvent il s'est fondu dans l'urbain éparpillé. Les citadins de ces nouveaux territoires exigent du village voisin les mêmes équipements qu'en ville (trottoirs, éclairage public, ramassage des ordures ménagères, crèches, écoles, conservatoire de musique, gymnase, médecins et pharmaciens, boutiques, etc.) alors qu'ils ne s'intègrent pas toujours à la vie villageoise. Il faut certainement quantifier et cartographier ces "nappes urbaines", et imaginer des unités territoriales urbaines regroupant environ 1 million d'habitants (ce calcul devrait être affiné, mais vise une population pouvant se doter des services hospitaliers, scolaires, de transport, etc., indispensables à la vie quotidienne de chacun, bébé, enfant, adulte, retraité...).

Le défi est le suivant : comment offrir à ces citadins dispersés un cadre de vie agréable, sans miter les paysages et les ruiner en essence ? Les réponses sont certainement multiples et, là encore, attendent des expérimentations. Il ne s'agit pas de dénoncer la maison individuelle et de faire le procès de l'automobile mais de proposer une architecture du pavillon combinée à un urbanisme de la petite échelle, favorisant une réelle démarche écologique. Des bourgs sont à urbaniser et à réactiver en réhabilitant les maisons abandonnées pour en faire du logement social hors norme ou en incitant les jeunes propriétaires à les transformer plutôt qu'à bâtir une "maison de maçon" aux franges du village. Une population plus nombreuse se traduit par le maintien des écoles et la réouverture des commerces. Et si l'"étalement urbain" devenait un "exode urbain" ? | **Th. P.**

1/

La traduction française est parue aux éditions de l'Aube en 1996.

2/

Cf. Thomas Sieverts, *Entre-ville, une lecture de la Zwischenstadt*, traduit de l'allemand par Jean-Marc Deluze et Joël Vincent, préface de René Tabouret, Parenthèses, 2004, et notre entretien avec l'auteur, *Urbanisme*, n° 374, sept.-oct. 2010

3/

Cf. Françoise Choay, "Penser la non-ville et la non-campagne de demain", *La France au-delà du siècle*, l'Aube 1994 et *La Terre qui meurt*, Fayard, 2011, où elle note qu'"il serait salubre d'abolir enfin le terme 'urbanisme'. Puisque aussi bien l'*urbs* se désagrège. Il resterait alors à inventer de nouveaux mots pour désigner les activités qui serviront à construire, avant qu'il ne soit trop tard, le grand réseau de connexion et – peut-être – le petit circuit de contact dans les mailles desquels sera construit notre destin", p. 61.

➔ SÉMINAIRE ROBERT-AUZELLE

RENCONTRE AVEC LES PROFESSIONNELS LE 28 SEPTEMBRE

Le concours international arturbain.fr organisé par le Séminaire Robert-Auzelle sur le thème "Valoriser les espaces vides oubliés" a rencontré un franc succès : sur plus de 200 dossiers reçus de 25 pays différents, le comité de sélection en a validé 140 et en a retenu 29 pour les soumettre au jury internet de 45 enseignants. Dans le palmarès rendu public le 28 mai, le prix international revient à une équipe roumaine (Marius Velicu, enseignant, Bianco Gioada, Elena Marcu, Andrei Stefanescu, étudiants) pour son projet intitulé "Renaissance de la fluidité des espaces". La mention respect de l'environnement a récompensé une équipe française (David Leclec, professeur, Déborah Calfond et Priscila Moreno Bellas, étudiantes à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles) pour "Il faut croire en ce territoire", qui concerne l'aménagement d'un grand parc avec des logements à Sevran en Seine-Saint-Denis.

Pour le prix national arturbain.fr (remise le 30 novembre 2011) comme pour le concours international (mai 2012), le thème 2011-2012 est centré sur la question "Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?", en privilégiant les territoires intercommunaux et les petites villes. En parallèle, le Séminaire prévoit une rencontre avec les organisations professionnelles du cadre de vie, le mercredi 28 septembre, qui leur permettra de s'exprimer sur ce thème. Pour Robert-Max Antoni, président du Séminaire, c'est "une occasion de conjuguer la promotion de l'Art urbain avec les objectifs de la loi Grenelle 2, notamment pour apporter des remèdes à l'étalement urbain". | A. L.

www.arturbain.fr

Revue urbanisme

snal @magazine
Le magazine numérique du Snal

Novembre 2011 - N°06 // En partenariat avec Aldes et GrDF

Actus

"Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?"

Le 28 septembre dernier, à l'Arche de la Défense, le Séminaire Robert Auzelle et le philosophe Thierry Paquot ont interpellé les représentants des principales organisations professionnelles du cadre de vie sur un des thèmes du Grenelle de l'Environnement : "Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?".

Le Snal, en la personne de Pascale Poirot, est intervenu aux côtés de l'UMF (Dominique Duperret), de l'UCI (Dominique de Souza), de la SFU (Christian Luyton), du Club Ville et aménagement (Marie-Claude Dalibart), du CNOA (Martine Elissal-Pattou), du CSOGE (Xavier Prigent), de Syntec Ingénierie (Christian Deuré) et de la FFP (Jean-Marc Bouillon).

Des contributions, recueillies auprès des professions, sont ressortis les points convergents suivants :

- nécessité de consacrer des moyens d'études en amont de toute décision,
- consultation des habitants préalable à tout projet,
- partage de la compétence en urbanisme au niveau intercommunal,
- meilleure connexion en transports et circulations douces,
- densification autour des gares,
- recherche de "densités humaines" favorables à l'urbanité,
- diversification des zonages et des formes urbaines,
- place accrue de la nature dans les grandes agglomérations...

En clôture, le PUCA (Emmanuel Raoul) et la DGALN (Thierry Lemoine), ainsi que le Président de section au CGEDD (Alain Lecomte) ont rappelé les actions menées par l'État.



De gauche à droite : Dominique Duperret, Pascale Poirot et Dominique de Souza

Pour en savoir plus : www.arturbain.fr

Ekopolis est un projet francilien porté par l'Union régionale des CAUE en partenariat avec les membres fondateurs : l'ADEME.

Accueil » Rendez-vous » Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?



Organisé par
Séminaire Robert Auzelle

Type
Conférence, débat, colloque

Publics visés
Professionnels

Date
28 septembre 2011

Contact
→ <http://www.arturbain.fr>

Autres

Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?
28 septembre 2011

Mots-clés: CADRE DE VIE ÉTALEMENT URBAIN

Cette rencontre-débat est organisée par l'association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle. Elle a pour objectif de recueillir et de diffuser les réponses des organisations professionnelles invitées sur la question de l'étalement urbain.

Cette rencontre s'inscrit en préambule du Prix national et du Concours international arturbain.fr, organisés par le Séminaire Robert Auzelle.



France, état des lieux.
Urbanisme, n° 381, 11/2011, p. 39-76

Le 28 septembre 2011, le séminaire Robert Auzelle a rassemblé les organisations professionnelles du cadre de vie, pour débattre sur le thème : «Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?». La première partie de ce dossier consiste en une retranscription des différentes contributions. La deuxième partie est consacrée à des récits sur des lieux particuliers en France : rue Gustave-Goublier au coeur du 10^e arrondissement de Paris ; hôpital Charles-Foix à Ivry-sur-Seine ; rénovation urbaine à Courcouronnes.

Accueil » Toutes les actualités » Séminaire Robert Auzelle

Séminaire Robert Auzelle



Le 28 septembre, la rencontre-débat « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? » était organisée par le Séminaire Robert Auzelle, association pour la promotion de l'art urbain. Les différents intervenants ont présenté les problématiques de densité et de qualité de la vie urbaine, de mise en oeuvre d'une gouvernance adaptée, de valorisation du patrimoine naturel et urbain.

Xavier PRIGENT, géomètre-expert, a fait valoir la volonté de la profession de produire des documents de planification urbaine à différentes échelles du territoire limitant la consommation d'espace et les déplacements. Cette approche s'inscrit dans la démarche de développement durable de la profession : Agenda 21, ouvrage sur les quartiers durables co-édité avec l'Association des Maires de France (AMF) et formations dispensées auprès des maires sous l'égide de l'association MAIRIE2000.

cliquez sur l'image pour lire l'animation

YouTube Consulter la vidéo «Rencontre avec les professions du cadre de vie (2011.09.28)» qui présente et rend-compte des propositions des différents professionnels du cadre de vie.

Chapitre II

Le Prix national arturbain.fr 2011

30/11/2011

Communiqué de presse
« Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain? »
Prix National arturbain.fr 2011
Allocution d'ouverture de Robert-Max Antoni

Le 28 septembre dernier, tirant les enseignements du passé, les professions du cadre de vie du secteur privé de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et du conseil ont apporté chacune, au regard de leurs sensibilités et de leurs responsabilités, une réponse à cette question.

Ce premier enseignement figure dans la revue Urbanisme de novembre/décembre 2011

Aujourd'hui 30 novembre, le Séminaire Robert Auzelle (SRA) présente 6 opérations où l'usage économe de l'espace se conjugue avec de nouveaux cadres de vie à mesure humaine.

En quoi ces opérations sont-elles exemplaires ?

Clamart,

« la Cité de la Plaine », habitat social des années soixante, par sa densité, sa diversité architecturale et sa durabilité, contraste positivement par rapport aux « lotissements et grands ensembles » de l'époque . Depuis plus d'un demi-siècle, elle atteste des conditions d'un bien-vivre entre les générations de diverses origines sociale et culturelle. Composée, dès son origine avec la nature et à échelle humaine , elle s'adapte aujourd'hui aux nouveaux besoins tout en améliorant l'environnement.

Par ailleurs, porteuse d' un projet culturel et social soutenu par la Ville et les associations d' habitants, elle se soucie de faire reconnaître sa «*valeur universelle exceptionnelle*» au titre du Patrimoine mondial de l'Unesco. L'urbaniste de la Cité de la Plaine ayant été Robert Auzelle, en accord avec l'Office de Clamart-Habitat, le Séminaire Robert Auzelle présente cette opération hors concours, pour ne pas être juge et partie.

Auxerre,

« Le Clos des vignes », ensemble architectural et paysager, classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, à proximité du centre-ville, accueille en logements locatifs libres une population diversifiée de 500 personnes. Cette opération de rénovation répond à un besoin local . Elle a permis d'éviter une consommation d'espace naturel et de valoriser un patrimoine historique.

Chauconin-Neufmontiers

« Le quartier des Chaudrons », illustre l' exemplarité d'un lotissement d'habitations où l'économie de foncier est réalisée avec des immeubles bas, des maisons de ville autour d'une place publique avec commerces, donnant une identité de petite ville . Les habitants, les futurs acquéreurs et les services publics ont été associés. aux démarches et études préalables pour un mariage heureux entre ces 2 hameaux.

La Garenne-Colombes

« Les Champs Philippe », à partir d'une friche, ce nouveau quartier conserve l'échelle et les formes urbaines du voisinage. Il accompagne à terme une restructuration du réseau des espaces publics de la ville en libérant celui-ci du stationnement résidentiel reporté en sous sol. Une trame verte, avec des services, des commerces, et des transports en commun, valorisera le paysage et les espaces publics de la ville .

Nantes

« Bottière-Chénaie », opération de grande envergure, implantée sur d'anciennes friches maraichères. Elle s'insère dans l'agglomération nantaise avec des formes diversifiées d'habitat dense. Une trame verte et bleue importante constitue une référence en matière d'aménagement écologique dans l'agglomération.

Vert-Saint-Denis

« Les Marchés de Bréviandes », sur le terrain d'une ancienne carrière à proximité du centre-ville, donne une réponse originale en matière d'éco-résidence à petite échelle. Avec des écritures architecturales multiples les maisons réalisées en bois à partir de modules 3D sont réparties en îlots denses composés dans un réseau d'espaces piétonniers.

« Face à l'étalement urbain , quel cadre de vie pour demain?»,

Les maires, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre ont répondu aux objectifs du Grenelle en présentant:

des opérations proches du centre-ville sur des friches ou dans un patrimoine de valeur historique,
des quartiers à taille et à densité humaine mesurées ,
des économies d'énergie et des créations de trames vertes et bleues ,
des réseaux de circulations douces et des dessertes en transports en commun.

Il convient d'entendre:

Les maires, ou leurs représentants, exposer en 2 minutes les qualités remarquables de leur ville.

Les présentateurs exposer en 6 minutes les qualités architecturales, sociales et environnementales de chaque opération.



Prix National arturbain.fr 2011

Grande Arche de la Défense – 30 novembre 2011

«Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? »



18 h 00

Accueil - Exposition

18 h 30

Ouverture par **Robert- Max Antoni**
Président du Séminaire Robert Auzelle

**6 réalisations,
8 minutes pour
convaincre**

CLAMART (92) *La cité de la Plaine, convivialité et intemporalité*
(hors concours)

Philippe Kaltenbach
Sénateur Maire

Office Clamart-Habitat
Maître d'ouvrage

AUXERRE (89) *Le clos des vignes : transformation d'un patrimoine architectural*

Michel Morineau
Adjoint au Maire

Groupe Alain CRENN
Maître d'ouvrage

CHAUCONIN-NEUFMONTIERS (77) *Les chaudrons : densifier la liaison entre deux hameaux*

Michel Bachmann
Maire

Urbanisme contemporain
Maître d'ouvrage

LA GARENNE-COLOMBES (92) *Les champs Philippe : un village dans la ville*

Jean-Pierre Hervo
Adjoint au Maire

EGIS-Atelier villes et paysages
Assistance à Maîtrise d'ouvrage

NANTES (44) *Bottière-Chénaie, nouvelles formes d'habitat dense dans un éco-quartier*

Luc Vissuzaine
Dir. territorial aménagement

Nantes-Métropole
Maître d'ouvrage

VERT-SAINT-DENIS (77) *Les Marchés de Bréviandes : un quartier de maisons "éco-denses"*

Eric Bareille
Maire

Les foyers de Seine et Marne
Maître d'ouvrage

19 h 45

Remise des Bourses de l'Art urbain

Récompensant les meilleurs projets de fin d'études du cycle de Master
en présence de **Franck Hammoutène**, Président de l'Académie d'Architecture

20 h 00

Clôture par **Louis-Michel Sanche**

Secrétaire général du Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable

20 h 15

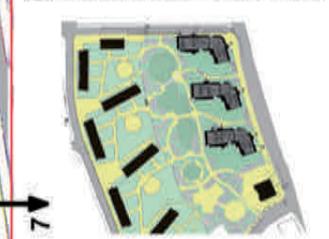
Remise des distinctions du Prix National arturbain.fr 2011

avec le soutien de nos mécènes

adpi
ARCHITECTES
& INGÉNIEURS

metalco
mobil concepts

La Cité de la Plaine : convivialité et intemporalité, Clamart (92) - Hors concours



- 1- Grands collectifs dont les façades ont été améliorées thermiquement.
- 2- Mail traversant côté immeubles collectifs.
- 3- Vue sur le parc.
- 4- La Petite Bibliothèque Ronde.
- 5- Mail traversant côté maisons individuelles.
- 6- "Bégainage" devant les maisons pour personnes âgées.
- 7- Démolition du centre commercial désaffecté et construction de trois petits immeubles avec parkings souterrains.

Maîtrise d'ouvrage :

Office Public de l'Habitat de la Ville de Clamart "Clamart habitat" - 5 rue Paul Vaillant Couturier 92140 Clamart.
Tel : 01 46 45 35 40 – Fax : 01 4 6 45 05 54 – www.clamart-habitat.net – courrier@clamart-habitat.fr

Responsables :

Philippe Kalttenbach, Sénateur - Maire de Clamart, Président de Clamart Habitat
Marc Seyler, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme
Christophe Roy, Directeur Général de Clamart Habitat

Présentateur :

Philippe Kalttenbach

Organisme décisionnaire et propriétaire du site :

Office Public de l'Habitat de la Ville de Clamart "Clamart habitat"

Description de l'opération :

Située sur le Haut-Clamart, en continuité avec le cimetière intercommunal, la Cité de la Plaine, livrée par tranche entre 1947 et 1967, s'étend sur un parc paysagé de 32 hectares.
L'exemplarité de ce "grand ensemble", à l'origine comme dans la durée, réside dans la conciliation d'une densité importante avec un cadre de vie agréable (parc, équipements, commerces...). Il répond aux besoins exprimés des habitants, comme en atteste l'attachement des locataires et de leur descendance depuis l'origine de la Cité.
Entre 1995 et 2005, la Cité a fait l'objet d'améliorations thermiques des façades et de confort des logements (1). Ces travaux n'ont pu, pour des raisons économiques, maintenir l'aspect "tout brique" des façades d'origine, sauf pour les maisons individuelles et un immeuble collectif. En 2010, le centre commercial désaffecté a été démolì, pour réaliser 3 petits immeubles avec parking enterré et un parc traversant, l'ensemble respecte l'esprit de la composition d'origine de Robert Auzelle (7).
Le stationnement en petites surfaces plantées en pied d'immeubles et l'accessibilité aux handicapés des maisons à rez-de-chaussée pérennisent la sécurité et le confort des piétons. Il faut constater sur place l'absence d'incivilité et le respect des espaces communs, attestant une bonne gouvernance de l'organisme gestionnaire, de la municipalité et des résidents.

Equipe pluridisciplinaire :

Equipe d'origine de la conception
R.Auzelle, E. Déchaudat, A. Taponier, R. Gervaise et A. Mahé (architectes) et Monvoisin (ingénieur).
Pour la Petite Bibliothèque Ronde : G. Thurnauer et Atelier AUA (architectes).
Equipe actuelle pour la gestion
Services de Clamart Habitat : C. Roy, Directeur général. Ville de Clamart : A. Eitelbert, Directeur de l'urbanisme.
CAUE 92 : V. Lelièvre, architecte.

Qualité architecturale :

- Conception générale d'origine **conservée** : immeubles implantés dans un parc ouvert au public avec **jardins en pieds d'immeubles**, "béguinage" (6) pour personnes âgées et ateliers d'artistes.
- **Continuité** de l'opération avec le cimetière parc.
- Implantation des immeubles **évitant les vis-à-vis** et favorisant la **vue sur le parc** (3).
- **Eclairage naturel** des pièces des appartements (y compris WC et salle de bain), des parties communes et des escaliers.
- Hauteur des immeubles **R+4** pour les premières tranches, donnant une "**échelle humaine**" à l'ensemble (2).
- **Orientation** des immeubles et **localisation des plantations** pour créer des espaces extérieurs à l'abri du vent.

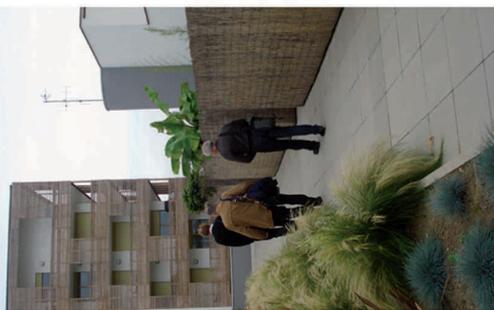
Qualité de vie sociale :

- **Diversité** de l'habitat : locatif collectif (1) et locatif individuel (6).
- Présence de la Petite Bibliothèque Ronde "la joie par les livres" (4) assurant la **rencontre et le partage** intergénérationnels et interculturels.
- Gestion de la Cité en **consultation avec les associations** des locataires. Mise à disposition des résidents de parterres de fleurs en pieds d'immeubles en culture libre, Peintures de scènes avec les enseignants, les scolaires et les habitants, sur le mur entourant le terrain de jeux, pour préserver l'environnement...
- **Convivialité** : très peu de rotation des appartements. Certains locataires ou leurs enfants habitent la Cité depuis sa création.
- Nombreux **équipements de proximité** : commerces, écoles, équipements culturels...
- Future **desserte** par le tramway.

Respect de l'environnement :

- Réalisation du "Parc Auzelle" par la Ville de Clamart, permettant de retrouver la **trame verte d'origine**.
- **Gestion des déchets** : suppression des vides-ordures au profit de bornes enterrées avec tri sélectif.
- Entretien respectueux du parc par Clamart Habitat : **politique de plantation** (pour chaque arbre abattu, 2 sont replantés), entretient biologique.
- Aucun ajout d'emprises de stationnement supplémentaires, mise en place d'**accueils de deux-roues** aux pieds des immeubles, aménagements pour éviter le stationnement anarchique.
- Matérialisation des **cheminements piétons "sauvages"**.
- Maintien d'un **chauffage collectif performant**.

Bottière-Chénaie, nouvelles formes d'habitat dense dans un éco-quartier, Nantes (44) - PRIX NATIONAL 2011



AVANT

- 1- Parc de 5 Ha et ruisseau des Gohards ré-ouvert
- 2- Mail et son canal alimenté par l'eau de pluie, entre l'école et la médiathèque
- 3- Jardins partagés et premiers îlots de logement dense
- 4- Bassin des eaux de pluie devant la médiathèque
- 5- Place et nouveaux commerces en rez-de-chaussée face à la route de Sainte-Luce

APRES

- 6- Venelle entre maisons de ville et square de jeux
- 7- Une des voies entre les îlots et le square de proximité
- 8- Venelle entre les maisons à patio
- 9- Passage entre les maisons de ville et vue sur un collectif en fête d'îlot.



Maîtrise d'ouvrage :

Nantes Métropole Aménagement - 2, avenue Carnot - B.P. 50906 - 44009 NANTES Cedex 1
 Tél : 02 40 41 01 34 - Fax : 20 41 40 01 40 - www.nantes-amenagement.fr - na@nantes-am.com.

Responsables :

Jean-Marc Ayrault, Député-Maire de Nantes - Alain Robert, Adjoint au Maire Chargé de l'urbanisme
 Alexandre Mazzorana-Kremer, Président de Nantes Métropole Aménagement, Conseiller municipal de Nantes
 Luc Vissuzaine, Directeur territorial aménagement Nantes Métropole
 Jean-Marie Duluard, Chargé d'opération Nantes Métropole Aménagement

Présentateur :

Organisme décisionnaire et
 propriétaire du site :

Description de l'opération :

Ville de Nantes
 A l'Est de Nantes, à 15 minutes du centre-ville, le quartier Bottière-Chénaie (35 hectares) se situe en continuité de l'urbanisation existante, sur les friches d'anciennes terres maraîchères. La ZAC créée en 2003, pilotée pour la Ville de Nantes par Nantes Métropole Aménagement, sera constituée à terme de 24 îlots comportant 2300 logements (soit 4500 habitants), des équipements publics (14000m²), des commerces (5500m²), un réseau nature (des espaces verts et un parc). Sont réalisés actuellement le parc logements (îlots ouest).
 Les objectifs de cette opération sont d'offrir des logements en accession abordable, construire une centralité pour le quartier Doulon-Bottière, composer un éco-quartier et promouvoir de nouvelles formes d'habitat dense (140 logements/ha, à l'îlot).
 Bottière-Chénaie fait partie des opérations d'Eco-Quartiers primées en 2009.

Equipe pluridisciplinaire :

Architecte-urbaniste : Jean-Pierre Pranas-Descours, **Paysagistes** : Christophe Delmar et Anne-Sylvie Bruel (Atelier Bruel-Delmar), BET Voirie et réseau : SCE, BET Hydraulique : Confluences.
Architectes des îlots : Amelior-Dubois, Atelier Nord Sud, Barclay-Crouse, Barthélémy-Grino, Bazautay-Nauleau, Bertic Architectes, Block et Guinée-Potin, Agence Y. Bohuon, Boskop et François Delhay mandataire, Colomer-Dumont, Cabinet DLW Architectes, Galliano-Simon, Garo-Boixel, Pierre Gautier, In Situ, Lemerou, V. Perraud, JP. Pranas, Quadra, Rocheteau-Saillard, Atelier Tarabusi, Atelier 3 - Babin-Renaud, Vincent Waitier.

Qualité architecturale :

- Prise en compte de la **trame foncière** existante pour l'organisation du nouveau parcellaire et des grands tracés.
- **Conservation** des murs de pierre de schiste, des anciens réservoirs, des puits existants, des fermes et des chemins ruraux.
- **Réouverture de l'ancien ruisseau** des Gohards auparavant canalisé (1).
- Création d'un **parc de 5 hectares** de forme linéaire (1), reconstitution du vallon du ruisseau des Gohards.
- Création d'une **place publique centrale** (4 et 5).
- **Urbanisme de grands îlots** : grande densité le long de l'axe principal (route de Sainte-Luce), densité plus diffuse à l'Est et au Sud.
- **Systématisation d'aménagement des îlots** denses : un immeuble collectif (50 appartements) en tête d'îlot (9) et une dizaine de maisons (8) sur le reste de la parcelle.
- **Diversité architecturale** : chaque îlot est composé par un architecte différent.

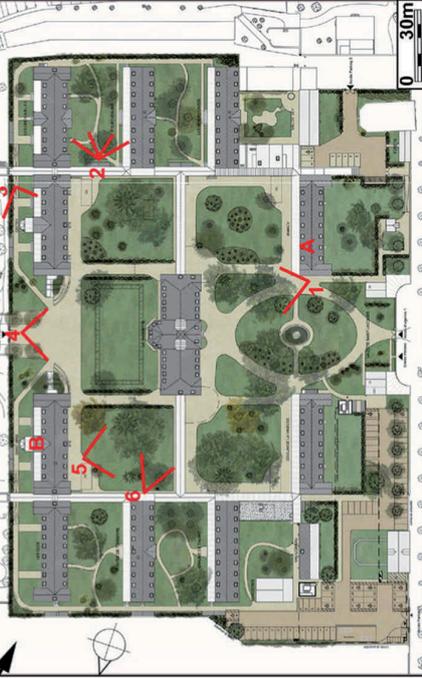
Qualité de vie sociale :

- Le **parc** bordant le ruisseau constitue un **espace de convivialité, de promenade et de jeux** pour l'ensemble du quartier.
- Création de **squares de proximité** répartis dans les secteurs les plus denses (7) et de nouveaux **jardins partagés** (3).
- **Desserte** de l'opération par deux arrêts de tram et trois lignes de bus.
- Organisation d'**animations** (marché, "Vide grenier", "Printemps des voisins"...) sur la place centrale.
- Installation de **commerces** au rez-de-chaussée des immeubles de la place (5).
- Création, en **concertation** avec les habitants, les professionnels du livre et les associations des quartiers Est, d'une **médiathèque**.
- Installation d'**équipements** : groupe scolaire (15 classes), crèche, foyer des jeunes travailleurs, maison de quartier, atelier des Compagnons du Devoir et gymnase.
- **Mixité sociale** : logements collectifs, intermédiaires, individuels en location, location sociale ou accession.

Respect de l'environnement (trame verte et bleue)

- **Collecte des eaux de ruissellement** par un réseau de noues superficielles plantées longeant un côté des voies publiques.
- **Traitement naturel** de l'eau du ruisseau par des plantes fixatrices des pollutions (phyto remédiation).
- Les deux bassins à ciel ouvert fonctionnent comme un **marais epurateur** et participent à la diversité écologique et paysagère.
- Végétation des berges du ruisseau choisie pour **accueillir une petite faune** (grenouilles, poules d'eau, oiseaux).
- **Préservation de la végétation existante** (saules, frênes, bouleaux) et nouvelles plantations créant des **niches écologiques**.
- Présence du **végétal sur toutes les voies publiques**.
- **Récupérateur d'eau de pluie** et **composteur individuel** pour chaque jardin partagé afin de produire de l'engrais naturel.
- **Réutilisation de puits existants** pour l'arrosage des jardins et mise en place d'**éoliennes pour pomper l'eau d'arrosage**.
- Mise en place d'un réseau dense de **venelles et de cheminements doux** (6, 9 et 8) pour faciliter les déplacements non motorisés.
- **îlots sans voiture** : stationnement souterrain, garage en surface à l'écart des habitations et transformation de la route de Sainte-Luce en boulevard urbain pour modérer la vitesse des voitures.

Le Clos des Vignes : transformation d'un patrimoine architectural, Auxerre (89) - Mention Qualité Architecturale



1- Bâtiment principal et jardin central
2- Jardin clos entre deux bâtiments, vue sur le centre-ville

3- Entrée d'un pavillon

4- Façade arrière du bâtiment principal

5- Parc paysager classé revalorisé, essences d'arbres préservées

6- Galerie couverte reliant les pavillons entre eux

A- Hal d'accès aux appartements

B- Intérieur d'un appartement avec bow-window



A

B

Maîtrise d'ouvrage :

Ste Histoire et Patrimoine et Gestaful, filiales du Groupe Alain Crenn - 53, rue des Belles Feuilles - 75116 PARIS
Tél : 01 40 72 35 35 – Fax : 01 40 72 35 00 – www.groupe-alain-crenn.fr – info@groupe-alain-crenn.com.

Responsables :

Guy Ferez, Maire d'Auxerre - Michel Morineau, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme
Alexandre Mauret, Directeur Général Histoire et Patrimoine - Yannick Bigeard, Directeur Technique Gestaful

Présentateur :

Alexandre Mauret

Organisme décisionnaire et propriétaire du site :

Ville d'Auxerre, vendu à Histoire et Patrimoine

Description de l'opération :

L'ancien hôpital psychiatrique d'Auxerre, édifié au milieu du XIX^{ème} siècle, architecture hospitalière de type pavillonnaire, est classé à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. En bordure d'un axe majeur d'accès au centre historique d'Auxerre et face à la maison d'arrêt, le Clos des Vignes consiste en la réhabilitation de cet hôpital en parc résidentiel. La reconstruction de la ville sur un patrimoine existant étant une réponse au phénomène d'étalement urbain. C'est l'opportunité de composer et d'aménager l'entrée nord de la ville d'Auxerre située aux pieds du vignoble « Clos de la Chainette », sur un parc classé de 3,2 hectares. La copropriété assortie d'avantages fiscaux (MH Robien et Monuments Historiques) propose 196 logements locatifs du studio au 4 pièces d'une surface comprise entre 31m² et 129m². Le prix du m² pour les co-propriétaires est à partir de 3600€/m² et le prix de location s'élève à 8,50 €/m². L'ensemble de l'opération rassemble environ 500 habitants.

Equipe pluridisciplinaire :

Maîtrise d'oeuvre conception : AREP Architecture, Louis Moutard (Architecte-urbaniste), François Pradillon et Anne Hubert
Maîtrise d'oeuvre exécution : Eurogip, Benoît Ferré

Ville d'Auxerre : Pierre Guilbaud (Directeur de l'Urbanisme à l'époque du projet). Etat : Olivier Curt (Architecte des Bâtiments de France), Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne : Isabelle Denis
Entreprise générale : C3B (Vinci Bourgogne) Thierry Colinet, Victorien Lefort, Nadine Barralon, Philippe Provencel.
BET Fluides : Elithis, Florent Durupt. BET Espaces verts : Osiris. Bureau de contrôle : Socotec, Romain Bergerat.

Qualité architecturale :

- **Plan d'origine classique**, autour d'un jardin central et d'un bâtiment principal (1 et 4) entouré de pavillons, de **cours privatives** (2) et d'**espaces verts** (5).
- Les cheminements à l'intérieur du jardin suivent, des **galeries couvertes** (5 et 6), légèrement surélevées par rapport au jardin, qui relient les bâtiments entre eux.
- **Composition d'appartements** dans les différents pavillons (A et B).
- Transformation des cours entre les bâtiments en **jardins clos** et **création de pelouses** (2).
- La hauteur des bâtiments (R+2 à R+3) et le Coefficient d'Occupation des Sol de 0,5 donnent une **échelle humaine** à l'ensemble.
- L'installation des bâtiments dans le parc confère un **confort acoustique**.
- Création de halls d'accès communs à 3 ou 4 appartements maximum (A), certains logement possèdent une entrée individuelle.
- Toutes les façades donnent sur le **parc**.

Qualité de vie sociale :

- **Proximité** immédiate du **centre historique** d'Auxerre. Desserte de l'opération par une ligne de **bus**.
- Le parc de stationnement propose une place par logement dont le prix est **compris dans le loyer**.
- Le parc offre un **lieu de rencontre, de promenade et de détente** pour tous les habitants et leurs visiteurs.
- L'**accessibilité des personnes à mobilité réduite** est prise en compte et les appartements en rez-de-chaussée sont accessibles.
- **Mixité générationnelle** : l'opération accueille en location des étudiants, personnes âgées, jeunes actifs avec ou sans enfants.

Respect de l'environnement :

- Création d'un **parc de stationnement souterrain** privé 160 places et 46 places en aérien pour que l'ensemble du jardin puisse être utilisé au profit des piétons et que le quartier conserve son dessin actuel (pas de voiries supplémentaires).
- Jardin composé de clos et d'**arbres d'essences exceptionnelles**, majoritairement **conservées** lors de la revalorisation du parc paysager (5) (essences diverses et variées : Peuplier tremble, cyprès de l'Arizona, Hêtre pourpre, marronnier d'Inde, Epine du Christ, Noyer noir, Acacia, Pin Sylvestre, Cèdre de l'Atlas, Séquoia, Bouleau...)
- **Récupération des eaux pluviales** par un ovoïde visitable.
- **Chauffage collectif au gaz** performant, une chaudière par bâtiment, double vitrage et isolation thermique.
- **Tri sélectif** des ordures ménagères.

Les Champs-Philippe : un village dans la ville, La Garenne-Colombes (92) - Mention Qualité de la Vie Sociale



1- Vue aérienne d'un îlot

2- Place du coeur de quartier avec commerces en rez-de-chaussée

3- Parc public aménagé entre les collectifs existants

4- Une des rues avant et après la construction des immeubles R+3+attique

5- Futur immeuble de bureaux sur la Place de Belgique.



AVANT

APRÈS

Maîtrise d'ouvrage :

Ville de La Garenne-Colombes, 68, boulevard de la République 92250 La Garenne-Colombes - Tél. : 01 72 42 40 00 - Fax : 01 72 42 40 99 - www.lagarennecolombes.fr

Responsables :

Philippe Juvin, Député européen, Maire
Jean-Pierre Hervo, Maire adjoint à l'urbanisme
Jean-Marc Bouillon, Directeur Général Atelier Villes et Paysages
Jean-Pierre Hervo

Organisme décisionnaire et propriétaire du site :

Ville de La Garenne-Colombes

Description de l'opération :

La reconquête des Champs-Philippe : Dès 2002 la ville de La Garenne-Colombes a initié une étude générale d'urbanisme portant sur le site afin de valoriser l'image de la ville par un traitement des espaces publics et de la voirie. En 2004, la ZAC des Champs Philippe, 26,1 ha soit 15% de la Ville, fut créée dans le cadre d'une concession d'aménagement confiée à la SEM 92.

Les principes fondateurs du projet d'aménagement sont :

- restructuration de toutes les voies facilitant l'accès au centre-ville,
- dynamisation de l'offre commerciale dans un nouveau cœur de quartier et traitement des entrées de Ville,
- implantation des espaces et des équipements publics de proximité,
- création d'une trame verte fédératrice donnant place aux piétons et aux circulations douces.

Le programme en quelques chiffres :

- 103 000m² de logements soit 1 200 unités environ, 105 000m² de bureaux, 9 000m² de commerces et activités
- 55 000m² d'espace public dont 14 000 m² d'espaces verts pour un montant total de travaux de 25 M€
- des équipements publics en nombre : 1 collège 700, 1 groupe scolaire de 17 classes, 3 crèches de 45 berceaux, 1 salle de spectacles et un parking public souterrain.

Le chantier est en cours de réalisation. La première tranche au nord de l'axe principal (avenue de Verdun) est réalisée et le tramway desservira l'opération en 2012.

Equipe pluridisciplinaire :

Aménageur : SEM 92 représenté par Martine Besse directrice adjointe de l'aménagement. Urbaniste en chef : Christian Maille, Aurélie Gueldre chef d'agence urbanisme atelier Villes & Paysages. Architecte paysagiste : Patrick Bouchardon, Ghislain de Larouzière, chef d'agence paysage Atelier Villes & Paysages. Bureau d'études V.R.D. : SETU. Programmation : Audrey Soudant, ingénieur chef de projet A.R.P.

Qualité architecturale :

- **Création d'une vitrine tertiaire moderne** magnifiant l'entrée de Ville et accompagnant la mise en place du tram T2 (5).
- Constructions à venir **respectant les formes urbaines existantes**, donnant une ambiance «village».
- Restructuration complète des espaces publics constituant une **nouvelle trame verte** (colonne vertébrale du projet).
- **Construction d'une salle de spectacles** dans le prolongement du parc public à proximité du cœur de quartier.
- Immeubles collectifs à **taille humaine** ponctués d'espaces de convivialité (parc, square, cheminements...)(1)
- **Choix de matériaux pérennes** pour le bâti : pierre, brique, zinc... comme pour l'espace public : granit, asphalte...

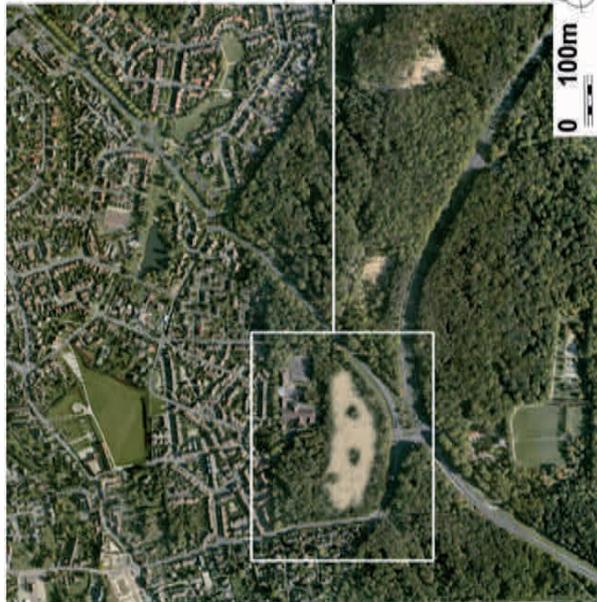
Qualité de vie sociale :

- Le projet urbain a fait l'objet de **nombreuses présentations publiques** depuis sa genèse (concertations) jusqu'à la phase réalisation. Une « bulle » de communication assure le lien et l'information entre riverains et opérateurs.
- La **trame verte offre diverses ambiances aux riverains** : un parc, des squares, des coeurs d'îlots et des promenades plantées (1 et 3).
- La place en cœur de quartier, **lieu de convivialité**, accueille des **commerces en rez-de-chaussée** (2).
- L'opération est dotée d'**équipements publics** en lien direct avec les espaces verts.
- Le **stationnement de surface** est ponctué de **plantations** en dialogue avec les îlots plantés.
- Le site est **desservi par deux stations de tram**.

Respect de l'environnement :

- **Les constructions** sont de type **basse consommation** (BBC).
- **Stationnement en sous-sol** pour les nouveaux immeubles.
- Les espaces verts créés privilégient des **végétaux « rustiques » demandant moins d'irrigation**.
- Le **tri sélectif** est la norme et les locaux poubelles sont intégrés au bâti.

Les Marchés de Bréviandes : un quartier de maisons "éco-dense", Vert-Saint-Denis (92) - Mention Respect de l'Environnement



- 1- Assemblage des modules tridimensionnels sur le chantier
- 2- Bassin d'orage
- 3- Façades avant sur rue avec "car port" et entrée des maisons
- 4- Stationnement végétalisé visiteurs en entrée d'îlot
- 5- Jardinets et cabanon à l'arrière des maisons
- 6- Mail piéton au centre du quartier en liaison avec le centre-ville



Maîtrise d'ouvrage :

Foyers de Seine et Marne (FSM), 2 ter rue René Cassin 77000 Melun - Tél : 01 64 14 43 30 - Fax : 01 64 52 85 92 - habitat@sa-fsm.com - www.sa-fsm.com

Responsables :

Eric Bareille, Maire de Vert-Saint-Denis
Olivier Barry, Directeur, Général FSM

Christophe Esprabens, Directeur technique FSM - Aurélie Denimal, Responsable du pôle accession à la propriété FSM

Présentateurs :

Aurélie Denimal et François PELEGRIN, Architecte DPLG

Organisme décisionnaire : propriétaire du site :

Foyers de Seine et Marne FSM développement et Ville de Vert-Saint-Denis
Ville de Vert-Saint-Denis

Description de l'opération :

L'éco-résidence des Marchés de Bréviandes, en Seine-et-Marne, à 10 minutes à pied du centre-ville de Vert-Saint-Denis, se situe sur une ancienne carrière de 42 600 m² afin d'éviter l'extension de la ville sur la forêt Régionale de Bréviandes en limite Sud du site.

Cette opération répond à une forte demande locale de maisons individuelles tout en mettant en place une densité importante. L'opération comprend la construction de 75 maisons de ville BBC, selon le concept MUSE (maisons modulaires en ossature bois répondant aux objectifs du Grenelle avec des écritures architecturales multiples et différentes typologies, concept : Architecture Pélegrin / Groupe Bénéteau). Les maisons sont préfabriquées en module 3D, livrées sur le site puis assemblées sur place à raison d'une maison par jour. Le concept MUSE peut permettre de doubler la densité en siperposant une maison sur une autre (habitat intermédiaire).

Programme : 75 logements sociaux (55 maisons en location, et 20 maisons en accession).
18 T2 de 45 m², 29 T3 de 67 m² et 28 T4 de 83 m² soit 75 maisons pour 5181 m² SHON.

Coût : 1390 Euros HT/m² Shab fondations et transport compris.

Equipe pluridisciplinaire :

Maître d'Oeuvre : Architecture Pélegrin, François Pélegrin (architecte DPLG)
Paysagiste Trait Vert, Pilote : CFA Ile de France, ALAMO, CETBA Philippe Bourguignon, Entreprise Générale : BH Groupe BENETEAU, VRD Espaces verts : EGA, Fondations spéciales : ZAFFIRO, Charpente couverture : CORMIER-DEVAUX, Enduit sur isolants : AIRES.

Qualité architecturale :

- La préfabrication de modules tridimensionnels en usine, lauréats de l'appel à idées du PUCA : CQFD (Coût, Qualité, Fiabilité, Délais)
- La **diversité de formes architecturales** est assurée par les différents assemblages de modules-type et la **palette de matériaux** (enduit, bardage, toitures terrasses ou en pente).
- L'avancée en façade d'un des modules **créé un auvent abritant l'entrée des intempéries** (3).
- L'**isolation acoustique** aux bruits d'impact est assurée par un double plancher.
- Le principe de maisons en bande offre des **logements traversants** et des espaces extérieurs privatifs protégés des regards (2).
- Les **pergolas en bois** "car port" avec végétation grimpante (3) abritent le stationnement des véhicules devant chaque maison.

Qualité de vie sociale :

- **Mixité sociale** assurée par le programme.
- **Circulations douces** reliant l'opération au le centre-ville en 10 minutes, donnant une priorité **aux piétons et aux vélos**.
- **Convivialité** : le mail, espace de rencontre accueille des activités saisonnières (6).
- **Concertation** mise en place par la municipalité avec les trois partenaires maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et maîtrise d'usage (futurs habitants représentés par FSM).

Respect de l'environnement : Au delà des objectifs du Grenelle

- Label Bâtiment Basse Consommation **BBC** (65 kWh/m².an).
- Utilisation de bois **issus de forêts certifiées**.
- **Matériaux écologiques et recyclables** choisis pour leur faible impact environnemental.
- Emprise **réduite des sols imperméables**.
- **Récupération des eaux pluviales** par des noues vers les bassins d'orage (5).
- **Récupération des terrassements** du chantier pour l'aménagement paysager des mouvements de terre.
- **Plantations** faciles à entretenir et économes.
- **Chantier sécurisé et propre** (assemblage et finitions en quelques jours sur le site) et réduction des nuisances pour les riverains.

Le quartier des Chaudrons : densifier la liaison entre deux hameaux, Chauconin-Neufmontiers (77) - Mention



- 1- Place centrale : en front bâti, immeuble collectif et maisons de ville
- 2- Liaison douce bordée par les maisons de ville
- 3- Passage-piéton entre la place et l'îlot de collectifs sociaux
- 4- Entrée piétonne de l'îlot

0 100m



Maitrise d'ouvrage : Urbanisme Contemporain, aménageur adhérent du Snal, 114, ter rue du Gal de Gaulle 95620 Parmain - Tél : 01.34.73.30.30 - Fax : 01.34.73.02.62 – urbanisme.contemporain@urbanisme-contemporain.com

Responsables : Michel Bachmann, Maire de Chauconin-Neufmontiers
Pascale et Christian Poirot, cogérants Urbanisme Contemporain

Présentateur : **Pascale Poirot**

Organismes décisionnaires : Urbanisme Contemporain et Mairie de Chauconin-Neufmontiers
Propriétaire du site : Urbanisme Contemporain

Description de l'opération : Lotissement « Les Chaudrons » autorisé le 30 octobre 1997 à Chauconin-Neufmontiers, petite commune rurale située à 5 km de Meaux, 35 km de Paris et 15 km de l'aéroport de Roissy Charles De Gaulle. Opération de 7 ha constituée de 161 logements (56 appartements locatifs aidés, 23 appartements en accession, 13 maisons de ville en accession sur des parcelles de 180 à 280m², 69 maisons individuelles en accession sur des parcelles de 400 à 600 m² et 1400 m² de commerces et services) pour une densité moyenne de 33,9 logements à l'hectare hors espaces publics.

Cette opération :

- poursuit l'urbanisation en assurant la liaison entre les deux hameaux de Chauconin et Neufmontiers, fusionnés en 1972, - prolonge la centralité du bourg autour de la nouvelle école, dont l'opération a permis de financer trois classes (P.A.E.)
- propose une offre diversifiée de logements, dont du locatif aidé, pour répondre à la demande des habitants.

Equipe pluridisciplinaire

et comité de pilotage :

Maitrise d'ouvrage : Pascale et Christian Poirot, société Urbanisme Contemporain, aménageur.
Ville de Chauconin-Neufmontiers : en 1997, Guy Kalayan, maire, et Michel Bachmann, adjoint à l'urbanisme.
Maitrise d'œuvre : Thierry Bouchet, Cabinet B&N, architecte-urbaniste - Michel Greuzat, Cabinet Greuzat, BET paysage et environnement - Yves Duris-Mauger, géomètre-expert.
Avec l'aimable collaboration et les conseils de : M. Fortier, DDT de Meaux, du CAUE 77 - Jacques Poirot - Guy Legleye, architecte OPDHLM 77 - les sociétés François Lange, JC Création et Maisons Pierre.

Qualité architecturale :

- **Intégration** dans le site : **respect des volumes du bâti existant** et greffe de **nouvelles voies piétonnes** sur d'anciennes impasses permettant de pénétrer dans le nouveau quartier.
- **Densification progressive** : les immeubles collectifs et les maisons de villes sont proches de l'axe principal reliant le centre-ville de Chauconin à celui de Neufmontiers, les maisons individuelles font ensuite la liaison vers la limite communale.
- Création d'un **espace public paysager** (3) dédié aux circulations douces, prolongeant le centre.
- Interactions entre cet espace public et l'habitat dense qui l'accompagne : création d'une **ambiance de place**.
- **Prescriptions** sur les constructions (niveaux par rapport au terrain naturel, volumes, orientations, lignes et angles d'implantation) et sur les clôtures (2).
- Maisons individuelles, maisons de ville et immeubles collectifs R+2 (1) confèrent une **échelle humaine** à l'ensemble du quartier.

Qualité de vie sociale :

- L'espace public central (1), face à la nouvelle école, permet la **promenade et le jeu** (2), favorisant ainsi les **rencontres et la convivialité**.
- **Mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle** assurée par une variété de typologies de logements, d'espaces dédiés aux commerces ou services en pied d'immeubles (ouverture d'une pharmacie en 2011) et la présence de l'école à l'entrée de l'opération.
- **Gouvernance** du projet, toutes les réunions s'étant tenues en mairie en présence des membres du comité de pilotage.
- **Information et communication des habitants** du village assurées par la Commune et l'aménageur pendant l'élaboration du projet, puis pendant les travaux, en particulier par le biais d'articles dans le journal municipal "Chorus".
- **Suivi de tous les acquéreurs** par l'architecte et l'aménageur lors de la conception de leur dossier de permis de construire, puis après leur installation (l'aménageur assistant à toutes les réunions de l'association syndicale jusqu'à la reprise de la gestion des parties communes par la municipalité).

Respect de l'environnement :

- Créations de **circulations douces** permettant à tous de se déplacer en sécurité (2 et 3).
- **Absence de circulation automobile** sur la place (1).
- Niveaux des voies et des constructions respectant la topographie pour **éviter le déblaiement des terres** du site.
- **Prescriptions et incitations pédagogiques** pour les plantations, par la distribution à tous les nouveaux habitants d'un guide de plantation des haies et arbustes variés en Ile de France, **favorisant la biodiversité**.
- Dimensionnement réduit de la voirie permettant le passage des véhicules de ramassage des ordures ménagères.
- **Tri sélectif** pratiqué sur la commune.



Robert-Max Antoni
Président-fondateur
du Séminaire Robert Auzelle



Prix national : Nantes
Jean-Pierre Pranas-Descours,
Architecte-urbaniste
Luc Vissuzaine, Dir. territorial
de l'aménagement, Nantes Métropole
Christophe Delmar,
paysagiste, Atelier Bruel & Delmar



Philippe Bourachot, gérant de Métalco Mobil concept et Nadja Badi, architecte ADPi ont remis les bourses de l'Art urbain aux jeunes professionnels : Rita Alaoui, Sandrine Belleville, Amandine Moskal, Nicolas Peyrard, Elodie Blin, Alexandre Hubert, Alice Haffner et Auriane Jaffé.



Louis-Michel Sanche
Secrétaire Général
du Conseil Général de
l'Environnement et du
Développement durable



Mention Qualité architecturale : Auxerre
Alexandre Mauret, Directeur Général
Histoire et Patrimoine
Michel Maurineau, Adjoint au Maire Auxerre



Mention Qualité de la Vie sociale : La Garenne-Colombes
Christian Maille, Architecte-urbaniste
Jean-Pierre Hervé, adjoint au Maire de
La Garenne-Colombes
Jean-Marc Bouillon, Directeur Général
Atelier Villes et Paysages



Mention Respect de l'environnement : Vert-Saint-Denis
François Pèglerin, Architecte
Architecture Pèglerin
Eric Bareille, Maire de Vert-Saint-Denis



Meilleure Communication : Chauconin-Neufmontiers
Maire de Chauconin-Neufmontiers
Pascale Poirot, Gérante
Urbanisme Contemporain



Opération Hors Concours : Clamart
Philippe Kaltenbach, Député-Maire de Clamart
Marc Seyler, Adjoint au Maire
Christophe Roy, Dir. Gen. Clamart Habitat



Nantes

Le prix arturbain.fr 2011 pour l'éco-quartier Bottière-Chénaie

Le Séminaire Robert Auzelle (SRA) a décerné, le 30 novembre 2011, son traditionnel prix arturbain.fr accompagné de ses différentes mentions. En parallèle, il a remis huit bourses de l'art urbain à des étudiants.



Les six opérations candidates au prix arturbain.fr devaient s'inscrire dans le cadre de la thématique 2011 du Séminaire Robert Auzelle "Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?" /1. Ce sont donc des opérations, comme l'a souligné Robert-Max Antoni, le président du Séminaire, "où l'usage économe de l'espace se conjugue avec de nouveaux cadres de vie à mesure humaine". Mais avec une histoire et dans une géographie bien singulières.

À commencer par "la Cité de la Plaine", quartier d'habitat social des années 1960 à Clamart (92), dont l'urbaniste en chef a été Robert Auzelle lui-même. Comme l'a rappelé Robert-Max Antoni, "par sa densité, sa diversité architecturale et sa durabilité, elle contraste positivement par rapport aux lotissements et grands ensembles de l'époque. Depuis plus d'un demi-siècle, elle atteste des conditions d'un bien-vivre entre les générations de diverses origines sociale et culturelle. Composée dès son origine avec la nature et à échelle humaine, elle s'adapte aujourd'hui aux nouveaux besoins tout en améliorant l'environnement. Par ailleurs, porteuse d'un projet culturel et social soutenu par la Ville et les associations d'habitants, elle se soucie de faire reconnaître sa valeur universelle exceptionnelle au titre du Patrimoine mondial de l'UNESCO." En accord avec l'Office de Clamart-Habitat, le Séminaire Robert Auzelle a présenté cette opération hors concours, pour ne pas être juge et partie.

C'est la Ville de Nantes qui a remporté le prix arturbain.fr, pour de nouvelles formes d'habitat dense dans l'écoquartier de Bottière-Chénaie : une vaste opération (35 ha) en cours de réalisation sur d'anciennes terres marai-

chères, sous forme d'une ZAC créée en 2003 et aménagée par la SPL /2 Nantes Métropole Aménagement, qui sera constituée à terme de 24 îlots comportant 2 300 logements. Pour le moment, sont réalisés un parc, une place publique et des logements (architecte-urbaniste : Jean-Pierre Pranlas-Descours ; paysagistes : Christophe Delmar et Anne-Sylvie Bruel / atelier Bruel-Delmar ; BET voirie et réseau : SCE ; BET hydraulique : Confluences). Comme l'a souligné Luc Vissuzaine, directeur territorial aménagement Nantes Métropole, cette opération s'inscrit dans la volonté politique locale de lutter contre l'étalement urbain et de proposer des logements à prix modérés à la location comme à l'accession.

La mention "qualité architecturale" a été attribuée à l'opération "Le clos des Vignes" à Auxerre (89) ; la mention "vie sociale" aux "Champs Philippe : un village dans la ville" à La Garenne-Colombes (92) ; la mention "respect de l'environnement" aux "Marchés de Bréviandes : un quartier de maisons éco-denses" à Vert-Saint-Denis (77). Un autre projet mentionné, "Les Chaudrons" à Chauconin-Neufmontiers (77), a été récompensé pour la meilleure communication (vote de la salle). Le prix internet du public est allé à la Ville d'Auxerre.

Pour la seconde fois, le Séminaire Robert Auzelle attribuait ses bourses de l'Art urbain - 500 euros chacune - à des étudiants du cycle de master ayant obtenu un note minimum de 15 (mention bien ou très bien) à un projet de fin d'études (PFE). En 2011, 80 dossiers issus de 19 écoles d'architecture ou de paysage ont été proposés. Philippe Bourachot, gérant de Métalco Mobil concept, et Nadja Badi, architecte ADPI, ont remis les huit bourses à Rhita Alaoui, Sandrine Belleville, Amandine Moskal, Nicolas Peyrard, Élodie Blin, Alexandre Hubert, Alice Haffner et Auriane Jaffe pour des projets concernant aussi bien la médina de Fès que la ville de Rives-de-Gier (en particulier son patrimoine industriel), Grenoble dans son lien à la montagne, un quartier de centre-ville à Metz, le port d'Istanbul et l'ancienne maison d'arrêt du Havre. Le point commun à la plupart de ces projets était la valorisation d'un patrimoine oublié ou déprécié et une réutilisation/diversification des lieux ainsi revalorisés. Un thème qui a visiblement inspiré les étudiants. | A. L.

1/ Ensemble des contributions à la Journée du 8 septembre 2011, arues dans Urbanisme, n° 381, nov.-déc. 2011.
2/ Société publique locale.

Pour en savoir plus : www.arturbain.fr

14/12/2011

Quel cadre de vie pour demain ?

FSM a participé au « Prix National arturbain.fr » 2011 organisé par l'association pour la promotion de l'Art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA) et obtenu, le 30 novembre 2011, la « mention Respect de l'Environnement » pour son opération les « Marches de Bréviande » à Vert St Denis.



Vert-Saint-Denis

« Les Marches de Bréviande »* sur le terrain d'une ancienne carrière à proximité du centre-ville, donne une réponse originale en matière d'éco-résidence à petite échelle. Avec des écritures architecturales multiples les maisons réalisées en bois à partir de modules 3D sont réparties en îlots denses composés dans un réseau d'espaces piétonniers. »

Le Prix National arturbain.fr®, placé sous le haut patronage de la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a pour but de faire connaître au public des opérations exemplaires déjà réalisées, relevant du thème de l'année, améliorant le cadre de vie et illustrant la définition de l'Art urbain.

2011 s'est consacré à "Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain"

Pour plus d'informations :

<http://www.arturbain.fr/arturbain/prix/2011/2011.htm>

*75 maisons BBC en construction tridimensionnelle bois.

[Allocation d'ouverture à télécharger](#)

[Opération Vert Saint Denis à télécharger](#)

N° 39
DÉC./JANVIER 2012

PASSION ARCHITECTURE

PRIX NATIONAL ARTURBAIN.FR 2011

Le Séminaire Robert Auzelle organise depuis 1997 le Prix national arturbain.fr afin de faire connaître des actions exemplaires conduites par des équipes pluridisciplinaires. Celui-ci est ouvert aux organismes membres du Séminaire. Cette année le thème choisi était : *"Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain?"* La réalisation récompensée cette année est Bottière-Chénaie, nouvelles formes d'habitat dense dans un éco-quartier, Nantes (44).

En savoir plus : <http://www.arturbain.fr/>

Cité de la Plaine et art urbain

Mercredi 30 novembre, le Maire, Philippe Kaltenbach, a présenté la Cité de la Plaine lors du séminaire Auzelle qui délivrait le Prix national Art urbain 2011 sur le thème « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? ».

Conçue par l'architecte Robert Auzelle dans les années 1950, la Cité de la Plaine s'étend sur un parc paysager de 32 hectares, dont une douzaine consacrés aux espaces verts.

Une conception exemplaire

En continuité avec le cimetière intercommunal réalisé par le même architecte, l'implantation des bâtiments a été pensée en fonction de l'ensoleillement, des vents dominants, de l'absence de vis-à-vis et de la création de nombreux espaces verts.

L'exemplarité de ce « grand ensemble », à l'origine comme dans la durée, réside dans la conciliation d'une densité importante avec un cadre de vie agréable (parc, équipements, commerces...).

Une réhabilitation volontariste

Grâce à l'effort de réhabilitation des bâtiments et espaces extérieurs réalisé depuis 10 ans par la municipalité, la Cité de la Plaine a bien vieilli et continue à répondre

aux besoins exprimés par les habitants, comme en atteste l'attachement des locataires et de leur descendance depuis l'origine de la Cité. Les deux opérations de renouvellement urbain (place François Mitterrand ex-Bourgogne et quartier commercial Les Hauts de Clamart) et l'implantation d'équipements publics de qualité (reconstruction des écoles, création de la médiathèque et du centre de santé) font de la Cité de La Plaine aujourd'hui encore un modèle d'aménagement urbain. Le travail quotidien des agents de la ville et de Clamart Habitat (le nombre de gardiens d'immeubles est passé de 1 pour 400 à 1 pour 100 logements) contribue pour beaucoup à l'amélioration du cadre de vie à La Plaine.

Vers la reconnaissance de l'UNESCO

La participation, hors concours, à ce Prix national d'art urbain, s'inscrit dans la démarche de la ville vers l'inscription de la Cité de la Plaine au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Maire, Philippe



La Cité de la Plaine, livrée par tranche entre 1947 et 1967, s'étend sur un parc paysager de 32 hectares.

Kaltenbach, se réjouit de cette avancée : « C'est avec une immense fierté que nous allons défendre le patrimoine architectural de notre ville. Ceci constitue, pour la Cité de la Plaine, une première étape dans la démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Et ce serait une première inscription de logements sociaux. Les architectes d'aujourd'hui devraient s'inspirer en tous points de cet exemple pour permettre à tous de bénéficier de logements de qualité dans un environnement privilégié. » //

« Cette présentation constitue une première étape dans la démarche d'inscription de la Cité de la Plaine au patrimoine mondial de l'UNESCO. »

Philippe Kaltenbach, Maire de Clamart

LA CITÉ DE LA PLAINE ou comment concilier qualité architecturale, respect de la vie sociale et préservation de l'environnement

La conception de la Cité de La Plaine fait figure de parangon dans la conciliation du triptyque architecture / vie sociale / environnement. Revue des atouts de cet ensemble en quelques caractéristiques essentielles :

- La conception architecturale d'origine a été conservée : implantation des immeubles évitant le vis-à-vis et favorisant la vue sur le parc ouvert au public, jardins en pieds d'immeubles, béguinage pour personnes âgées et ateliers d'artistes.
- La hauteur des immeubles, R+4 pour les premières tranches, donne une échelle humaine à l'ensemble.
- L'orientation des immeubles et la localisation des plantations créent des espaces extérieurs à l'abri du vent.

- La Petite Bibliothèque Ronde assure la rencontre et le partage intergénérationnels et interculturels.

- La Cité est gérée en concertation avec les associations des locataires.

- De nombreux équipements de proximité enrichissent la vie du quartier.

- Le futur parc Auzelle permettra de retrouver la coulée verte d'origine.

- Les vide-ordures ont été supprimés au profit de bornes de tri sélectif enterrées.

- L'entretien biologique des plantations est privilégié.

DISTINCTION*Le Prix national arturbain.fr 2011*

Organisé par le Séminaire Robert Auzelle, le Prix national arturbain.fr a pour vocation de faire connaître au public des opérations d'urbanisme et d'habitat remarquables déjà réalisées. Le thème choisi pour la session 2011 était "Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?" Le 30 novembre dernier, ont été distinguées et présentées six opérations qui démontrent que *"l'usage économe de l'espace peut se conjuguer avec des nouveaux cadres de vie à mesure humaine"*. Le Prix national est décerné à l'écoquartier Bottière-Chénaie de Nantes. Implanté sur les friches d'anciennes terres maraîchères en continuité de l'agglomération, il offre des formes diversifiées d'habitat dense (140 logements/ha), un parc de 5 ha le long d'un ruisseau réouvert, 5 500 m² de commerces, et 14 000 m² d'équipements. À terme, 24 îlots comportant 2 300 logements accueilleront 4 500 habitants. La mention "Qualité architecturale" est attribuée au Clos des vignes à Auxerre.

La rénovation de cet ancien hôpital psychiatrique, classé à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, permet de loger 500 habitants à proximité du centre-ville et de valoriser ce patrimoine. L'éco-résidence du Marché des Bréviandes, sur le site d'une ancienne carrière, aux abords de Vert-Denis (Seine-et-Marne) reçoit la mention "Respect de l'environnement". Elle se caractérise par la réalisation d'un programme

social de 75 maisons modulaires en bois aux écritures multiples, insérées en îlots denses dans un réseau d'espaces piétonniers. La reconquête des Champs Philippe, à La Garenne-Colombes se voit octroyer la mention "Qualité de vie sociale". Sur cette friche de centre-ville de 26 ha (15 % de la ville) un nouveau quartier conserve l'échelle et les formes urbaines du voisinage avec constitution d'une trame verte, 1 200 logements, 105 000 m² de bureaux, 55 000 m² d'espaces publics et de nombreux équipements. Le vote du public dans la salle a récompensé la commune de Chauconin-Neufmontiers (77) en lui accordant la mention de "La meilleure communication" pour l'exemplarité du lotissement "le quartier des Chaudrons" qui sert de liaison entre deux hameaux. Enfin la Cité de la Plaine, à Clamart a été classée hors concours. En effet ce grand ensemble, réalisé entre 1947 et 1967, allie convivialité et intemporalité et n'a cessé, en cinquante ans, de prouver sa capacité d'adaptation aux nouveaux besoins. Mais son concepteur n'étant autre que... Robert Auzelle, il était difficile pour le Séminaire d'être juge et partie. Comme chaque année un Concours international invite les étudiants de tous pays à présenter des projets sur le même thème que celui du Prix national. Les étudiants et enseignants étaient appelés à rendre leurs esquisses avant le 1^{er} mars 2012. ■ M.A.

Chapitre III

Le Concours international 2011-2012

10/05/2012

Le Concours international

Communiqué de presse

Concours international arturbain.fr 2012 en langue française et en langue locale.

« Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? »

Le jeudi 10 mai, à l'Arche de la Défense, la présentation des esquisses des équipes lauréates du Concours international et la remise des bourses aux étudiants ont eu lieu. Cette manifestation organisée par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre, pour la France, du « Grenelle de l'Environnement » sur un thème concernant notre planète et tous les pays.

La contribution des 103 équipes pluridisciplinaires constituées par 37 enseignants et 282 étudiants originaires de 8 pays apporte un éclairage particulier sur la perception internationale du phénomène de l'étalement urbain et sur la manière d'imaginer de nouveaux cadres de vie économes en usage d'espace construit en harmonie avec la nature.

Le jury Internet des professeurs, 28 votes exprimés sur 37, a donné lieu à une évaluation des 14 esquisses préalablement sélectionnées par le comité de sélection d'experts du SRA sur les critères de qualité architecturale, de qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement.

Le SRA, avec le soutien de ses deux mécènes : Aéroport de Paris ingénierie (ADPi), et Metalco mobil concepts, a attribué aux étudiants des 9 équipes lauréates un montant de 4500€ de bourses ainsi que des indemnités d'hébergement pour les lauréats des pays invités.

Selon le classement général des esquisses, il ressort pour les 4 premières, d'une part des propositions concernant l'accessibilité à des espaces naturels récréatifs en lien avec l'agglomération et d'autre part une densification de quartiers anciens respectant une morphologie de constructions à échelle humaine.

Les 9 esquisses lauréates sont à consulter sur www.arturbain.fr

1/ Prix International « *Les vides urbains: sont-ils un problème ou une solution* »

Professeur **Sergio Zevi** (étudiants : Marcialis Silvia, Masciarelli Sara, Gelonese Andrea)

illustre la mise en valeur d'un grand parc thermal avec des circulations douces, des potagers et des espaces de détente autour de la rivière Tiburtina en lien avec l'autoroute et desserte par le train reliant Rome.

2/ Mention qualité architecturale « *A la redécouverte du marais* »

Professeure **Xavière Ollier** (étudiants : Para Nastasia, Maricot Charlène, Guérin Guillaume)

donne un exemple d'aménagement d'un patrimoine riche en biodiversité au centre de la ville de Bourges avec des bâtiments dédiés à l'éducation populaire à l'Ecologie et à la protection des diverses espèces.

3/ Mention Spéciale « *Dans la ville affaiblie de Sarajevo* »

Professeur **Claudio Secci** (étudiantes : Jadot Cécile, Crayssac Marjorie, Aubry Anna)

propose un contre-projet visant à reporter au centre-ville les investissements étrangers prévus en périphérie, à protéger des zones vertes menacées, et à restructurer les quartiers existants en respect avec les repères identitaires tels les kiosques de services.

4/ Mention Spéciale « *Clairière urbaine* »

Professeur **Eric Albisser** (étudiants : Alzingre Hugo, Poiret Arthur)

Densifie, avec une vision à long terme, la périphérie d'un grand quartier au centre de Strasbourg pour libérer la partie centrale verte avec la création de circulation douces au lieu « d'étaler l'urbanisation ouverte à l'auto ».

5/ Mention spéciale « *village urbain* »

Professeur **Komla Dela Gake** (étudiants : Sokeng Feuyem Horcel, Compaore wendpanga, Allou Bossia Sébastien)

Propose une unité d'habitation tenant compte de la philosophie de l'espace dans la culture Tamberma au TOGO.

6/ Mention Spéciale « *Cour=biotope +architecture* »

Professeur **Andrey Chumachenco** (étudiants : Verbych Kyrylo, Ivanenko Katerina, Tsioma Iryna)

Rénove et densifie un quartier ancien en respectant la morphologie urbaine de cours et de passages.

7/ Mention Respect de l'Environnement « *Pietrobosco* »

Professeur **Roméo Farinella** (étudiants : Luppi Monica, Lorenzetti Tommaso, Rendina Cecilia)

Requalifie toute la ville en modèle par un ensemble d'actions d'aménagement durable (parcours vert transversal).

8/ Mention spéciale « *Revenir aux sources et vivre sur l'eau* »

Professeure **Izabella Burda** (étudiantes : Tratwall Milena, Kovalska Katarzyna, Kuchczynski Kacper)

Retrouve les traces anciennes des canaux du Port de Gdansk et propose des maisons flottantes à quai.

9/ Mention qualité de la vie sociale « *Comment sortir de cette impasse* »

Professeur **Laurent Devisme** (étudiantes : Pinault Aude, Cassouret Céline)

Contre-projet pour éviter la déportation de familles d'un quartier déshérité de Limerick en Irlande en les associant à un nouveau mode de vie basé sur la coopérative de moyens de reconstruction et de subsistance économe.

Le vendredi 11 mai, les professeurs seront réunis au SRA pour tirer les enseignements de cette confrontation et pour mettre au point les recommandations pédagogiques pour le concours suivant portant sur le thème :

« Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature »

Le Concours international arturbain.fr convie des équipes d'étudiants et d'enseignants, appartenant à diverses écoles de diverses disciplines, pour procéder à des analyses urbaines intégrant les problématiques des municipalités.

Chaque équipe compare l'état existant et l'état projeté. Cette comparaison se traduit sous la forme d'une esquisse illustrant un programme d'intentions destiné à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants.

Cette méthode permet d'évaluer la qualité des propositions, suscitant le débat sur la définition de l'art urbain.

Les thèmes annuels variés posent des questions d'actualité et d'éthique du cadre de vie. Des conférences sont organisées par les écoles concernées, avec des consultants du SRA invités pour animer un débat sur le thème, et favoriser l'échange entre les étudiants et les enseignants. Cet exercice rapproche les enseignants de l'art urbain, qui participent au réseau des écoles associées à cette démarche.

Les esquisses des équipes lauréates sont archivées chaque année et consultables sur www.arturbain.fr à la rubrique «Concours».

2011
2012

CONCOURS INTERNATIONAL en langue française **3000€**

arturbain.fr



FACE à L'ETALEMENT URBAIN, QUEL CADRE DE VIE POUR DEMAIN ?

Constituez une équipe pluridisciplinaire
Envoyez votre esquisse avant le 1er mars 2012

Inscriptions sur www.arturbain.fr

Séminaire
ROBERT AUZELLE

arturbain.fr

SEMINAIRE ROBERT AUZELLE (SRA) Tel: +33 (0)1 40 81 71 35/63 00
Arche de la Défense 92055 LA DEFENSE cedex

10 Mai 2012 - Remise des prix



Sous le haut patronage du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Concours international arturbain.fr 2012



" FACE À L'ÉTALEMENT URBAIN, QUEL CADRE DE VIE POUR DEMAIN ? "

Le Président Robert-Max ANTONI et les membres du Conseil d'Administration du Séminaire Robert Auzelle vous invitent à assister à l'exposition et à la remise des prix



Jeudi 10 mai 2012 à 17h30

Arche de la Défense paroi Sud / salle 2
Métro 1 ou RER A : La Défense - Grande Arche



en présence des représentants des pays des équipes lauréates



Le classement des 14 esquisses par le jury Internet fait ressortir 10 distinctions : le Prix international, les 3 mentions concernant les 3 critères de la qualité du cadre de vie et 5 mentions spéciales. Les internautes ont désigné le Vote Internet du public.

Classement général	Titre du projet	prix	Pays	Enseignant	Étudiants
1	<i>Les vides urbains, sont-ils un problème ou une solution?</i>	prix	Italie	ZEVI Sergio	MARCIALIS Silvia MASCIARELLI Sara GELONESE Andrea
2	<i>A la redécouverte du marais</i>	Mention Qualité architecturale	France	OLLIER Xavière	PARA Nastasia MARICOT Charlène GUERIN Guillaume
3	<i>Dans la ville affaiblie de Sarajevo : de nouvelles priorités, des nouveaux territoires d'actions</i>	Mention spéciale	France	SECCI Claudio	JADOT Cécile CRAYSSAC Marjorie AUBRY Anna
4	<i>Clairière urbaine</i>	Mention spéciale	France	ALBISSER Éric	ALZINGRE Hugo POIRET Arthur
5 ex æquo	<i>Le village urbain</i>	Mention spéciale	Togo	GAKE Komlan Dela	SOKENG FEUYEM Horcel COMPAORE Wendpanga ALLOU BOSSIA Sébastien
5 ex æquo	<i>Cour = Biotope+Architecture</i>	Mention spéciale	Ukraine	CHUMACHENKO Andrey	VERBYCH Kyrlyo IVANENKO Kateryna TSIOMA Iryna
7	<i>Pietrobosco</i>	Mention Respect de l'Environnement	Italie	FARINELLA Romeo	LUPPI Monica LORENZETTI Tommaso RENDINA Cecilia
8	<i>Revenir aux sources et habiter sur l'eau</i>	Mention spéciale	Pologne	BURDA Izabella	TRATWAL Milena KOWALSKA Katarzyna KUCHCZYŃSKI Kacper
9	<i>Comment sortir de cette impasse ?</i>	Mention Qualité de la Vie Sociale	France	DEVISME Laurent	PINAULT Aude CASSOURRET Céline
14	<i>Revitalisation de l'Identité Sociale : écologie + tissu urbain entrelacé</i>	Vote Internet du public	USA/Italie	SABATELLO David	COLARUSSO Joseph FAWCETT Rachel STONE Garrett



Prix International :
Enseignant : ZEVI Sergio
Etudiants : MARCIALIS Silvia, MASCIARELLI Sara, GELONESE Andrea



Mention Qualité Architecturale :
Enseignante : OLLIER Xavière
Etudiants : PARA Nastasia, MARICOT Charlene, GUERIN Guillaume



Mention Spéciale :
Enseignant : SECCI Claudio
Etudiantes : JADOT Cécile, CRAYSSAC Marjorie, AUBRY Anna



Mention Spéciale :
Enseignant : ALBISSER Éric
Etudiants : ALZINGRE Hugo, POIRET Arthur



Mention Spéciale :
Enseignant : GAKE Komlan Dela
Etudiants : SOKENG FEUYEM Horcel, COMPAORE Wendpanga, ALLOU BOSSIA Sébastien

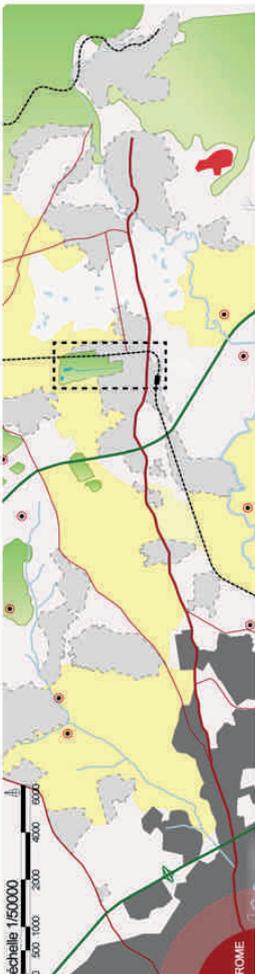


Mention Respect de l'Environnement :
Enseignant : FARINELLA Romeo
Etudiants : LUPPI Monica, LORENZETTI Tommaso, RENDINA Cecilia et PALLOTTI Valentina représentés par Alessandro delli Ponti



Les vides urbains: sont-ils un problème ou une solution?

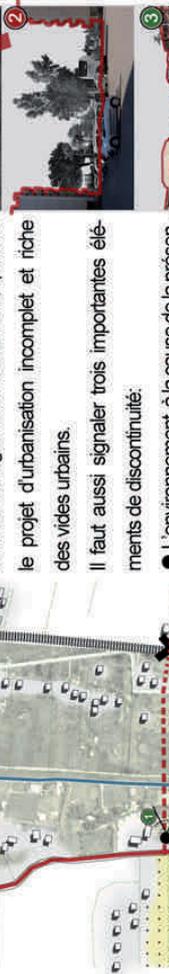
Tivoli Terme, ITALIA



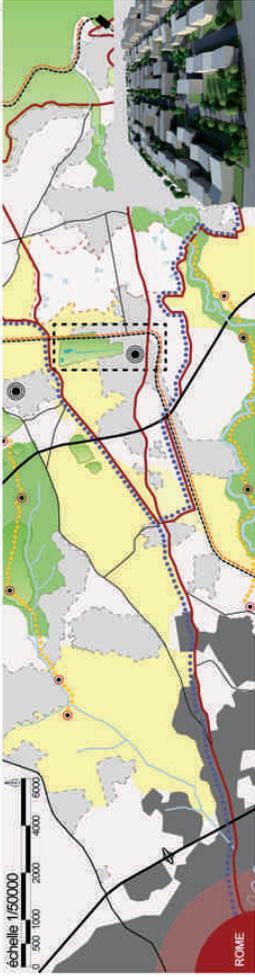
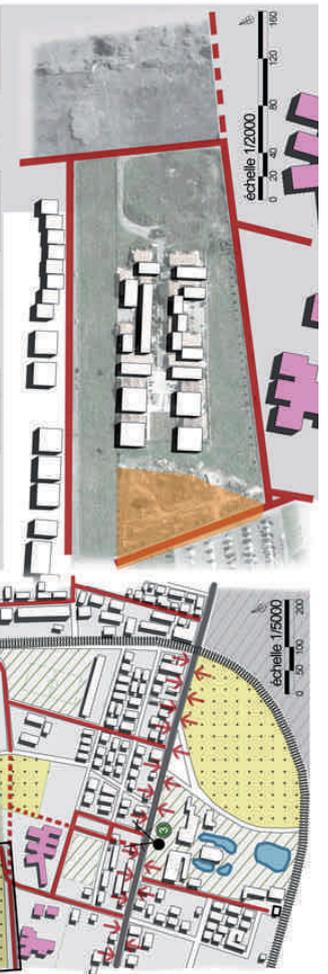
La zone de Bagni di Tivoli se développe le long de l'axe infrastructurel de la Tiburtina. Elle est considérée une appendice de la ville de Rome, caractérisée par l'insuffisance de services publics et par un niveau de dégradation très élevé. Il s'agit d'un ensemble in-contrôlé de logements résidentiels, qui rend le projet d'urbanisation incomplet et riche des vides urbains.

Il faut aussi signaler trois importantes éléments de discontinuité:

- L'environnement, à la cause de la présence des sources thermales
- Les infrastructures, dues à l'axe routier de la via Tiburtina
- Le chemin de fer, par la ligne Roma-Tivoli.

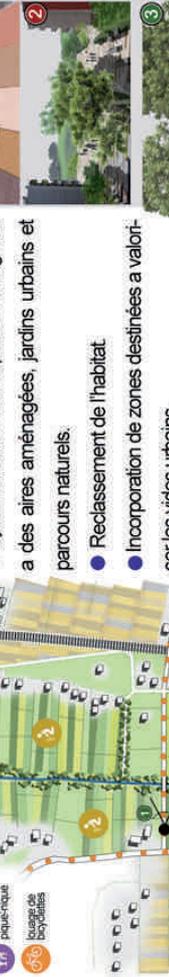


RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ● QUALITÉ DE LA VIE SOCIALE ● QUALITÉ ARCHITECTURALE



La réponse à la croissance urbaine et à l'idée de la ville étendue est la ville polycentrique, constituée par des agglomérations urbaines indépendantes.

- Reclassement de l'environnement le long du canal des thermes.
- Systématisation des espaces verts grâce à des aires aménagées, jardins urbains et parcours naturels.
- Reclassement de l'habitat
- Incorporation de zones destinées à valoriser les vides urbains.
- Projet pour une place centrale qui comprendra des espaces verts et des services.
- Incorporation de surfaces semi-publics destinées à la collectivité.



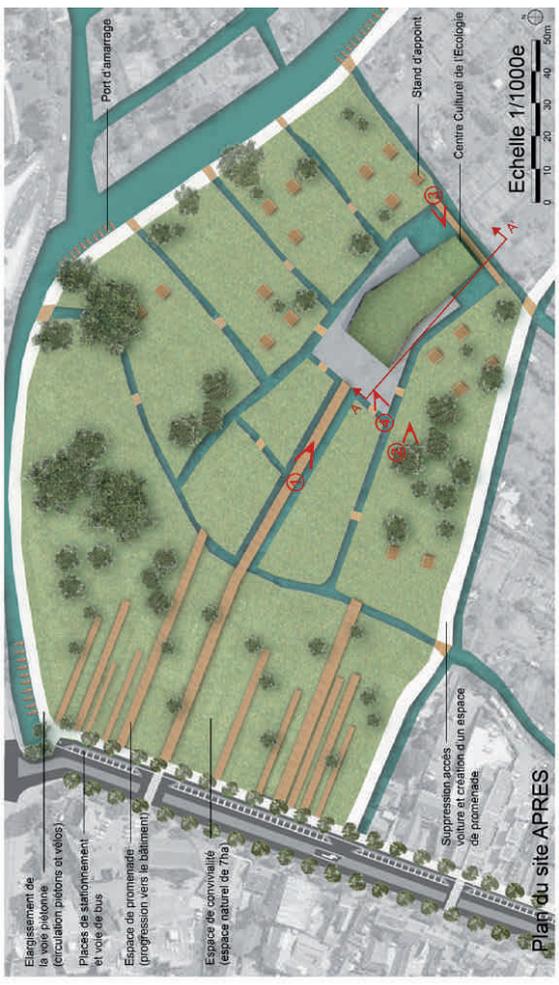
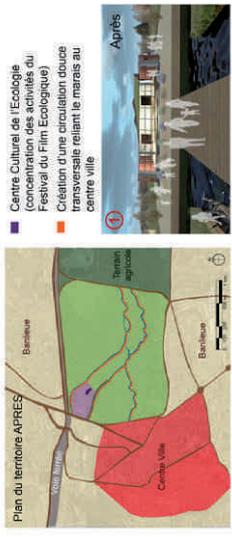
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ● QUALITÉ DE LA VIE SOCIALE ● QUALITÉ ARCHITECTURALE



Mention qualité architecturale - 500€

BOURGES, FRANCE

Qualité de la vie sociale
 La création de nouvelles activités pédagogiques et de loisirs fondées sur la découverte d'une biodiversité spécifique permet de proposer un cadre de vie en accord avec l'environnement du marais. Les circulations douces permettront aux usagers de se réapproprier ce lieu de vie afin qu'ils puissent se rencontrer et profiter de ce lieu atypique.



Qualité architecturale
 L'usage végétalisable pour une insertion paysagère discrète

Qualité de l'environnement
 La biodiversité du site est préservée grâce à la création de places de stationnement à l'entrée du marais. La création de points d'observations dans le bâtiment et le long des canaux participe également à la sauvegarde du patrimoine paysager berruyer

Création d'un mobilier urbain inspiré de la flore locale

1. Assise

2. Panneau d'affichage et stand d'appoint (vente des produits du marais)

L'utilisation de l'acier corten et du bois réifié permet à l'architecture de résister aux conditions atmosphériques spécifiques au marais.

Trail de exposition

Salle de projection

observations offrent une vue d'ensemble sur le marais.

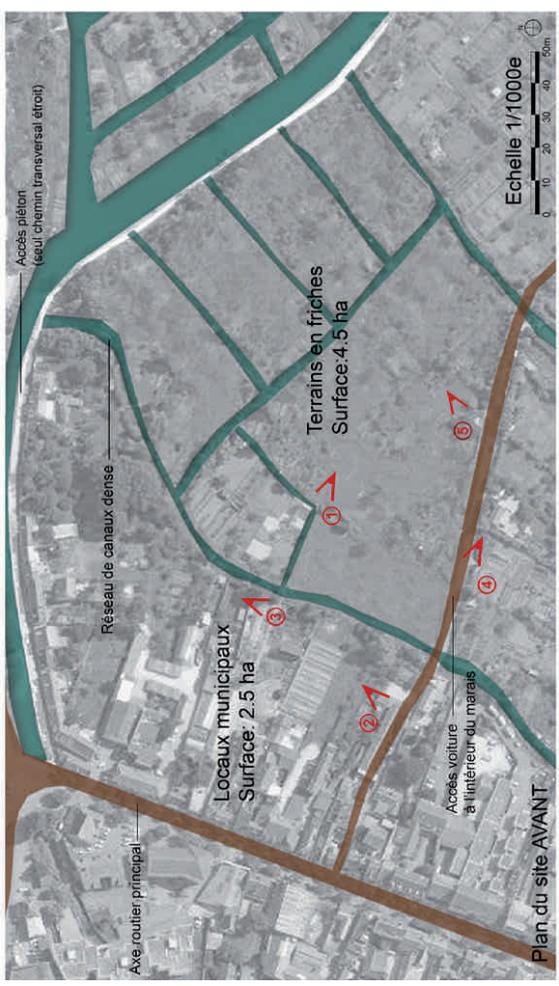
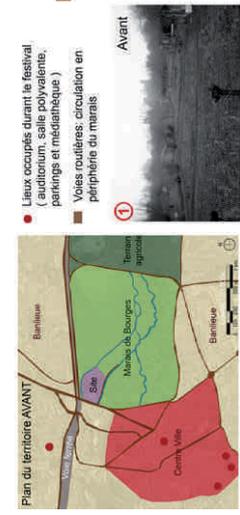
Assommoir

brise-soleil en acier corten (travail de transparence et observation discrète du paysage)

Coupe AA

A LA REDECOUVERTE DU MARAIS

Spécificité du lieu
 - patrimoine exceptionnel qui fait la réputation de Bourges : pourmon vert qui incarne la politique écologique de la ville tout en préservant la biodiversité du marais.
 - Site accolé au centre ville mais assez peu mis en valeur, propriété municipale louée par parcelle aux particuliers tel un jardin délocalisé du lieu de vie (potager et jardin privé).



Programme
 - Création d'un Centre Culturel de l'Écologie en plein cœur du Marais autour des événements organisés par la ville durant le Festival International du Film Écologique de Bourges. Face à l'étatement urbain, l'aménagement de cet espace permet de réunir les activités culturelles économiques et sociales en un lieu unique (projections de films, conférences et débats, marché bio, lieu de vie écocitoyen)

1

2

3

4

5

Dans la ville affaiblie de Sarajevo : de nouvelles priorités, des nouveaux territoires d'actions.

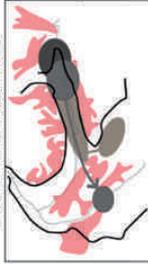


CONTEXTE

PROJET



Etalement incontrôlé



Puissance publique faible



Décroissance post-conflit



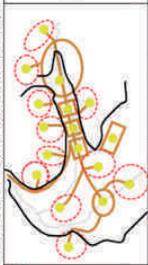
UNE VILLE, JUSQU'ALORS CONTRAINTE L'AUTOCONSTRUCTION COMME MODE DE PRODUCTION DE LA VILLE

- PAR LA TOPOGRAPHIE**
- Centre ottoman (1461-1878).
 - Centre austro-hongrois (1878-1918).
 - Développement, modernisation de la ville (1918-1992).
 - Urbanisation de la vallée depuis la guerre.
- UNE DIFFICILE CICATRISATION APRES LA GUERRE (1992-1995)**
- Mines en 2005.
 - Industries fermées.
 - Quartiers d'habitat autoconstruit déconstruits.
 - Quartiers d'habitat autoconstruit rénovés.
 - Voie de chemin de fer fonctionnant au ralenti.

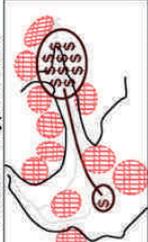
Préserver les vides



Conforter les microcentralités



Asseoir l'hypercentre



ENCADRER / QUALIFIER

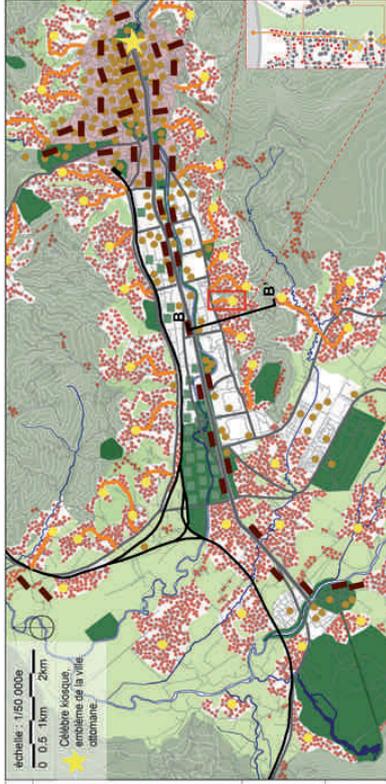
- Espaces vides à préserver (espaces boisés, points de vues, plaines utilisées pour l'élevage, abords du fleuve dans la vallée).
- Corridors verts (promenades arborées le long des fleuves et d'espaces cultivés).

STRUCTURER / FEDERER

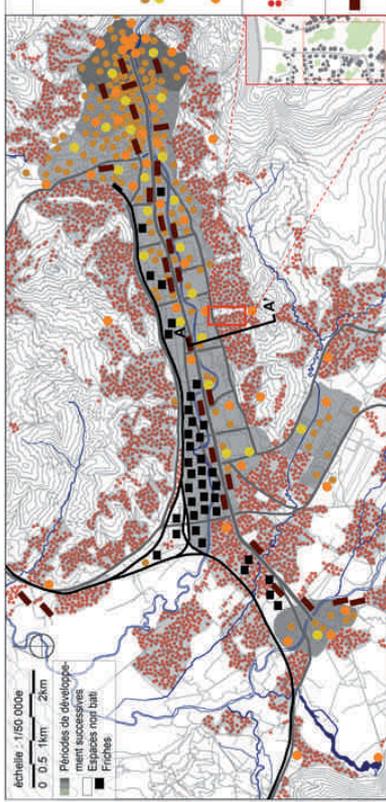
- Quartiers à la structure lisible.
- Renforcement des axes reliant à la ville.
- Microcentralités marquées par un kiosque (commerces et services).

ORIENTER / LAISSER FAIRE

- Concentration des investissements internationaux dans le centre historique à redynamiser.
- S'appuyer sur le savoir-faire des habitants pour densifier les quartiers existants.



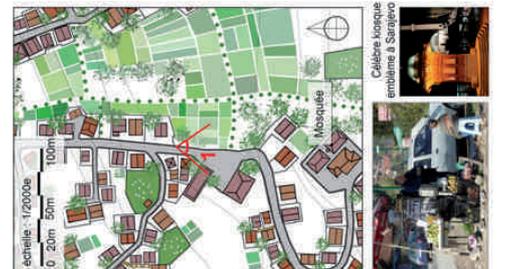
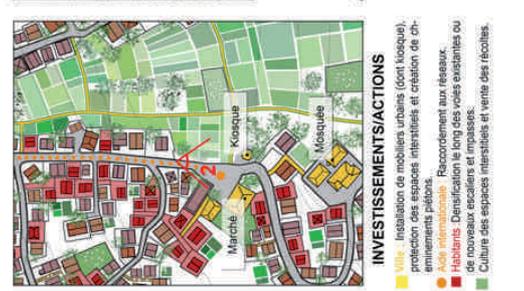
- ### ACTEURS
- ENCADRER/QUALIFIER**
 - Grand rayage
 - Espaces publics investis
 - Espaces cultivables (dont réserves foncières)
 - STRUCTURER/FEDERER**
 - Equipements et services
 - Investissements publics actuels
 - ADÈ INTERNATIONALE (actions ponctuelles (réhabilitations...))
 - RESEAUX ABANDONNÉS
 - LAISSER FAIRE**
 - Habitants, constructeurs, son rôle de constructeur (détaillage, consultation en réaction au gel des espaces naturels)
 - INVESTISSEURS INTERNATIONAUX**
 - Centres commerciaux, bureaux
 - ORIENTER**
 - Investissements internationaux aux concentrations, l'hypercentre pour le redynamiser.



Les espaces libres à préserver sont qualifiés afin de bénéficier à tous (agriculture, loisirs, écoulement des eaux pluviales...) et afin de maîtriser l'étalement.

Des réserves de projets sont constituées pour garder un potentiel d'action maîtrisée dans le tissu constitué. Le projet s'appuie sur le savoir-faire des habitants pour densifier les collines (structure et langage architectural à traditionnel et respect des modes de vie) sans intervention lourde du pouvoir public.

Le développement des quartiers auto-construits est institutionnalisé et accompagné. Ils sont raccordés aux réseaux le long des axes structurants et réintégré à la ville à travers l'implantation sur les micro-centralités de kiosques de services urbains donnant une identité commune à l'ensemble de l'entité urbaine.



Suite à l'effondrement de l'ex-Yougoslavie, Sarajevo devient la capitale de Bosnie-Herzégovine. Dans le contexte de crise politique d'après guerre, la ville voit ses franges s'urbaniser de manière incontrôlée.

Des quartiers informels, auto construits par des migrants reproduisant des modes de vie ruraux se sont développés à l'ouverture de la vallée et sur le flanc des collines, utilisant les espaces libres et fermant l'accès au grand paysage. Ces quartiers non intégrés aux réseaux de la ville linéaire historique sont sous-équipés et ségrégués.

Ce processus d'étalement est concomitant à un phénomène de décroissance qui contribue à la multiplication d'espaces en friche dans les tissus urbanisés et au dilatement de la ville dans son ensemble.

- ### INVESTISSEMENTS/ACTIONS
- **Ville** : Habitat de maisons urbaines (fort kiosque) protection des espaces interstitiels et création de ch- aménagements publics
 - **ADÈ internationale** : Raccordement aux réseaux.
 - **Habitants** : Densification le long des voies existantes ou de nouvelles entrées et impasses.
 - **Culture** : Des espaces interstitiels et vents de récoltes.

CLAIRIERE URBAINE

Strasbourg, France



1. Rosheim, entre clairière urbaine et cadre industriel



2. Des espaces fragmentés par les voies de circulation



3. Panorama du site, quartier pavillonnaire de tache dense



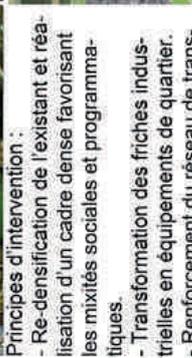
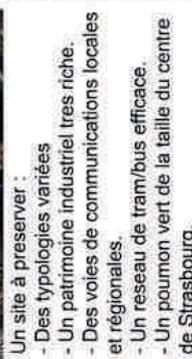
4. Des Jardins familiaux présents mais peu valorisés



5. Valorisation de la ceinture existante et climatisée



6. Franchissement des voies de circulation - continuité végétale



1. Requalification des franges et réseau végétal

2. Franchissement des voies de circulation - continuité végétale

3. Requalification en équipement du patrimoine industriel

4. Jardins familiaux au cœur des continuités végétales

5. Valorisation de la ceinture existante et climatisée

6. Franchissement des voies de circulation - continuité végétale

Un site à préserver :

- Des typologies variées
- Un patrimoine industriel très riche.
- Des voies de communications locales et régionales.
- Un réseau de tram/bus efficace.
- Un poumon vert de la taille du centre de Strasbourg.

Projection 2050 selon pratiques actuelles

Qualité architecturale: Densités et mixités des typologies assurent des espaces urbains aux sensations variées.

Qualité de la vie sociale: Densités, mixités des programmes et des populations permettent une vie sociale et culturelle riche. La prépondérance des mobilités douces à l'échelle du quartier favorisent l'appropriation de l'espace public.

Respect de l'environnement: La mixité des sols par l'imbrication du minéral et du végétal favorisent la perméabilité et la biodiversité par le biais de trames vertes à toutes échelles.

Principes d'intervention :

- Re-densification de l'existant et réa-lisation d'un cadre dense favorisant les mixités sociales et program-matiques.
- Transformation des friches indus-trielles en équipements de quartier.
- Renforcement du réseau de trans-ports publics.

Projection 2050 proposée

8800hab/km²
50% espaces

Principes applicables aux franges urbaines

- Connexions douces et vertes au centre-ville de Strasbourg.
- Diminution de l'impact de la voiture.
- Création d'un maillage végétal mi-néral par imbrication: connexions des biotopes (corridors écologiques)
- Mise en place d'infrastructures énergétiques (biogaz, champ solaire)
- Travail paysager et mise en place d'un programme végétal et environ-nemental.



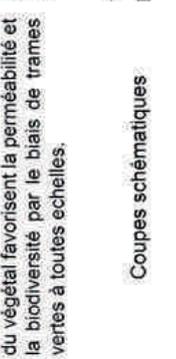
Photo aérienne ech. 1/25000e

Photo aérienne ech. 1/2000e

Plan d'aménagement. 1/20000e

Plan d'aménagement. 1/25000e

Plan d'aménagement. 1/25000e



Coupes schématiques

Coupes de principes

SANGUERA, TOGO

LE VILLAGE URBAIN

Sanguera est localisé à 17 km de Lomé. Situé sur un axe préférentiel d'extension de la Capitale, ce territoire intercommunal commence à subir de plein fouet les effets pervers de l'étalement urbain.

Notre projet vise à limiter les effets de l'étalement urbain à Sanguera en anticipant sur l'occupation et l'organisation de l'espace pour créer un cadre de vie durable et culturellement viable.



Vue 1



Vue 2

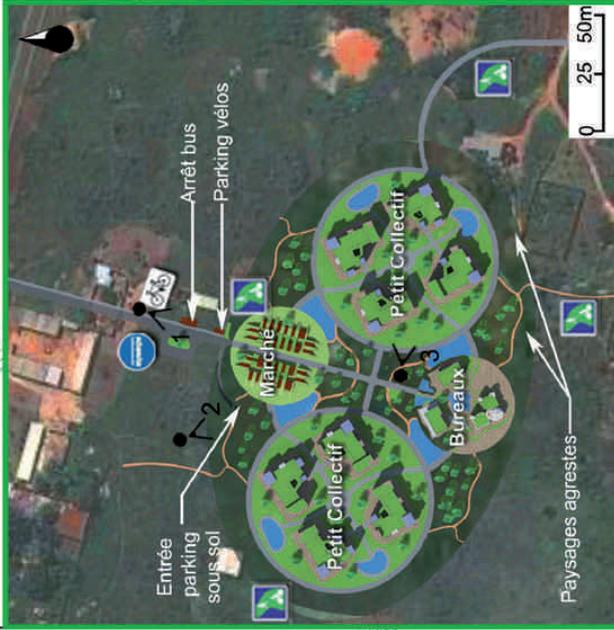


Vue 3

Qualité architecturale:
Intégration des principes traditionnels tamberma dans l'organisation de l'espace.

Qualité de la vie sociale:
Promotion de la sociabilité par l'intégration d'espaces communautaires dans la zone d'étude et dans les unités d'habitations.
Favorisation de la mixité sociale à travers la disposition des logements.

Respect de l'environnement:
Promotion des modes de circulations douces et le transport collectif.
Aménagement des bassins d'agrément, parcs et paysages agrestes.
Récupération des eaux pluviales pour les bassins d'agrément.
Utilisation des panneaux solaires et toitures végétalisées au niveau des habitations.



0 25 50m



Vue 3



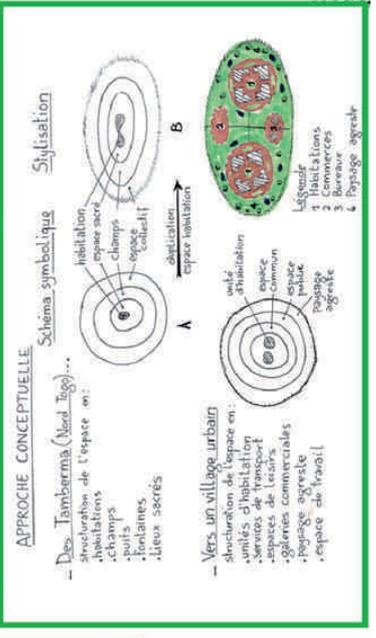
Vue 1



Vue 3



0 25 50m

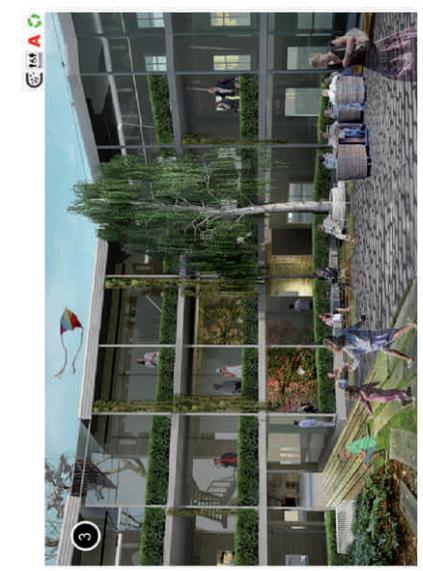
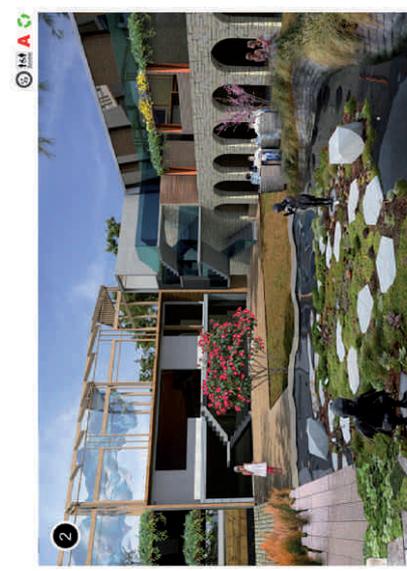
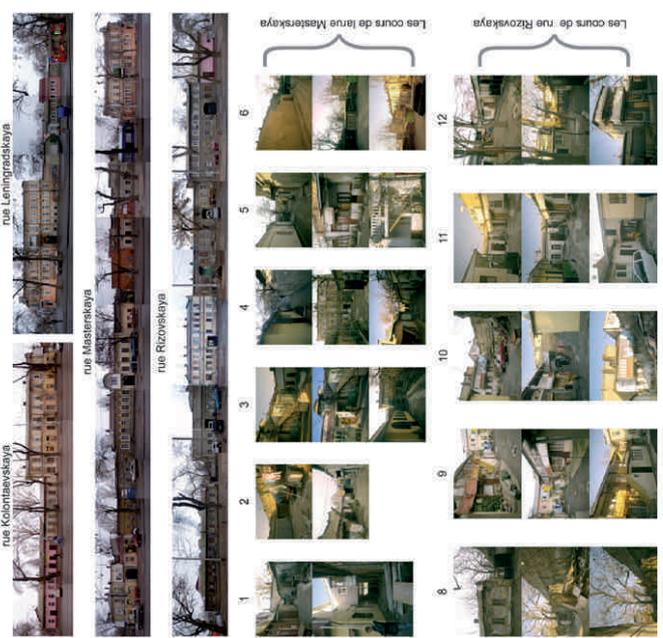
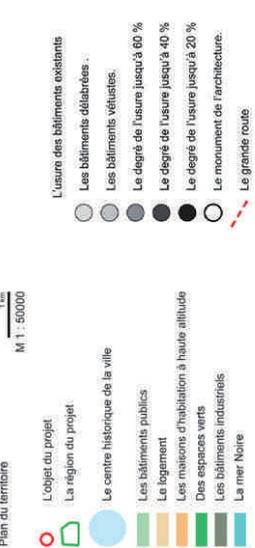
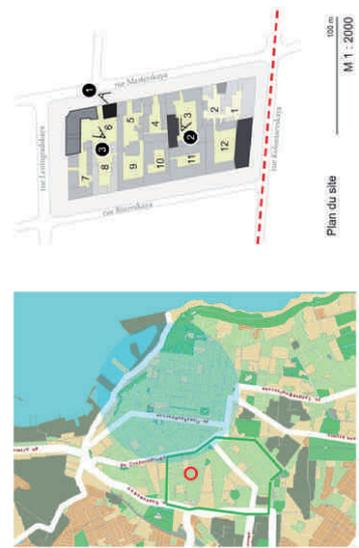


Les tamberma sont un peuple du Nord du Togo dont la diversité culturelle est classée patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce peuple a développé une organisation de l'espace et mode de vie tout à fait visionnaire

COUR = BIOTOPE + ARCHITECTURE

Odessa est située dans le sud de l'Ukraine sur la mer Noire. L'objet du projet est la partie de la région Moldavanka, le plus ancien quartier de la ville. Les bâtiments n'ont pas été rémanés au fil des ans. Parce que dans cette région vivent des familles pauvres, il est difficile à contrôler l'état des bâtiments et de prévenir la destruction des constructions.

Pour l'urbanisation actif de la ville, centre historique a commencé à croître et à s'épaissir, mais le territoire de Moldavanka qui se trouve non loin n'est pas développé. L'apparition des bâtiments de grande hauteur, qui dissonnent face à la vieille région conduit vers la perte de l'originalité. Une principale tâche - prévenir la tendance de compactage des bâtiments dans la région historique.

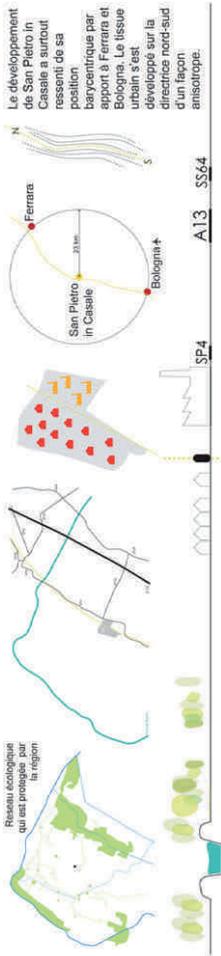


Concept:
Notre idée principale était de reconstruire le bloc avec la préservation des structures les plus précieuses de triage de développement, de sélection et d'amplification nommément l'union de tous les ménages par le biais des passages, des galeries, et le toit accessible. Tous les 12 fermes isolées peuvent communiquer les uns avec les autres tout en conservant leur intimité et de confort. Les résidents ont chacun leur propre espace - jardin privé.

Les cours créées respectent le type traditionnel des bâtiments, mais il apporte une nouvelle qualité de vie, comme « une issue » dans un environnement urbain dense.

- Public
- Public-Privé
- Privé
- La qualité architecturale
- La qualité de la vie sociale
- Respect de l'environnement
- La route

PIETROBOSCO



Analyse
 Le projet naît d'une analyse du territoire et du tissu urbain de San Pietro in Casale. Nous avons identifié différentes problématiques tel que le chemin de fer qui coupe la ville et le territoire, l'étalement urbain qui entraîne une trop grande utilisation et donc une perte de surface au sol, la discontinuité avec les villages limitrophes, la nécessité de protéger les éléments naturels et architecturaux et la recherche d'une nouvelle identité et d'un équilibre économique, écologique et social.



San Pietro in Casale, ITALIA

Stratégie

Créer un système complexe d'espaces verts urbains et ruraux, qui entre dans le tissu citadin de manière capillaire et en même temps s'ouvre vers le territoire alentour.

Qualité architecturale

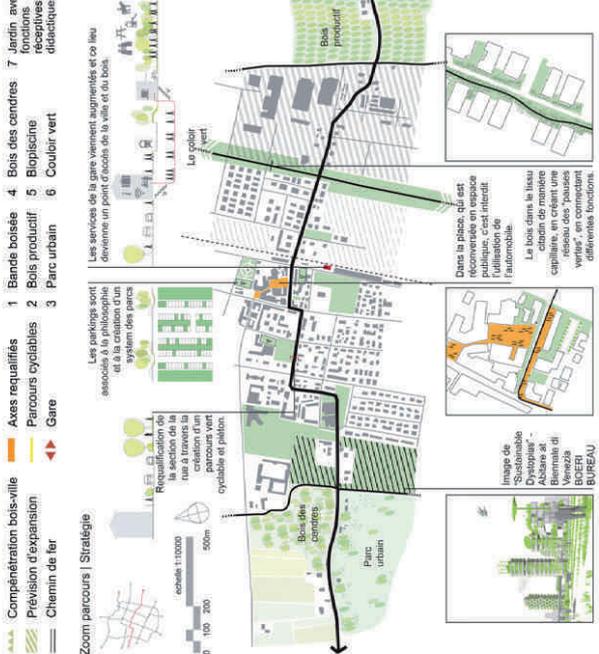
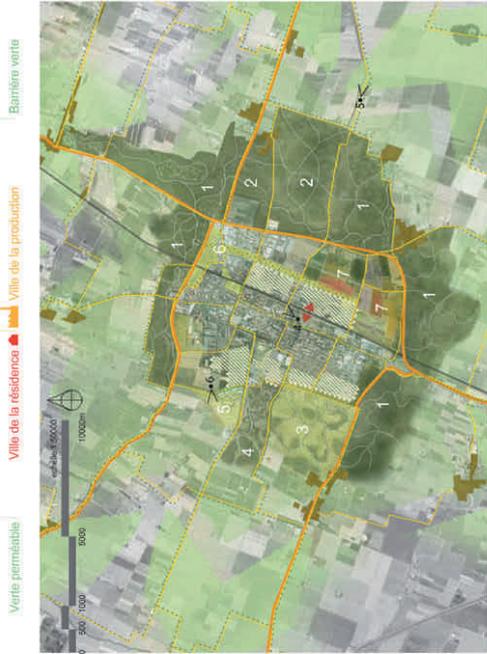
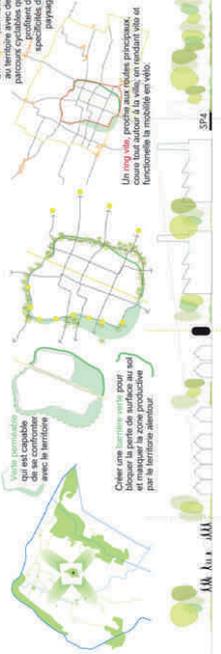
Renverser la tendance anisotrope et stopper l'étalement urbain. Renforcer le rapport "transversal" entre l'agglomération urbaine et le territoire.

Qualité de la vie sociale

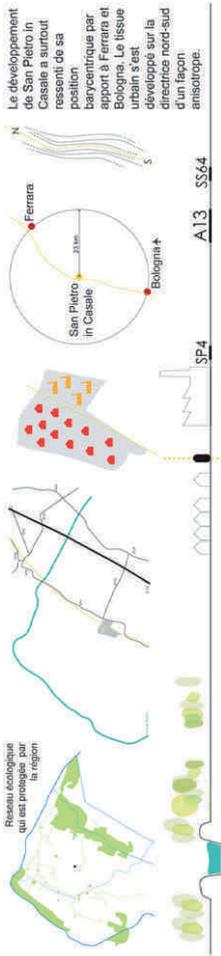
Donner une identité à la ville et ses habitants. Augmenter la cohésion sociale et la vie en communauté, à travers la recherche du contact avec la nature.

Respect de l'environnement

Mettre en évidence la biodiversité territoriale avec la création de connexions cyclables qui profitent des "cavedagne", des parcours historiques et des «couloirs écologiques», fonctionnalisant le bois dans le respect de ses spécificités



San Pietro in Casale, ITALIA

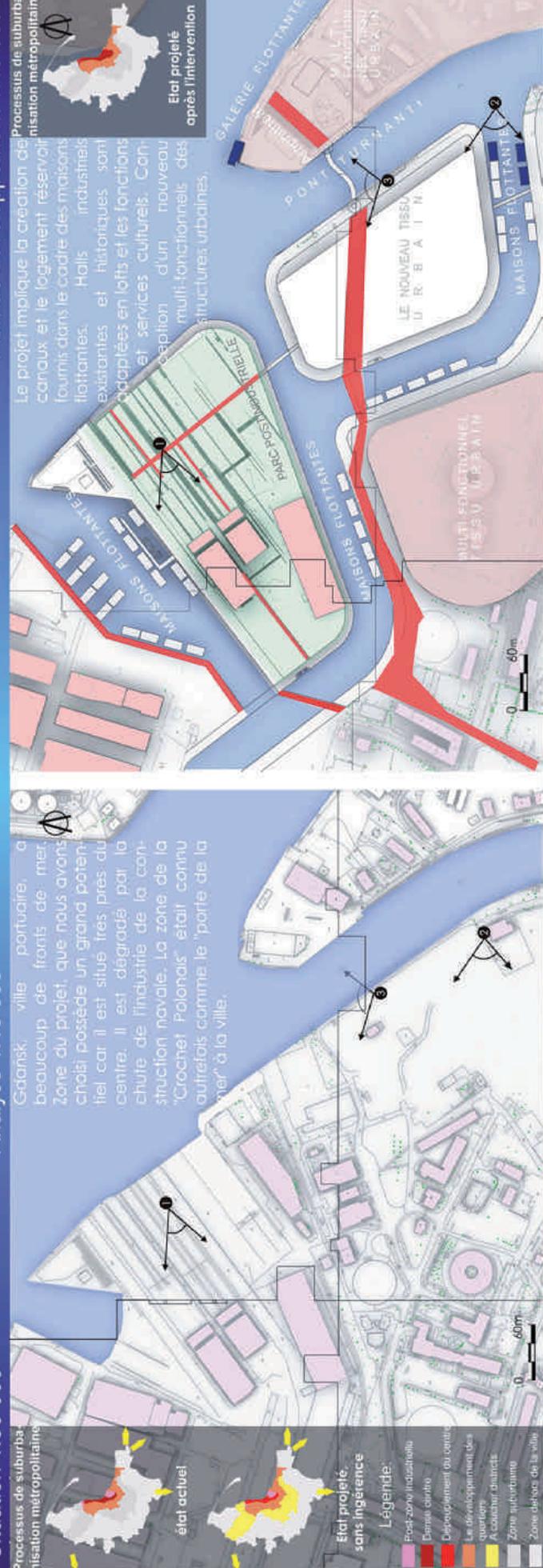


Analyse
 Le projet naît d'une analyse du territoire et du tissu urbain de San Pietro in Casale. Nous avons identifié différentes problématiques tel que le chemin de fer qui coupe la ville et le territoire, l'étalement urbain qui entraîne une trop grande utilisation et donc une perte de surface au sol, la discontinuité avec les villages limitrophes, la nécessité de protéger les éléments naturels et architecturaux et la recherche d'une nouvelle identité et d'un équilibre économique, écologique et social.



REVENIR AUX SOURCES ET HABITER SUR L'EAU

La libération des zones de friches industrielles dans le centre.



Situation 1:50 000 - Processus de suburbanisation métropolitaine
 Analyse 1:10 000 - Gdansk: ville portuaire, beaucoup de fronts de mer, zone du projet, que nous avons choisi possède un grand potentiel car il est situé très près du centre. Il est dégradé par la chute de l'industrie de la construction navale. La zone de la "Crochet Polonais" était connu autrefois comme le "porte de la mer" à la ville.
 PLAN EXISTANT 1:2 000
 PLAN PROPOSÉ 1:2 000
 VUEN 1 - chantier naval
 VUEN 2 - post-industrielle zone
 VUEN 3 - "Polonaise Crochet"

COMMENT SORTIR DE CETTE IMPASSE ?

de la crise d'un modèle urbain à une politique du logement social sans issue à Limerick, Irlande

Plan de Limerick

Plan de Limerick Limerick, située à l'embouchure du Shannon à l'ouest de l'Irlande, est aujourd'hui une ville «doroné». Paradoxalement, le quartier étudié est sur le point d'être rasé, brisant une communauté.

- 78,5% de logements sociaux
- 87% de maisons identiques
- 63,9% de familles monoparentales
- 43,8% des habitants ont - de 25 ans
- 1160 maisons vont être détruites
- Un quartier monofonctionnel : 100% de résidences individuelles 0% commerces/ 0% tertiaire

Plan et coupe de site

ETAPE 0 : Travaillons le site tel qu'il est aujourd'hui...
Détravage et Pineview Parks après les destructions.

(Révisé) Patronne de la maison individuelle caractéristique érodée sur tout le site - conçue pour 4 personnes, s'articulant entre un jardin d'apparat à l'avant, un jardin arrière en longueur, s'assemblant en bandes et liens.

Plan masse et coupe du projet

ETAPE 1, 2&3

Plan d'aménagement Reconnecter par les routes/les espaces verts diversifiés et qualifiés de nouveaux logements collectifs et commerces, publics, jardins familiaux, communautaires,...

(Schéma des concepts opérationnels)

- (1) accès, hiérarchie des rues et parkings collectifs
- (2) les coeurs d'îlots ouverts collectifs : un nouveau type d'espace vert semi-privé commun
- (3) une diversité des espaces publics et collectifs traités dans leur contexte territorial et social (places publiques, jardins familiaux, communautaires,...)

ETAPE 3 : La stabilisation

des nouveaux logements collectifs et des activités commerciales, de l'articulation entre les espaces publics collectifs/privés, d'une économie locale basée sur les jardins collectifs, des activités sociales communautaires.

COOPERATIVE DE CONSTRUCTION
donner aux habitants l'opportunité de retravailler leurs maisons en leur apportant des connaissances techniques, matériaux, outils, un esprit pour expérimenter... créer ainsi un espace communautaire, une possibilité d'accès à la propriété, une création d'emploi...

COOPERATIVE AGRICOLE
générer une économie locale et durable à travers la production communautaire, améliorer la solidarité et l'aide sociale en travaillant ainsi les espaces publics et le paysage

Nous nous positionnons contre cette démarche radicale et proposons un processus en étapes, une évolution du site avec ses habitants actuels et futurs.

Les enjeux sont de rompre l'isolement du quartier, intégrer des espaces communs et des habitats collectifs et diversifier les espaces publics identiques et endommagés.

ETAPE 1 : La préparation
Création de la coopérative de construction
Organisation des rues et des parkings communs
Implantation de jardins familiaux

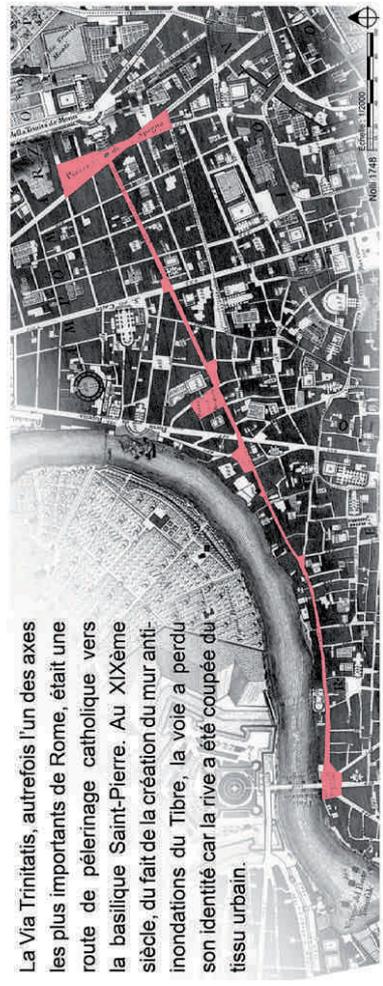
ETAPE 2 : Le développement
Station de train et accès au périphérique
Développement de logements collectifs
Ouvrir les coeurs d'îlots
Essor des jardins et services communautaires

Nous travaillons avec les liens communautaires qui existent pour créer les outils qui façonneront ce lieu : deux coopératives. Les habitants se solidarisent autour d'un projet commun menant à la transformation architecturale et paysagère et économique du lieu

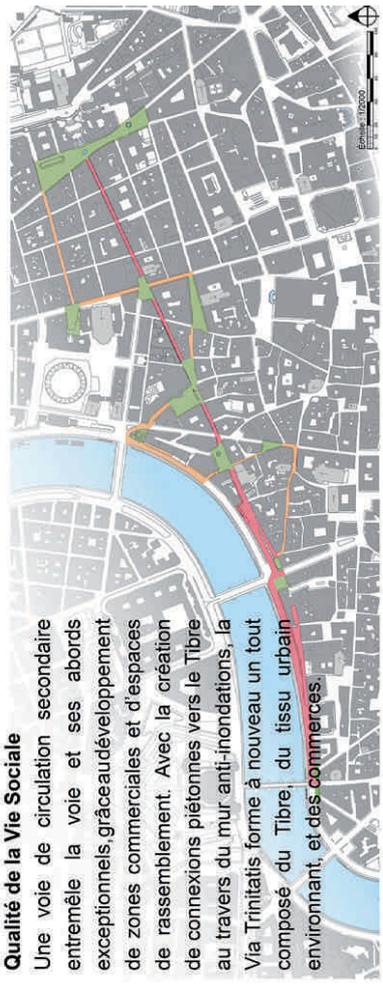
Ceci implique la création d'une diversité d'espaces verts, les jardins familiaux et communautaires créent des séquences paysagères dans lesquelles les habitants évoluent. Ces démarches sensibilisent sur cet environnement semi-rural.

Revitalisation de l'Identité Sociale : écologie + tissu urbain entrelacé [Rome, Italie]

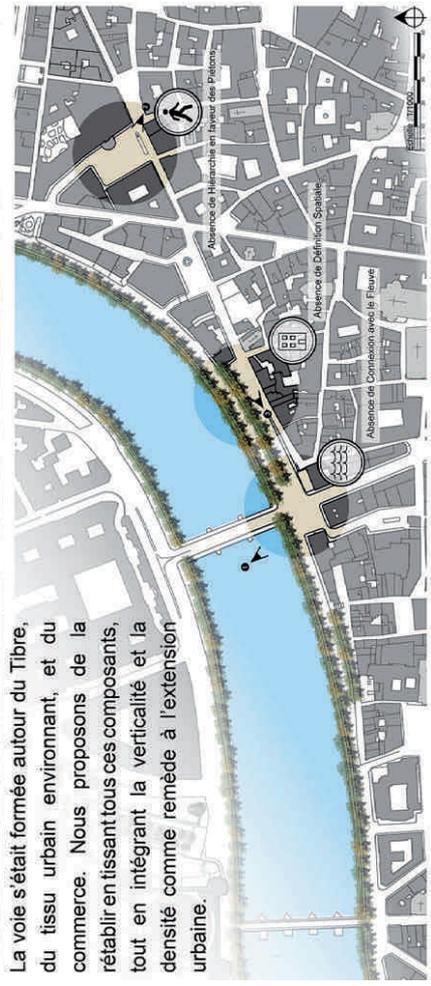
La Via Trinitatis, autrefois l'un des axes les plus importants de Rome, était une route de pèlerinage catholique vers la basilique Saint-Pierre. Au XIXème siècle, du fait de la création du mur anti-inondations du Tibre, la voie a perdu son identité car la rive a été coupée du tissu urbain.



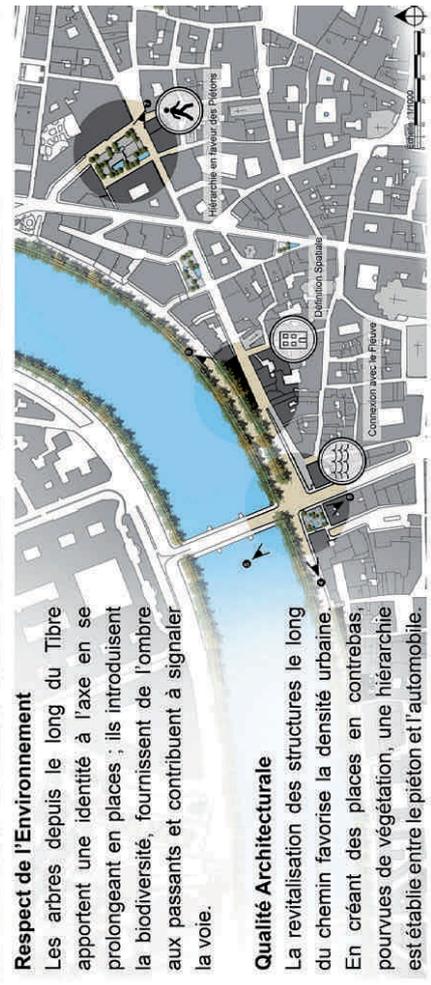
Qualité de la Vie Sociale
Une voie de circulation secondaire entremêle la voie et ses abords exceptionnels, grâce au développement de zones commerciales et d'espaces de rassemblement. Avec la création de connexions piétonnes vers le Tibre au travers du mur anti-inondations, la Via Trinitatis forme à nouveau un tout composé du Tibre, du tissu urbain environnant, et des commerces.



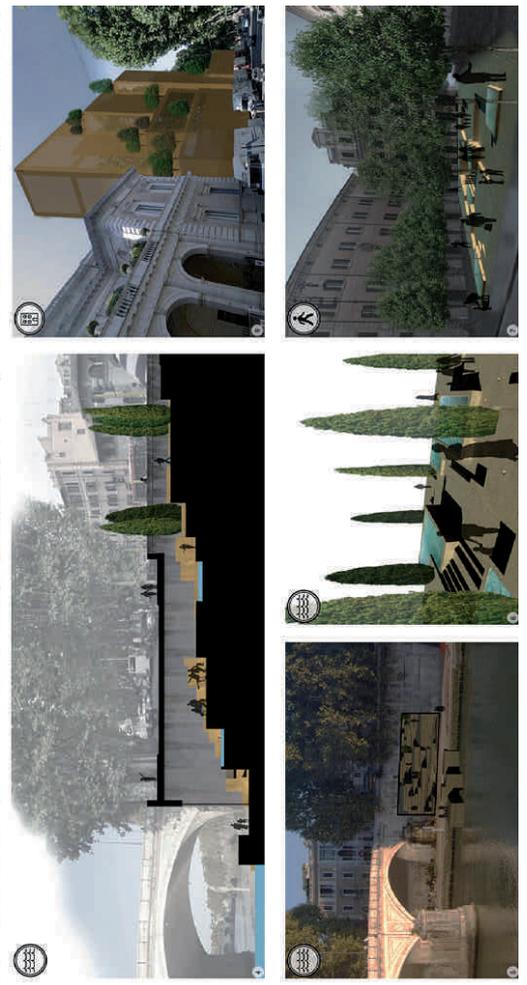
La voie s'était formée autour du Tibre, du tissu urbain environnant, et du commerce. Nous proposons de la rétablir en tissant tous ces composants, tout en intégrant la verticalité et la densité comme remède à l'extension urbaine.



Respect de l'Environnement
Les arbres depuis le long du Tibre apportent une identité à l'axe en se prolongeant en places ; ils introduisent la biodiversité, fournissent de l'ombre aux passants et contribuent à signaler la voie.



Qualité Architecturale
La revitalisation des structures le long du chemin favorise la densité urbaine. En créant des places en contrebas, pourvuées de végétation, une hiérarchie est établie entre le piéton et l'automobile.



Articles de presse sur le Concours

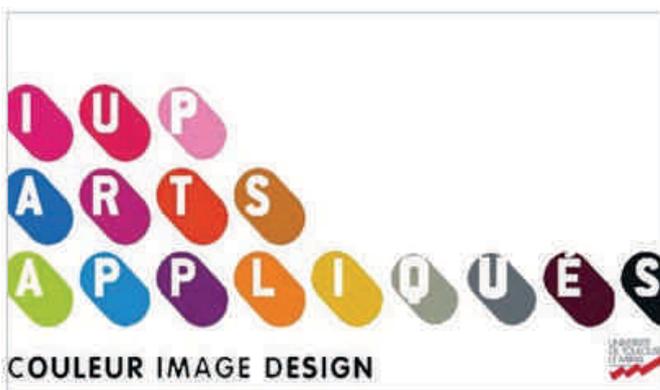


CENTRE UNIVERSITAIRE
de Tarn-et-Garonne



Des étudiants de l'IUP Arts Appliqués, Couleur, Image, Design, lauréats au Concours International d'Art Urbain :

Le 3 mai 2012, dans Events, Le centre universitaire, News big



Le 28 septembre 2011, à l'Arche de la Défense, pour la première fois, le Séminaire Robert Auzelle avec le philosophe Thierry Paquot ont interpellé les représentants des principales organisations professionnelles du cadre de vie sur un des thèmes du Grenelle de l'Environnement : « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? » est devenu l'intitulé du concours international « art urbain » pour la session 2012/2013.

Six mois plus tard, 103 esquisses ont été examinées par le jury de professionnels composé à cette occasion pour ne retenir finalement que quinze finalistes originaires de huit pays (Chine, Espagne, France, Italie, Pologne, Togo, Ukraine, USA).

Après délibération, le premier prix revient à la Faculté d'Architecte de l'université de Rome La Sapienza pour son projet « Les vides urbains sont-ils un problème ou une solution ? ». L'Université de Toulouse II – Le Mirail arrive en seconde position avec « A la redécouverte du Marais », proposition issue de quatre étudiants en Master 1 Environnement/Espace et Design/ Art de Vivre de l'IUP Arts Appliqués Couleur Image Design.



Sous la responsabilité pédagogique de Xavière Ollier, PAST et Coloriste et de Céline Caumon, MCF, Directrice de l'IUP, les étudiants recevront le 10 mai prochain, dans le cadre de la remise des prix par le Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement ainsi qu'en présence des Mécènes Metalco Mobilconcepts et Adpi à l'Arche de la Défense, le second prix, mention spéciale qualité architecturale.

Renseignements : <http://www.arturbain.fr>



DIRECTGESTION CO
Le magazine CAPITAL publie une étude comparative sur le Directgestion : "une qua

- Accueil
- S'informer
- Investir
- Gérer
- Vendre
- Mon compte

i-run.fr Asics Gel DS Racer 8 Chaussur...
La Ds Racer est aussi mythique qu...
-110 € → 75 € [Voir](#)

FACE À L'ÉTALEMENT URBAIN, QUEL CADRE DE VIE POUR DEMAIN ? LES PROPOSITIONS PRIMÉES

12/05/2012

- Partager
- Imprimer
- Envoyer
- Rechercher

Le jeudi 10 mai, à l'Arche de la Défense, la présentation des esquisses des équipes lauréates du Concours international et la remise des bourses aux étudiants ont eu lieu.

Cette manifestation organisée par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre, pour la France, du « Grenelle de l'Environnement » sur un thème concernant notre planète et tous les pays.

La contribution des 103 équipes pluridisciplinaires constituées par 37 enseignants et 282 étudiants originaires de 8 pays apporte un éclairage particulier sur la perception internationale du phénomène de l'étalement urbain et sur la manière d'imaginer de nouveaux cadres de vie économes en usage d'espace construit en harmonie avec la nature.

Le jury Internet des professeurs, 28 votes exprimés sur 37, a donné lieu à une évaluation des 14 esquisses préalablement sélectionnées par le comité de sélection d'experts du SRA sur les critères de qualité architecturale, de qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement.

Le SRA, avec le soutien de ses deux mécènes : Aéroport de Paris ingénierie (ADPI), et Metalco mobil concepts, a attribué aux étudiants des 9 équipes lauréates un montant de 4500€ de bourses ainsi que des indemnités d'hébergement pour les lauréats des pays invités.

Selon le classement général des esquisses, il ressort pour les 4 premières, d'une part des propositions concernant l'accessibilité à des espaces naturels récréatifs en lien avec l'agglomération et d'autre part une densification de quartiers anciens respectant une morphologie de constructions à échelle humaine.

1/ Prix International « Les vides urbains: sont-ils un problème ou une solution »

Professeur Sergio Zevi (étudiants : Marcialis Silvia, Masciarelli Sara, Gelonese Andrea) illustre la mise en valeur d'un grand parc thermal avec des circulations douces, des potagers et des espaces de détente autour de la rivière Tiburtina en lien avec l'autoroute et desserte par le train reliant Rome.

2/ Mention qualité architecturale « A la redécouverte du marais »

Professeure Xavière Ollier (étudiants : Para Nastasia, Maricot Charlène, Guérin Guillaume) donne un exemple d'aménagement d'un patrimoine riche en biodiversité: au centre de la ville de Bourges avec des bâtiments dédiés à l'éducation populaire à l'Ecologie et à la protection des diverses espèces.

3/ Mention Spéciale « Dans la ville affaiblie de Sarajevo »

Professeur Claudio Secci (étudiantes : Jidot Cécile, Crayssac Marjorie, Aubry Anna) propose un contre-projet visant à reporter au centre-ville les investissements étrangers prévus en périphérie, à protéger des zones vertes menacées, et à restructurer les quartiers existants en respect avec les repères identitaires tels les kiosques de services.

4/ Mention Spéciale « Clairière urbaine »

Professeur Eric Albisser (étudiants : Alzingre Hugo, Poirat Arthur) densifie, avec une vision à long terme, la périphérie d'un grand quartier au centre de Strasbourg pour libérer la partie centrale verte avec la création de circulation douces au lieu « d'étaler l'urbanisation ouverte à l'auto ».

5/ Mention spéciale « village urbain »

Professeur Komla Dela Gake (étudiants : Sokeng Feuyem Horcel, Compaore Wendpanga, Allou Bossia Sébastien) propose une unité d'habitation tenant compte de la philosophie de l'espace dans la culture Tambernà au TOGO.

6/ Mention Spéciale « Cour=biotope +architecture »

Professeur Andrey Chumachenko (étudiants : Verbych Kyrilo, Ivanenko Katerina, Tsioma Iryna) rénove et densifie un quartier ancien en respectant la morphologie urbaine de cours et de passages.

7/ Mention Respect de l'Environnement « Pietrobosco »

Professeur Roméo Farinella (étudiants : Luppi Monica, Lorenzetti Tommaso, Rendina Cecilia) requalifie toute la ville en modèle par un ensemble d'actions d'aménagement durable (parcours vert transversal).

8/ Mention spéciale « Revenir aux sources et vivre sur l'eau »

Professeure Izabélla Burda (étudiantes: Tratwall Milena, Kovalska Katarzyna, Kuchczynski Kacper) retrouve les traces anciennes des canaux du Port de Gdansk et propose des maisons flottantes à quai.

9/ Mention qualité de la vie sociale « Comment sortir de cette impasse »

Professeur Laurent Devisme (étudiantes : Pinault Aude, Cassouret Céline) élabore un contre-projet pour éviter la déportation de familles d'un quartier déshérité de Limerick en Irlande en les associant à un nouveau mode de vie basé sur la coopérative de moyens de reconstruction et de subsistance économe.

Les 9 esquisses lauréates sont à consulter sur www.arturbain.fr



Veille en Urbanisme

"veille en urbanisme par l'agence d'urbanisme de Brest (ADEUPa)"

Curated by adeupa

5.5K Views ▾

Share ▾

Filter ▾

Suggest



www.directgestion.com - May 30, 5:29 PM

Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? Les propositions primées

"Le jeudi 10 mai, à l'Arche de la Défense, la présentation des esquisses des équipes lauréates du Concours international et la remise des bourses aux étudiants ont eu lieu."

Scopé Scooped by adeupa

LE MONITEUR.fr

Rechercher dans le réseau lemoniteur.fr

RECHERCHER

↑ TOUTE L'INFO

ARCHITECTURE

TECHNIQUE

RÉGLEMENTATION

CONSTRUCTION DURABLE

INDICES IND

Accueil | Toute l'info | Archives | AMC - Magazine | Appels Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?

Appels Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?



AMC n°212 | 01/02/2012 | MAGAZINE p.129 (25 mots) | agenda

C'est le thème du prochain concours international Arturbain autour duquel se réunissent étudiants et enseignants. Esquisses à rendre avant le 1er mars. www.arturbain.fr.

Le courrier de l'architecte

VOTEZ ! PROPOSEZ VOTRE PROJET TYPOLOGIES ÉCOLES VI

'Quel cadre de vie pour demain ?' : concours International arturbain.fr

01/02 01/03

L'Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA) organise le 'Concours international arturbain.fr', en langue française, sur le thème 'Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?'. Les inscriptions sont acceptées jusqu'au 1er février 2012.

Thème de réflexion 2011-2012

Le thème proposé par le Séminaire pour le Concours International invite les élus et les professionnels en France, ainsi que les étudiants et les enseignants de tous les pays à donner une réponse à cette question : quel cadre de vie pour demain ?

L'étalement urbain est un phénomène mondial lié à l'accroissement démographique. Il se traduit par une emprise croissante de l'espace bâti et aménagé, réduisant ainsi l'espace naturel et la biodiversité. Quelles propositions, adaptées à chaque territoire, pouvons-nous imaginer ?

Cette interrogation est à rapprocher de la contribution du Séminaire au Grenelle de l'environnement : *«Les petites villes et les communautés de communes où la qualité de la vie présente un fort potentiel avec la nature et le patrimoine sont des territoires où urbanité et ruralité pourront se conjuguer dans le respect des impératifs écologiques. Une action de développement durable dans ces territoires offrira une alternative à la concentration urbaine des grandes agglomérations».*

Pour la France, la promotion de l'Art urbain se conjugue avec la mise en oeuvre des objectifs du Grenelle de l'environnement pour :

- * Apporter des remèdes à l'étalement urbain ;
- * Créer des trames vertes et bleues ;
- * Economiser l'énergie dans les bâtiments, les transports et l'éclairage public...

Tout en tenant compte des souhaits des habitants de :

- * Résider dans des quartiers à densité humaine mesurée en habitats individuels et/ou collectifs à taille humaine ;
- * Disposer d'espaces publics accessibles à toute personne dans un réseau de circulations douces avec un stationnement automobile en espaces dédiés (silo, souterrain, aire paysagée) ;
- * Disposer d'un système efficace de transports urbains ;
- * Profiter de paysages valorisant le patrimoine historique, où la publicité serait limitée et la pollution réduite.

Dans ces conditions, la qualité du cadre de vie s'évaluera à partir des trois critères : qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement.

Participants et inscription des équipes

Le concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits à l'Université et dans les écoles d'art, d'architecture, d'ingénieur, de paysage, d'urbanisme... Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants du second cycle Master.

Les participants se regroupent en équipe pluridisciplinaire, comprenant un enseignant ou un doctorant (directeur d'étude de l'équipe) et 2 ou 3 étudiants. L'équipe doit relever d'au moins deux disciplines distinctes (par exemple, un enseignant urbaniste et 2 étudiants en architecture). Chaque étudiant ne participe qu'à une seule équipe ; tout abandon d'étudiant doit être signalé.

Chaque enseignant peut coordonner plusieurs équipes (10 au maximum). Il est co-responsable, avec les étudiants, de la qualité de l'esquisse :

- * Il inscrit l'équipe sur le site Internet du concours ;
- * Il veille au respect du règlement ;
- * Il participe au jury Internet.

Résultats de Concours

Résultats du concours Art Urbain 2012 : des étudiants de l'Ensas à l'honneur

Un grand bravo aux étudiants Hugo Alzingre et Arthur Poirer, ainsi qu'à leur enseignant Eric Albisser, qui font partie des dix lauréats du concours Art Urbain 2012, avec leur projet ambitieux « Clairière Urbaine ». Ils repartent avec une mention spéciale du jury ainsi qu'un gain de 300 euros.

La remise de prix se déroulera le 10 mai 2012 à Paris, en présence de tous les lauréats.

Présentation du concours

Le concours international Art Urbain est organisé par le Séminaire Robert Auzelle, une association qui promeut un « aménagement conscient de l'espace » et plaide pour une collaboration étroite entre tous les acteurs de l'art urbain, via notamment des événements nationaux et internationaux. Elle est reconnue d'utilité publique.

Un concours international

Le Séminaire convie chaque année des équipes d'étudiants et d'enseignants, appartenant à diverses écoles de diverses disciplines –architecture, design, urbanisme...- pour procéder à des analyses urbaines intégrant les problématiques des municipalités. Ce concours permet de faire émerger une pluralité de points de vue, source d'inspiration à la disposition des professionnels.

Le thème de cette année était le suivant : « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? »

Plus d'informations sur le projet « Clairière Urbaine » et sur le concours ici : <http://www.arturbain.fr/arturbain/concours/2012/2012.htm>

Revue *Paysage Actualités* - Juillet-Août 2012

PRIX

Le Séminaire Robert-Auzelle rend son verdict

Le concours international arturbain.fr 2012 avait pour thème : « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? » Rappelons que ce concours est ouvert aux équipes pluridiscipli-

naires d'enseignants et d'étudiants des écoles et universités d'architecture et d'urbanisme, d'ingénierie et de paysage. C'est à la Grande Arche de la Défense que Robert-Max Antoni, président du Séminaire Robert-Auzelle, organisateur du concours, a rendu publics les résultats du concours, en présence des lauréats venus des « quatre coins » de la planète (France, Italie, Togo, Ukraine, Pologne, États-Unis...). Le classement des quatorze esquisses par le jury a fait ressortir dix distinctions. C'est une équipe italienne – avec les étudiantes Silvia Marcialis, Sara Masciarelli et Andrea Gelonese et le professeur Sergio Zevi – qui a remporté le premier prix avec un projet titré « Les vides urbains sont-ils un problème ou une solution ? » ■



L'ÉQUIPE ITALIENNE REÇOIT LE 1^{er} PRIX de la dernière édition du concours arturbain.fr des mains de Robert-Max Antoni, président du Séminaire Robert-Auzelle.

Conclusion

Lettre du Directeur Général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN)



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Paris, le 26 JUIN 2012

Le Directeur général

Monsieur le Président,

J'ai été heureux de vous recevoir à votre demande le 25 avril dernier afin que nous puissions ensemble faire un point de l'exécution de la convention passée entre cette direction générale et le Séminaire Robert-Auzelle, dont vous êtes le président-fondateur, pour la mise en œuvre d'activités pédagogiques dans le domaine d'un Art urbain pour une ville durable. A cet effet, vous m'aviez transmis votre bilan de vos activités pédagogiques pour l'année 2011 et je vous en remercie.

Nous avons ainsi pu évoquer les actions que vous avez conduites en 2011 pour illustrer le thème « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? » : le Prix national, le concours international destiné aux jeunes professionnels sur la question de la valorisation des « espaces vides oubliés », la première rencontre des organisations professionnelles du cadre de vie. Vous m'avez également présenté vos actions en cours et votre programme pour l'année 2012 autour du thème « Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature ».

J'ai pris, ainsi, la pleine mesure de la qualité de vos activités et de votre engagement qui ont contribué à promouvoir les orientations de ce ministère pour un développement et un aménagement durables de nos villes et territoires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Jean-Marc MICHEL

Monsieur Robert-Max ANTONI
Président du Séminaire Robert Auzelle
Arche de La Défense, Paroi Sud
92055 La Défense cedex

Annexes

Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

Art Urbain-Info
Décembre 2011

Actualité 2012

- 1er février → Clotures des inscriptions du Concours International
15 février Assemblée générale 2012 (à 17h)

Bilan 2011



8 février

Assemblée générale 2011

- Thème 2011 - Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?
- Vocabulaire français de l'Art urbain
- Présentation sonorisée
- Exemple : La fenêtre urbaine



26 mai

Concours International 2010/2011

- Thème 2010 - Valoriser les espaces vides oubliés
- Résultats



28 septembre

Rencontre avec les professions du cadre de vie

- Communiqué et photos du 28 septembre à l'Arche de la Défense
- Regardez la vidéo
- Revue URBANISME de Novembre-Décembre



30 novembre

Prix National

- Présentation de la soirée
- Communiqué et photos
- bientôt le film



Philippe Bourachot, gérant de Métalco Mobil concept et Nadja Badi, architecte ADPI ont remis les bourses de l'Art urbain aux jeunes professionnels : Rita Alaoui, Sandrine Belleville, Amandine Morisset, Nicolas Peyraud, Elodie Bën, Alexandre Hubert, Aïcha Haffner et Auriane Jaffé.

30 novembre

Bourses de l'Art urbain 2011 attribuées par le Séminaire Robert Auzelle avec ADPI et Metalco Group

- Règlement
- Résultats
- bientôt le film

Site Internet www.arturbain.fr - e-learning

Depuis le début de l'année 2012, le site Internet propose des modules de e-sensibilisation pour permettre aux internautes de découvrir et d'approfondir leur connaissances en matières d'Art urbain.

Ces modules se déclinent suivant les 5 principes de «l'attitude Art urbain» :

- Apprendre à regarder
- Apprendre le vocabulaire
- Apprendre à cultiver la mémoire du lieu
- Apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Apprendre à communiquer.

Séminaire ROBERT AUZELLE *association reconnue d'utilité publique*

arturbain.fr *pour la promotion de l'Art urbain*

accueil | présentation | prix national | concours international | vocabulaire | **e-learning** | bourses Master

publications | sensibilisation | membres | contact

E-LEARNING

L'attitude Art urbain

- L'Art urbain, qu'est à dire ?
- **Principe n° 1 : Apprendre à regarder**
 - Représentation de l'espace
 - Fenêtre urbaine
 - Séquence visuelle linéaire
 - Séquence panoramique & séquence fondamentale
 - Carte postale
 - ➔ Application : exemples de cartes postales
- **Principe n° 2 : Apprendre le Vocabulaire**
 - Présentation générale
- **Principe n° 3 : Apprendre à cultiver la mémoire du lieu**
 - vidéos à venir
- **Principe n° 4 : Apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire**
 - vidéos à venir
- **Principe n° 5 : Apprendre à communiquer**
 - Le Référentiel pour la qualité du cadre de vie
 - La Fiche de présentation

Principe n°1
Apprendre à regarder

- 1 - La représentation de l'espace
- 2 - La fenêtre Urbaine
- 3 - Séquence visuelle linéaire
- 4 - Séquence panoramique & séquence fondamentale
- 5 - La Carte postale

Séminaire ROBERT AUZELLE

0:07 / 6:28

Séminaire
ROBERT AUZELLE *association reconnue d'utilité publique*

arturbain.fr *pour la promotion de l'Art urbain*

accueil | présentation | prix national | concours international | vocabulaire | e-learning | bourses Master

publications | sensibilisation | membres | contact

- Publications Certu
- Articles de presse
- Conférences
- Expositions
- **Vidéos**
- Artistes de l'Art urbain

VIDEOS

Robert Auzelle & le Séminaire

- ▣ Présentation de l'association pour l'Art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle
- ▣ Inauguration de la rue Robert Auzelle
- ▣ Robert Auzelle et Coulommiers
- ▣ L'enseignement de Robert Auzelle
- ▣ Les 25 ans du Séminaire Robert Auzelle

Bilan n / Programme n+1

- ▣ Bilan 2011 et programme 2012



Thèmes annuels

→ 2011 : "Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain"

- ▣ Prix National arturbain.fr 2011
- ▣ Concours International 2012
- ▣ Rencontres entre les professions du cadre de vie
- ▣ Synthèse
- ▣ Présentation de l'ouvrage "Ambiances, densités urbaines Et développement durable" de Elisabeth Pélegrin-Genel, présidente d'Archinov et François Pélegrin, président d'honneur de l'Unsa.

→ 2010 : "Valoriser les espaces vides oubliés"

- ▣ Prix National arturbain.fr 2010
- ▣ Concours International 2011
- ▣ Synthèse

→ 2009 : "Le centre urbain et son environnement accessibles à tous"

- ▣ Prix National arturbain.fr 2009
- ▣ Concours International 2010

→ 2008 : "Composer avec la nature, territoires intercommunaux, et petites villes"

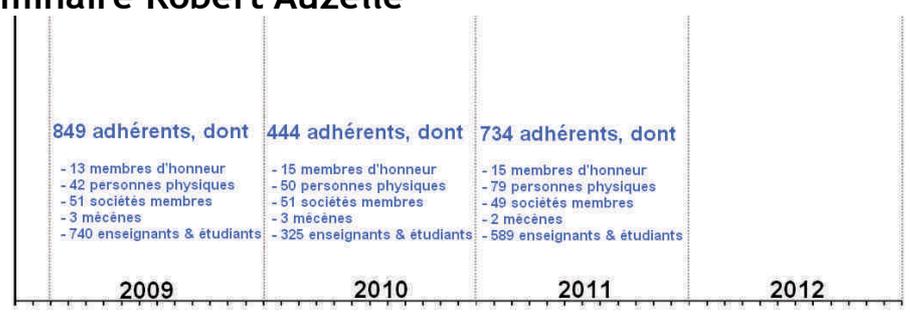
- ▣ Prix National arturbain.fr 2008
- ▣ Concours International 2009

→ 2007 : "Reconsidérer le lotissement comme ensemble urbain à mesure humaine"

- ▣ Prix National arturbain.fr 2007
- ▣ Enseignement du Prix National arturbain.fr 2007
- ▣ Enseignement du Concours International 2008 (version courte)
- ▣ Enseignement du Concours International 2008 (version longue)

Notoriété et Audimat du Séminaire Robert Auzelle

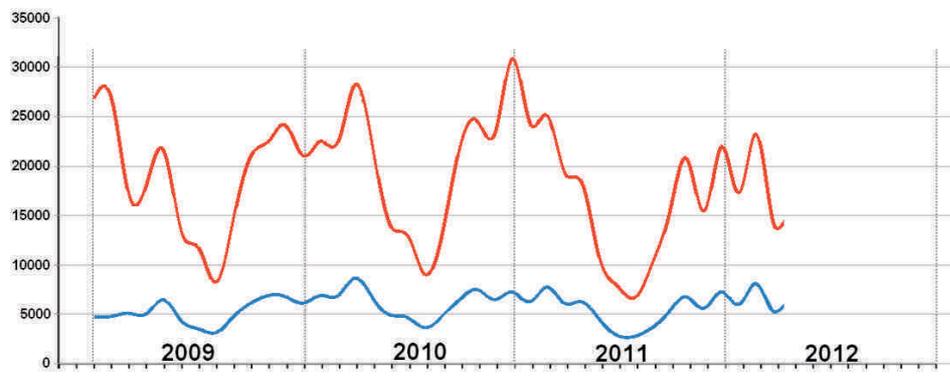
Nombres d'adhérents au Séminaire Robert Auzelle



Statistiques de visites du site Internet www.arturbain.fr

En moyenne sur la période 2009-2012 mensuellement :

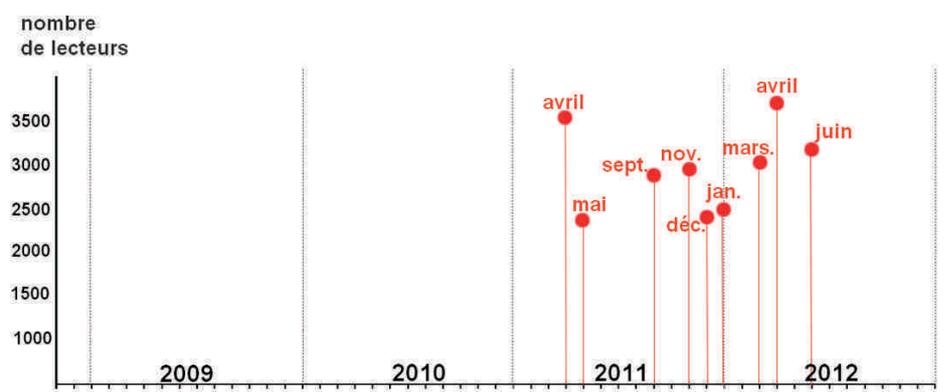
- En été : 2500 visites / mois
- En hiver : 7000 visites / mois
- En été : 9000 pages vues / mois
- En hiver : 22000 pages vues / mois



Statistiques de lecture de la Newsletter

5 Newsletters envoyées en 2011
4 Newsletters envoyées jusqu'en juin 2012

Sur environ 9.000 mails envoyés, 3.000 sont consultés en moyenne



Statistiques de consultation du "Vocabulaire français de l'Art urbain"

	2011	de janvier à juin 2012
En version pdf sur le site du Puca.....	2395 téléchargements	3036 téléchargements
En version pdf sur www.arturbain.fr.....	838 téléchargements	1132 téléchargements
En version interactive sur www.arturbain.fr.....	4611 pages vues	1879 pages vues

Remarques :

Le nombre d'adhérents au Séminaire Robert Auzelle a connu une progression en 2011 qui devrait se poursuivre en 2012.

Les statistiques de fréquentation du site Internet affichent une légère baisse au niveau du nombre de visites cependant le nombre de visiteurs uniques par mois se maintient autour de 5500 à 6000 personnes. Le nombre de visiteurs étant toujours égal aux années précédentes, nous pouvons en déduire qu'ils visitent chacun un peu moins de pages, le site étant plus accessible et son contenu mieux organisé, les visiteurs trouvent plus rapidement les informations qu'ils recherchent.

Les pics au mois d'avril dans les statistiques de lecture de la Newsletter peuvent être expliqués par l'intérêt du contenu de ce message qui annonce la mise en ligne des résultats du Concours international.

Le Vocabulaire français de l'Art urbain, fait l'objet d'une consultation croissante, tant sur le site du Séminaire que sur le site du Puca sur lequel il est également hébergé. Depuis sa mise en ligne en avril 2011, il a été téléchargé plus de 7400 fois dans sa version pdf.

Les dossiers sur l'Art urbain établis sous la direction de Robert-Max Antoni, Président-fondateur du Séminaire Robert Auzelle, Inspecteur général de l'Équipement (hon), ancien professeur de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val-de-Seine, traitent successivement des thèmes suivants :

- *L'art urbain pour la ville de demain* (2002) est publié à la suite d'un colloque à l'Académie d'Architecture. Les urbanistes des villes nouvelles de la Région Île-de-France y présentent les expériences réalisées par les établissements publics d'aménagement. Les méthodes des équipes pluridisciplinaires ont permis de définir ce que pourraient être les principes d'une éthique professionnelle ;
- *L'art urbain, dossier documentaire* (2004) comprend une bibliographie d'une centaine d'ouvrages. L'œuvre de Robert Auzelle, urbaniste attentif aux leçons du passé, inspirateur de l'association, y est exposée, ainsi que les activités pédagogiques menées par le Séminaire Robert Auzelle ;
- *Référentiel pour la qualité du cadre de vie* (2007), préfacé par Nicolas Hulot, donne, à partir des quatre-vingts opérations sélectionnées au Prix national depuis 1997, les principales références relatives à l'appréciation des qualités architecturales, sociales et environnementales d'une opération. Il est proposé comme outil, aussi bien pour les élus, les professionnels et les universitaires ;
- *Place publique, lieu de vie sociale* (2008) présente les esquisses d'une centaine d'équipes d'universitaires ressortant du Concours international par Internet. La présentation d'un projet « Avant/Après » facilite une lecture et permet d'évaluer les propositions d'améliorations apportées au cadre de vie ;
- *Reconsidérer le lotissement comme ensemble urbain à mesure humaine* (2009), préfacé par les présidents des principales organisations professionnelles du cadre de vie, réunit sur ce thème les 6 opérations du Prix national ainsi que les 22 esquisses sélectionnées au Concours international. De cette réflexion découle une « charte de l'Art urbain » à promouvoir par les CAUE.
- *Le Vocabulaire français de l'Art urbain* (2010) Partager un langage commun sur la ville. Faciliter le dialogue entre les élus, les professionnels, les universitaires. Permettre une meilleure communication avec les habitants. Telle est l'ambition du Vocabulaire français de l'Art urbain. Avec une cinquantaine de termes, plus de 500 illustrations, une importante bibliographie, cet ouvrage intéressera tous ceux qui sont concernés par les enjeux de notre cadre de vie.

Le Vocabulaire est consultable en version interactive et pdf sur www.arturbain.fr et en version pdf sur le site du Puca.

Bilan de l'Assemblée Générale

Résumé du Bilan d'activités 2011

pour l'AG du 15 02 2012 (Rapport moral et financier)

Les faits marquants

7 Janvier	Convention d'application de la convention cadre entre la DGALN et le SRA
8 Février	Assemblée générale et présentation du « Vocabulaire français de l'Art urbain » en présence de Jean-Marc Michel DGALN et Denis Grandjean, Adj. au maire de Nancy.
4 Mai	Visite à Issy-les-Moulineaux en présence de Christophe Provot, Adjoint au maire, visite de l'atelier d'urbanisme et avec Marc Landovski, architecte visite de l'opération « Sous les Arches », Prix National arturbain 2002.
26 Mai	Concours International sur le thème : « Valoriser les espaces vides oubliés ». Présentation des esquisses et remise de Bourses (4200 €) par Metalco group mécène du SRA.
27 Mai	Rencontre pédagogique avec les professeurs lauréats invités du SRA.
9 Juin	Visite à Clamart, de la Cité de la Plaine et du cimetière intercommunal, en présence du Philippe Kaltenbach, Sénateur -Maire et de Catherine Bergeal, Sous-directrice à la DGALN et Françoise Weets, Architecte de Bâtiments de France.
23 Juin	Académie d'Architecture : présentation du « Vocabulaire français de l'Art urbain » en présence du Président Franck Hammoutène.
28 Sept.	Rencontre avec les organisations professionnelles du Cadre de vie sur le thème 2011 « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain? » animée par Thierry Paquot de la revue Urbanisme, en présence de Emmanuel Raoul Secrétaire Permanent du PUCA, de Thierry Lemoine Sous-directeur de l'Aménagement Durable (DGALN). Clôture par Alain Lecomte, Président de section du CGEDD.
15 / 16 Oct.	Journée du livre organisée par l'Association des membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA) présentation du « Vocabulaire français de l'Art urbain » à Rocamadour.
30 Nov.	Prix National arturbain.fr sur le thème « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain? » présentation de 6 opérations exemplaires : Nantes (PRIX), Auxerre (qualité architecturale), La Garenne-Colombes (qualité de la vie sociale), Vert-Saint-Denis (respect de l'environnement), Chauconin-Neufmontiers (meilleure communication) et Clamart classé hors Concours. Remise de 8 bourses de l'Art urbain (4000 €) aux étudiants diplômés de Master par nos mécènes ADPI et Métalco group. Clôture par Louis-Michel Sanche Secrétaire général du CGEDD.

Les Résultats : plus d'activités...

Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois : les 12 Janvier, 8 Février, 30 Mars, 15 Juin, 14 Septembre, 16 Novembre.

Composition du CA : RM. Antoni - Président, Ch. Levasseur, A. Lavoisier, F. Le Doré – Vice-Présidents, JH. Bord - Trésorier, M. Albert, E. Berger, Ch. Deuré, M. Golub, L. Moutard, F. Oriol, JP. Perrin, R. Peylet, P. Sanson, V. Taboada, A. Vaspert, G. Vauzeilles.

Membres : 734 (94 pers. Physiques / 51 sociétés dont 2 mécènes / 589 professeurs étudiants participants dispensés de cotisation).

Art urbain Info : a été adressée 6 fois à 8000 internautes.

Consultation du site Internet : 6000 visiteurs uniques (50% France) 185000 pages visitées (léger tassement).

Budget exécuté 2011 : Recettes 76000 € /Dépenses 66000 €. Nota : Le montant valorisé du « Compte de bénévolat » est très largement supérieur au montant valorisé des moyens mis à disposition par le MEDDTL.

Dépenses par activités :

Fonctionnement : 16000 €/ Stages : 2000 €/ Concours : 21000 € / Prix : 14000 € / Com : 7500 € / Bourses PFE : 5500 €

Les Remarques: ... avec une meilleure productivité

1/ Thématique annuelle en accord avec le Grenelle confirmée ; cette formule diffuse la pédagogie de l'Art urbain.

2/ Concours : 140 projets rendus de plus de 20 pays, 29 esquisses sélectionnées, dont 8 retenues par le Jury Internet.

Gain de productivité (envois des esquisses par mail/économie de film). Modalités d'hébergement et d'accueil des professeurs mieux adaptées (nuitée forfaitaire 100 €). Présentation orale des esquisses lauréates en 2 minutes. Participation de Olivier Mourareau, AUE de la DGALN au Comité de sélection. Participation de 3 professeurs correspondants pour donner des conférences en 2012 dans les ENSA.

3/ Vocabulaire : Edition Certu épuisée. Impression par l'imprimerie du ministère pour diffusion gracieuse aux enseignants. A donné lieu à de nouvelles adhésions de membres, par remise gracieuse. 200 consultations mensuelles sur le site Internet du PUCA. Bien accueilli lors des présentations. Contact avec l'Education Nationale grâce au Cabinet du Secrétaire d'Etat de Benoist Apparu. Recherche d'un éditeur en 2012, pour une meilleure diffusion notamment auprès des collèges.

4/ Visites de villes : Nouvelle action réussie; sont prévues en 2012 Aéroports de Paris et Les Herbiers.

5/ Rencontre avec les professions du Cadre de vie : Nouvelle action réussie, avec un DVD de restitution des interventions et un article de 16 pages dans la revue Urbanisme de Nov/Dec. 500 exemplaires, grâce au partenariat avec le PUCA et la DGALN. A refaire en 2012 sur le thème « **Quartiers écologiques en lien avec le réseau Nature** ».

6/ Prix National : Promotion de Clamart pour un classement au titre de l'UNESCO. Avec un film « arturbain.tv » de l'ensemble des interventions sur les villes sélectionnées. La coordination des visites, des fiches et l'accompagnement des interventions réussis par Aude Vaspert. Félicitations pour la détection des opérations à L. Moutard, Ch. Deuré, Ch. Levasseur et E. Berger. Mise en scène (6 tables rondes, tapis rouge, à l'Arche) réussie avec E. Jourdain de SPSSI.

7/ Mécenat : La CEGI n'a pas prolongé, Métalco Group a abondé à la hauteur de 20000 € et ADPI a maintenu 15000 €. D'autres mécènes sont envisagés pour 2012 : le Crédit Mutuel et la Société Philips.

8/ Remerciements du Cabinet du Secrétaire d'Etat pour la note sur « l'urbanisme de projet partage les valeurs de l'Art urbain ».

9/ Note de Bilan de la Convention du SRA avec la DGALN adressée le 07-12-2011 à Jean-Marc Michel DGALN.

10/ Pour l'AG du 15 Février, 3 sortants : RM. Antoni, Ch. Levasseur, G. Vauzeilles à renouveler : 6 postes peuvent être à pourvoir au CA (jusqu'à 20 membres). Candidatures des membres à adresser au Président.

Convention SRA / DGALN

**Convention d'application de la convention-cadre passée entre
le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
et l'Association pour la promotion de l'Art urbain dite "Séminaire Robert Auzelle"
pour la mise en œuvre d'activités pédagogiques dans le domaine de l'Art urbain
et du "Grenelle 2 de l'Environnement"**

Il a été convenu entre :

Le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement représenté par Jean-Marc Michel, Directeur général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature.

et

L'association reconnue d'utilité publique pour la promotion de l'art urbain dite : « Séminaire Robert-Auzelle » représentée par Robert-Max Antoni, son Président

En application de la convention-cadre visée ci-dessus, l'action de l'association dite « Séminaire Robert Auzelle » et ses objectifs pour 2011 et 2012 s'inscriront dans la mise en œuvre de la politique du « Grenelle 2 » de l'environnement. Le SRA s'associera notamment à la promotion d'actions innovantes menées par la DGALN : lutte contre l'étalement urbain, réflexion sur la densité et la qualité de la vie urbaine, mise en œuvre d'une gouvernance adaptée et mise en valeur du patrimoine naturel et urbain.

Article 1

Le ministère de l'écologie, du développement durable des transports et du logement

- ❖ Est associé à la définition du thème annuel qui préside au déroulement des manifestations publiques (le Prix National et le Concours International)
- ❖ Participe au comité de sélection des esquisses du Concours International
- ❖ Associe, en tant que de besoin, le SRA aux actions relatives aux politiques publiques en faveur des éco-quartiers, du développement durable des petites villes et de leur environnement intercommunal, de l'amélioration du cadre de vie et aux réflexions autour de l'urbanisme de projet.

Article 2

L'Association pour la promotion de l'Art urbain, conformément à ses statuts, rendra compte annuellement au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, de la réalisation de ses objectifs. L'association aura comme point de contact au sein de la DGALN, le Sous-Directeur de l'Aménagement durable.

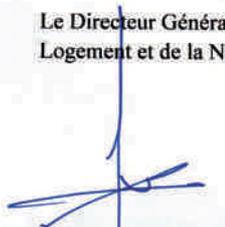
Art 3

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée d'une année renouvelable une fois jusqu'au 31 décembre 2012.

Fait à Paris - 7 JAN. 2011

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur Général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature



Jean-Marc MICHEL

Pour l'association dite :

« Séminaire Robert Auzelle »

Le Président



Robert-Max Antoni

Bilan SRA / DGALN

RMA 6 12 2011

Objet : Bilan 2011
Convention DGALN/SRA
PJ : Revue Urbanisme dec 2011
« Sur l'étalement Urbain »



Association loi 1901
Reconnue d'utilité publique

La défense, 07 décembre 2011

Note pour **Jean- Marc Michel**
Directeur général de la DGALN
à l'attention de **Thierry Lemoine**
Sous Directeur de l'Aménagement durable

*En application de la convention -cadre visée ci-dessus, l'action de l'association dite « Séminaire Robert Auzelle » et ses objectifs pour 2011 et 2012 s'inscriront dans la mise œuvre de la politique du « Grenelle 2 » de l'environnement. Le SRA s'associera notamment à la promotion d'actions innovantes menées par la DGALN : **lutte contre l'étalement urbain**, réflexion sur la densité et la qualité de la vie urbaine, mise en œuvre d'une gouvernance adaptée et mise en valeur du patrimoine naturel et urbain.*
(extrait de la convention)

Conformément à la convention entre le MEDDTL et le SRA du 7 Janvier 2011, la présente note rend compte de la réalisation des objectifs pour l'année 2011 et s'inscrit dans la préparation de l'année 2012

En conséquence le thème de l'année 2011 a été :
« **Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain** »

1) Le Prix National en 2011:

Cette manifestation s'est déroulée le 30 novembre; elle a donné lieu à la présentation de 6 opérations exemplaires illustrant le thème , en présence des maires des villes concernées et de Louis-Michel Sanche Secrétaire général du CGEDD (Cf communiqué , site Internet et articles dans le Moniteur et la revue Urbanisme).

2) Le Concours international en 2011/2012:

La manifestation du 26 mai 2011 portait sur le thème lancé en 2010
« valoriser les espaces vides oubliés ».

Le Sous -directeur de l'Aménagement durable, était représenté par Olivier Mourareau, Architecte et Urbaniste de l'État, au Comité de sélection des équipes présentant le concours.

C'est en 2012 que se déroulera la manifestation de présentation des esquisses du Concours international portant sur le thème 2011.

3) La Rencontre des organisations professionnelles du cadre de vie:

Il s'agit d' une première du genre. Elle a permis aux professionnels de se rencontrer et d'apporter leurs contributions aux objectifs du Grenelle sur le thème.

La présence de Emmanuel Raoul Secrétaire Général du PUCA , de Thierry Lemoine Sous-directeur de l' Aménagement durable /DGALN ainsi que de Alain Lecomte Président de section du CGEDD a fait également état des actions engagées par le MEDDTL. La publication des actes dans la revue Urbanisme(Cf revue de Nov/Déc ci-jointe) et un CDrom des interventions contribuent à améliorer la connaissance sur le thème. Ce document avec les contributions du Prix national constitueront un outil pédagogique aux universitaires participant au concours international.

Par ailleurs d'autres actions ont été menées concernant le soutien à la politique du Grenelle de l'environnement :

La mise en valeur du patrimoine naturel et urbain:

La Cité de la Plaine et le cimetière intercommunal de Clamart ont été présentés lors d'une rencontre suivie d'une visite à Clamart le 09 juin 2011 en présence de Catherine Bergeal Sous-directrice de l'amélioration du cadre de vie /DGALN(cf actes de la rencontre)

Par ailleurs, la présentation de l'opération de la Cité de la Plaine au titre du Prix National 2011, complète l'engagement de la Ville de Clamart dans une démarche visant à faire reconnaître cet ensemble au titre du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Vocabulaire français de l'Art urbain:

La demande de diffusion de cet ouvrage auprès du Ministre de l'Éducation Nationale à l'attention des professeurs des collèges a été soutenue par le Cabinet du Secrétaire d'État ; elle est actuellement à l'étude dans le service concerné .

Le compte-rendu de ces activités figurent sur le site Internet www.arturbain.fr.

Il a fait l'objet d'une information par courrier électronique, adressé périodiquement en fonction des événements durant l'année 2011.

En conclusion :

Le projet de rapport moral et financier 2011 sur l'ensemble des activités pédagogiques du SRA complètera ce compte- rendu, il sera présenté au MEDDTL avant l'AG statutaire prévue le 15 février 2012.

Pour 2012, la définition du thème annuel et l'établissement du programme prévisionnel d'activités du SRA conduiront à rencontrer les responsables des services concernés, notamment le Sous Directeur de l'aménagement durable.

Robert-Max Antoni
Président

Copie : Valérie COCOZZA, Chef de cabinet de la Ministre de l'Écologie
Fabien METAYER Chef de cabinet du Secrétaire d'état au logement
Étienne CREPON Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Stéphanie DUPUY-LYON Sous-Directrice de la qualité du cadre de vie
Emmanuel RAOUL Secrétaire général de PUCA
Louis- Michel SANCHE Secrétaire général du CGEDD
Alain LECOMTE Président de section CGEDD
Catherine BERGEAL Conseil auprès du DGALN



Association loi 1901
Reconnue d'utilité publique

Contribution pour le Grenelle de l'Environnement de l'Association pour l'Art urbain

Des valeurs à promouvoir

L'éthique du cadre de vie des professionnels de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre peut trouver place dans l'enseignement supérieur. Ainsi les futurs professionnels pourront apprendre à situer leurs actes dans le respect des droits de la personne humaine et des impératifs écologiques.

Un module de sensibilisation à *l'éthique du cadre de vie* dans les programmes de Master donnera une transversalité aux cultures professionnelles.

A terme, se constituera une autorité morale et technique dans le domaine du cadre de vie.

Un enjeu territorial

Les petites villes et les communautés de communes, où la qualité de la vie présente un fort potentiel avec la nature et le patrimoine, sont des territoires où urbanité et ruralité pourront se conjuguer dans le respect des impératifs écologiques.

Une action de développement durable dans ces territoires offrira une alternative à la concentration urbaine des grandes agglomérations.

**L'Association pour l'Art urbain milite pour infuser l' « attitude Art urbain »
et
propose comme guide commun aux élus et professionnels l'ouvrage
« Référentiel pour la qualité du cadre de vie ».**

* *
*

Définition de l'Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle:

« Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement ».

Correspondance à adresser au Président du Séminaire Robert Auzelle – Arche de la Défense – 92055 – LA DEFENSE cedex

Tél. : + 33 (0) 1 40 81 71 35 - Fax : + 33 (0) 1 40 81 73 90 – mail : arturbain@i-carre.net - Site : www.arturbain.fr

Règlement général du « Prix National arturbain.fr » 2012

Art 0 : Le thème

Quartiers écologiques en lien avec un « réseau Nature »

Après avoir apporté des contributions sur les thèmes : « Valoriser les espaces vides oubliés » en 2010 et « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain? » en 2011, le Séminaire Robert Auzelle propose le thème 2012 :

« Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature »

Les esquisses du Concours international et les opérations exemplaires du Prix National 2012 s'inscriront ainsi dans - ce que l'on appelle en France - *le Grenelle de l'Environnement*.

Ecoquartiers, Ecocités, Trames vertes et bleues font partie des actions emblématiques du Grenelle.

« ...l'écologie est par excellence une science pluridisciplinaire; comme l'urbanisme; et, bien entendu, les champs de ces deux sciences interfèrent. Il serait vain de codifier leurs relations : affaire de pratique, pour l'écologie comme pour l'urbanisme, la hiérarchie qui s'impose entre les diverses disciplines qui les constituent ou les enrichissent dépend des circonstances et des problèmes à résoudre qui, toujours, s'inscrivent en un lieu particulier... »

Dans « Clefs pour l'urbanisme », p. 51, ce propos de Robert Auzelle ouvre la voie à une conception nouvelle d'agglomération où « la nature ordinaire » est prise en compte dans un « réseau de corridors écologiques » reliant les espaces libres et naturels privilégiant, sans solution de continuité, la biodiversité. Par bien des points l'ensemble urbain de la *Cité de la Plaine et du Cimetière de Clamart*, réalisé par l'équipe de Robert Auzelle, illustre pour l'époque un rapport intelligent avec la Nature. En précurseur il est, 60 ans après, rejoint en 2007 par Nicolas Hulot, notamment dans la préface de « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » du Séminaire Robert Auzelle.

Dans cet état d'esprit, en tirant parti des contributions apportées par les élus, professionnels et universitaires, sur les thèmes de 2010 et de 2011, le thème de 2012 **Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature** s'inscrit dans la pratique de l'espace adapté à un mode de vie voulu par l'habitant et respectueux du monde vivant. Il pourra se décliner dans un quartier ancien comme dans la création d'un quartier nouveau, en tenant compte de :

- la recherche d'économie d'espace
- le recours aux énergies renouvelables
- le recyclage des déchets, l'usage de matériaux locaux durables
- la limitation des véhicules individuels et de leur stationnement en surface
- l'introduction d'une mixité de fonctions, rapprochant habitat /travail/ services
- l'orientation des bâtiments selon le climat, la géographie du lieu...

Les opérations exemplaires du Prix National et les esquisses du Concours international devront prendre en compte ces objectifs et évaluer le cadre de vie au regard des trois critères : **qualité architecturale**, **qualité de la vie sociale** et **respect de l'environnement**.

Pour plus d'information, consultez www.arturbain.fr.

Bibliographie indicative :

- Ministère de l'écologie, du développement, durable, des transports et du logement <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- AUZELLE, Robert, *Clefs pour l'Urbanisme*, éd. Seghers, 1971
- Séminaire Robert Auzelle, sous la direction de Robert-Max ANTONI, *Référentiel pour la qualité du cadre de vie*, éd. Certu, 2007.
- HULOT, Nicolas, *Pour un pacte écologique*, 2006.
- Ian-L. MAC HARG, *Design with Nature*, The Natural History Press, 1969

Art 1 : L'organisateur

L'association pour la promotion de l'Art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), organise le « Prix National arturbain.fr » marque déposée. Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre d'opérations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différend.

Art 2 : L'objet:

Le Prix National arturbain.fr, placé sous le haut patronage de la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a pour but de faire connaître au public des opérations exemplaires déjà réalisées, relevant du thème de l'année, améliorant le cadre de vie et illustrant la définition de l'Art urbain. Sont en priorité concernées les opérations situées dans les territoires des petites villes, des communautés de communes ou syndicats intercommunaux.

Art 3 : Les participants et les modalités de candidature :

La candidature est ouverte aux collectivités territoriales et organismes privés ou publics d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme. Les candidats proposent une opération par courrier (adressé au Président du SRA), en indiquant le nom du correspondant.

Les candidats retenus adhèrent à l'association. Le montant de leur participation est fixé à 500 €.

Pour les collectivités de moins de 1000 habitants et les associations, le montant de la participation est arrêté en accord avec le Séminaire Robert Auzelle.

Cette participation permet d'alléger la charge de l'organisation du Prix. Elle permet également aux élus et aux personnels des collectivités, organismes et associations de participer gratuitement aux actions de formation et de sensibilisation à l'Art urbain organisées par le Séminaire.

Art 4 : Le calendrier et la préparation de la manifestation:

Mars/octobre : Consultation publique et réception des candidatures avant le 14 juillet 2012.

Visites des opérations pressenties par un comité d'experts choisis par le SRA, puis sélection des opérations.

Préparation des fiches et des diaporamas de présentation des opérations sélectionnées en liaison avec l'association.

Mardi 27 novembre : Présentation publique des opérations à l'Arche de la Défense et remise des distinctions.

Art 5 : Les modalités de vote du jury et du vote du public:

5.1 Le jury est composé des élus des collectivités et représentants d'organismes privés ou publics participants. Chaque élu et représentant d'organisme attribuent une note aux opérations sélectionnées autres que la sienne concernant les trois critères de la définition de l'Art urbain.

5.2- Les distinctions, « Prix National et Mentions », sont décernées en fonction du classement.

5.3-« La Meilleure communication » est décernée par le public.

Art. 6 : La propriété et l'exploitation des opérations présentées au « Prix National arturbain.fr ».

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les opérations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

Renseignements: site : www.arturbain.fr, tél : 01 40 81 71 35, Fax : 01 40 81 73 90

Mail : vaspart.aude@numericable.fr

Adresse postale : Monsieur le Président du Séminaire Robert Auzelle - Prix National arturbain.fr, Arche de la Défense 93 055 LA DEFENSE cedex

Règlement du Concours International arturbain.fr 2012

Règlement du Concours International arturbain.fr 21^{ème} session, 2012/2013 sur le thème Quartiers écologiques en lien avec un « réseau Nature »

Article 0 : THEME IMPOSE

Après avoir apporté des contributions sur les thèmes : « Valoriser les espaces vides oubliés » en 2010 et « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain? » en 2011, le Séminaire Robert Auzelle propose le thème 2012 :

« Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature »

Les esquisses du Concours international et les opérations exemplaires du Prix National 2012 s'inscriront ainsi dans - ce que l'on appelle en France - *le Grenelle de l'Environnement*.

Ecoquartiers, Ecocités, Trames vertes et bleues font partie des actions emblématiques du Grenelle.

« ...l'écologie est par excellence une science pluridisciplinaire; comme l'urbanisme; et, bien entendu, les champs de ces deux sciences interfèrent. Il serait vain de codifier leurs relations : affaire de pratique, pour l'écologie comme pour l'urbanisme, la hiérarchie qui s'impose entre les diverses disciplines qui les constituent ou les enrichissent dépend des circonstances et des problèmes à résoudre qui, toujours, s'inscrivent en un lieu particulier... » .

Dans « Clefs pour l'urbanisme », p. 51, ce propos de Robert Auzelle ouvre la voie à une conception nouvelle d'agglomération où « la nature ordinaire » est prise en compte dans un « réseau de corridors écologiques » reliant les espaces libres et naturels privilégiant, sans solution de continuité, la biodiversité. Par bien des points l'ensemble urbain de la *Cité de la Plaine et du Cimetière de Clamart*, réalisé par l'équipe de Robert Auzelle, illustre pour l'époque un rapport intelligent avec la Nature. En précurseur il est, 60 ans après, rejoint en 2007 par Nicolas Hulot, notamment dans la préface de « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » du Séminaire Robert Auzelle.

Dans cet état d'esprit, en tirant parti des contributions apportées par les élus, professionnels et universitaires, sur les thèmes de 2010 et de 2011, le thème de 2012 **Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature** s'inscrit dans la pratique de l'espace adapté à un mode de vie voulu par l'habitant et respectueux du monde vivant. Il pourra se décliner dans un quartier ancien comme dans la création d'un quartier nouveau, en tenant compte de :

- o la recherche d'économie d'espace
- o le recours aux énergies renouvelables
- o le recyclage des déchets, l'usage de matériaux locaux durables
- o la limitation des véhicules individuels et de leur stationnement en surface
- o l'introduction d'une mixité de fonctions, rapprochant habitat /travail/ services
- o l'orientation des bâtiments selon le climat, la géographie du lieu...

La relation entre les territoires à diverses échelles est essentielle.

Les opérations exemplaires du Prix National et les esquisses du Concours international devront prendre en compte ces objectifs et évaluer le cadre de vie au regard des trois critères : **qualité architecturale**, **qualité de la vie sociale** et **respect de l'environnement**.

Pour plus d'information, consultez www.arturbain.fr.

Bibliographie indicative :

- Ministère de l'écologie, du développement, durable, des transports et du logement <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- AUZELLE, Robert, *Clefs pour l'Urbanisme*, éd. Seghers, 1971
- Séminaire Robert Auzelle, sous la direction de Robert-Max ANTONI, *Référentiel pour la qualité du cadre de vie*, éd. Certu, 2007.
- HULOT, Nicolas, *Pour un pacte écologique*, 2006.
- Ian-L. MAC HARG, *Design with Nature*, The Natural History Press, 1969

Article 1 : ORGANISATEUR

L'Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), reconnue d'utilité publique, organise le « Concours international arturbain.fr » **en langue française** parrainé par le ministère chargé de l'Ecologie.

Article 2 : PARTICIPANTS et INSCRIPTION DES EQUIPES

- Le concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits à l'Université et dans les écoles d'art, d'architecture, d'ingénieur, de paysage, d'urbanisme...
- Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants du second cycle Master.
- Les participants se regroupent en équipe pluridisciplinaire, comprenant **un enseignant ou un doctorant (directeur d'étude de l'équipe) et deux ou trois étudiants. L'équipe doit relever d'au moins deux disciplines distinctes (par exemple, un enseignant urbaniste, et 2 étudiants en architecture).**
 - Chaque étudiant ne participe qu'à une seule équipe ; tout abandon d'étudiant doit être signalé.
 - **Chaque enseignant peut coordonner plusieurs équipes. Il est co-responsable avec les étudiants, de la qualité de l'esquisse :**
 - il inscrit l'équipe sur le site Internet www.arturbain.fr.
 - il veille au respect du règlement,
 - il participe au jury Internet conformément à l'article 7.3 du règlement

L'inscription vaut adhésion des étudiants et de l'enseignant au Séminaire Robert Auzelle. Elle dispense du versement de la cotisation pour 2012 et 2013.

Les directeurs des établissements d'enseignement sont invités à inscrire le Concours international dans le programme pédagogique de leur établissement.

Nota important :

1. L'enseignant ou le directeur de l'établissement peut demander la venue d'un consultant du Séminaire Robert Auzelle pour une conférence-débat.
2. Les envois seront effectués sous la responsabilité de l'enseignant coordonnateur de chaque équipe.
3. Un certificat d'attestation du rendu de l'esquisse sera délivré par le Séminaire Robert Auzelle. Ce certificat permettra d'accorder **1 à 4 crédits européens (ECTS)** à chaque étudiant de l'équipe **avec l'accord du professeur et de la commission pédagogique de l'établissement.**

Article 3 : CHOIX DU SITE

Chaque enseignant est responsable du choix du site d'étude en y associant si possible la collectivité locale concernée (villages, bourgs, petites villes, communauté de communes, établissements publics...)

Article 4 : PRESTATIONS A RESPECTER (voir « Note de recommandations » en annexe).

4.1 Respect du thème annuel :

L'esquisse devra répondre précisément au thème défini à l'article 0. La partie « avant » analysera une situation en rapport avec ce thème et la partie « après » proposera une amélioration de ce territoire au regard de ce même thème.

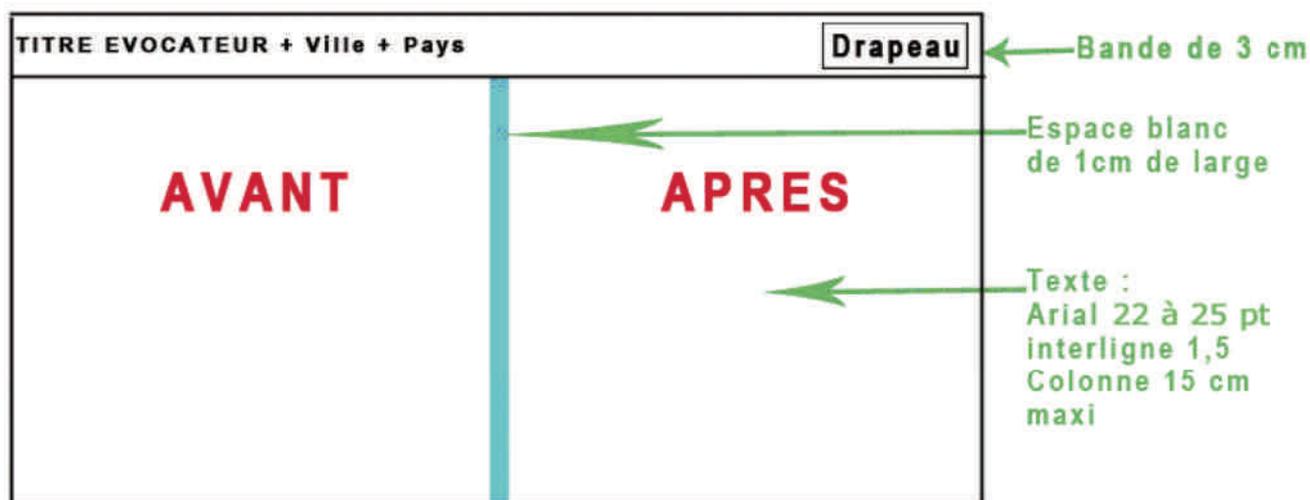
4.2 Format, mise en page, titre, présentation de l'esquisse en langue française :

L'esquisse est à rendre sur **format A1** (59,4 × 84,1 cm) mode paysage selon les modalités définies à l'article 4.4.

Elle est **composée de 2 parties égales** séparées au centre sur toute la hauteur par un espace blanc de 1 cm de large :

- la partie A2 de gauche présentera la situation **Avant** (analyse)
- la partie A2 de droite présentera la situation **Après** (proposition)

Le titre évocateur de l'esquisse figure en langue française (police Arial, 60 pts, caractère gras, majuscule) sur une **bande horizontale de 3 cm en partie supérieure** contenant aussi les noms de la ville ou de la localité, et du pays. Le drapeau du pays dont dépend l'établissement d'enseignement de l'équipe figure à droite de cette bande horizontale. **ATTENTION : l'esquisse doit être anonyme.**

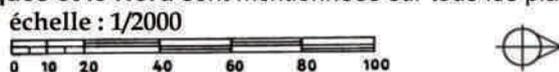


4.3 Pièces graphiques

Avant/ Analyse Situation existante	Après / Proposition Etat projeté
<ul style="list-style-type: none"> - un plan du <u>territoire</u> ou une photo aérienne à l'échelle de 1/50000^{ème}, 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème} signalera : <ul style="list-style-type: none"> ○ les éléments naturels (espaces boisés, cours d'eau, réseau nature, trames verte et bleue...), ○ les noyaux urbains (villes, bourg hameaux...) et les axes de déplacement et autres éléments structurants ... - un plan du <u>site</u> (1 à 10 Ha) à l'échelle 1/2000^{ème}, 1/1000^{ème} ou 1/500^{ème} (ou la photo aérienne) réservé au projet. - schémas, coupes, séquences visuelles... cf 4.3 <p><i>Nota : Le site choisi pour le projet sera localisé sur le plan de territoire par un cadre ou par une colorisation superposée.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - un plan <u>d'aménagement</u> à la même échelle (1/50000^{ème}, 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème}) faisant figurer les dispositifs mis en place, - un plan masse du projet proposé à la même échelle (1/2000^{ème}, 1/1000^{ème} ou 1/500^{ème}) avec le programme. - schémas, coupes, séquences visuelles... en correspondance avec l'analyse.

4.4 Mode de représentation : les normes de présentation données par le présent règlement sont obligatoires. Elles facilitent la lisibilité de l'esquisse

- Le **mode de représentation** de l'espace est indiqué dans le *Vocabulaire français de l'Art urbain* (trame foncière, séquence visuelle, repère, fenêtre urbaine, plan de masse, plan de paysage...);
- Les **échelles graphiques et le Nord** sont mentionnées sur tous les plans comme ci-dessous :



- Les **plans, coupes et façades** à la même échelle seront en correspondance (plan/coupe ou plan/façade).
- Les vues des « **séquences visuelles** » Avant/Après sont **impérativement repérées** (numérotées et matérialisées par un angle de vue : ● ◀) sur les plans correspondants pour une lecture plan/vue;
- Les **textes** apparaissent sur **fond blanc** pour faciliter la lecture, et n'excèdent pas 1000 caractères pour l'ensemble de l'esquisse. Ils sont écrits en colonne de 15 cm de large. La police est du Arial 22 à 25 points, interligne 1,5.
- Les **éléments existants** dans la partie Avant, et conservés dans la partie Après, seront **représentés à l'identique**.
- Un **code couleur simple** sera indiqué en légende des plans.

4.5 Présentation des qualités de la proposition :

- La proposition (partie Après) sera décrite **OBLIGATOIREMENT** selon les trois critères de la définition de l'Art urbain :

- **Qualité architecturale**
- **Qualité de la vie sociale**
- **Respect de l'environnement**

- Une vue de la proposition illustrera le titre évocateur sur l'esquisse.

Le [Référentiel sur la qualité du cadre de vie](#) (cf. résumé sur www.arturbain.fr) servira de guide aux équipes pour décrire leur proposition, et aux enseignants pour procéder à la notation des esquisses ; des exemple de description d'opération suivant les 3 critères sont disponible sur www.arturbain.fr à la rubrique « Prix national » ou sur les liens ci-après : [exemple 1](#), [exemple 2](#), [exemple 3](#)

Article 5 : MODALITES D'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'envoi numérique du dossier de candidature s'effectue par une **plateforme de téléchargement** de type « YouSendIt », à l'adresse email : arturbain.ciau@gmail.com.

Les 3 fichiers du dossier sont les suivants :

- Un fichier PDF avec le titre de l'esquisse, le nom de l'enseignant, son adresse email, et son numéro de téléphone, les noms et prénoms des étudiants, le nom de l'établissement d'enseignement ;
- Un fichier JPG au format A1 (59,4 x 84,1 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 9933 x 7016 pixels, enregistré sous le nom : *titre_du_projet_a1.jpg*, en langue française;
- Un fichier JPG au format A4 (21 x 29,7 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 1752 x 2480 pixels, enregistré sous le nom : *titre_du_projet_a4.jpg*, en langue française;

Article 6 : DEROULEMENT DU CONCOURS

- Période d'inscription des équipes sur Internet du 1^{er} septembre 2012 au 7 février 2013
- **Date limite de réception des esquisses : lundi 3 mars 2013 à minuit, heure locale**
- Comité technique et Comité de sélection en mars 2013
- Publication sur Internet des esquisses sélectionnées fin mars 2013
- Remise des Prix à Paris, et Exposition : **jeudi 23 mai 2013**
- Réunion pédagogique avec les enseignants : **vendredi 24 mai 2013**

Article 7 : COMITE TECHNIQUE, COMITE DE SELECTION ET JURY INTERNET

7.1 Le comité technique du SRA examine et transmet au comité de sélection les esquisses en indiquant :

- celles qui **ne respectent pas les dispositions du règlement et pouvant être mises hors de concours**.
- celles dont la **lisibilité** et la **pertinence dans le respect du thème** rendent difficile la communication des idées.

7.2 Le comité de sélection composé de professionnels experts (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, plasticiens, paysagistes...), examine toutes les esquisses. Il retient unanimement une sélection qu'il estime exemplaire.

7.3 Le jury Internet est souverain. Il est constitué par les enseignants ayant rendu une ou plusieurs esquisses. Chaque enseignant du jury est invité à évaluer les esquisses sur www.arturbain.fr. Il attribue à chaque esquisse sélectionnée (à l'exception de celles auxquelles il a participé) **1 point (note minimale), 2 points, ou 3 points (note maximale) pour chacun des trois critères :**

- **qualité architecturale**
- **qualité de la vie sociale**
- **respect de l'environnement**

Après la transmission des votes des enseignants au Séminaire Robert Auzelle, le classement des esquisses sélectionnées s'effectue en additionnant les points.

Article 8 : PRIX ET MENTIONS (dotation de Bourses de l'Art urbain)

- Le « **Prix international arturbain.fr** » (1 500 €) est attribué à l'esquisse qui obtient le maximum de points au classement général.
- Les **trois « mentions »** (500 € chacune) « qualité architecturale », « qualité de la vie sociale », et « respect de l'environnement » sont attribuées aux esquisses qui ont respectivement obtenu le maximum de points dans chacun des trois critères. En cas d'ex æquo, le classement général départagera les esquisses.
- Des mentions spéciales (300 € chacune) peuvent être attribuées au regard du classement.

Nota 1 : la remise des bourses sera effectuée le jour de la remise des prix, en mains propres au professeur responsable de l'équipe lauréate ou à son représentant dûment mandaté ; à défaut, la bourse ne pourra être perçue.

Nota 2 : les établissements d'enseignement sont invités à participer à la prise en charge des frais des étudiants et enseignants lauréats.

Article 9 : RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET COMMUNICATION

9.1 Propriété intellectuelle et artistique :

Les participants restent propriétaires des esquisses soumises au concours et de leurs droits d'exploitation. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les esquisses proposées ainsi que le nom et la photographie des participants au concours, dans le but d'organiser des actions de relations publiques ou d'information dont il sera seul juge.

Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser les travaux des équipes doit adresser une demande à l'organisateur.

9.2 Responsabilité des organisateurs :

L'organisateur se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

9.3 Interprétation du règlement :

Le règlement du concours est consultable sur www.arturbain.fr

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

9.4 Communication :

- le **site Internet** www.arturbain.fr fera figurer les esquisses lauréates avec les noms de leur auteurs et leur classement,
- la **publicité sur les résultats du Concours international** pour des publications sera adressée aux principaux journaux professionnels des pays concernés pour faire connaître les esquisses des lauréats,
- un **DVD** sur le thème et les résultats du Concours international sera réalisé à des fins pédagogiques,
- Une **exposition** des esquisses sélectionnées pourra être organisée en accord avec l'organisateur.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à
arturbain.ciau@gmail.com

ou

S.R.A. Grande Arche– 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX
tél. : 01.40.81.71.35– Fax : 01.40.81.73.90

Note de recommandations aux équipes

Chaque année, des esquisses sont mises « hors de concours » pour non respect du règlement.

A titre d'exemple, figure ci-dessous une esquisse primée au Concours 2010-2011. Veillez au respect du règlement.

Le non respect d'un seul de ces critères entraîne la disqualification de l'esquisse :

1. équipe pluridisciplinaire (par exemple un étudiant en architecture et un en urbanisme, ou un professeur urbaniste, un étudiant ingénieur et un étudiant paysagiste)
2. présentation au format A1 horizontal
3. séparation en deux parties A2 : « avant » à gauche, « après » à droite
4. plan à l'échelle du territoire avant ET après, en correspondance
5. plan à l'échelle du projet avant ET après, en correspondance
6. bande de « titre évocateur » en haut du format A1
7. les vues sont repérées sur les plans par une abeille et un numéro : 1 
8. sur chaque plan, le nord et l'échelle graphique sont indiqués avec les symboles de l'article 4.3
9. respectez les échelles de travail imposées par le règlement , sauf exception dûment justifiée
10. un « titre évocateur » permet de cerner le projet, le nom de la ville et du pays
11. une « vue évocatrice » (plan, perspective...), en rapport avec le titre, mise en valeur (plus grande)
12. respectez la taille des caractères et ne dépassez pas la longueur maximale du texte (1000 caractères) pour impression au format A4
13. les plans « avant » et « après » doivent être à la même échelle et si possible face à face afin que l'on comprenne facilement votre proposition.
14. présentez distinctement les principales qualités de votre esquisse selon les 3 critères du Référentiel pour la Qualité du cadre de vie (qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).

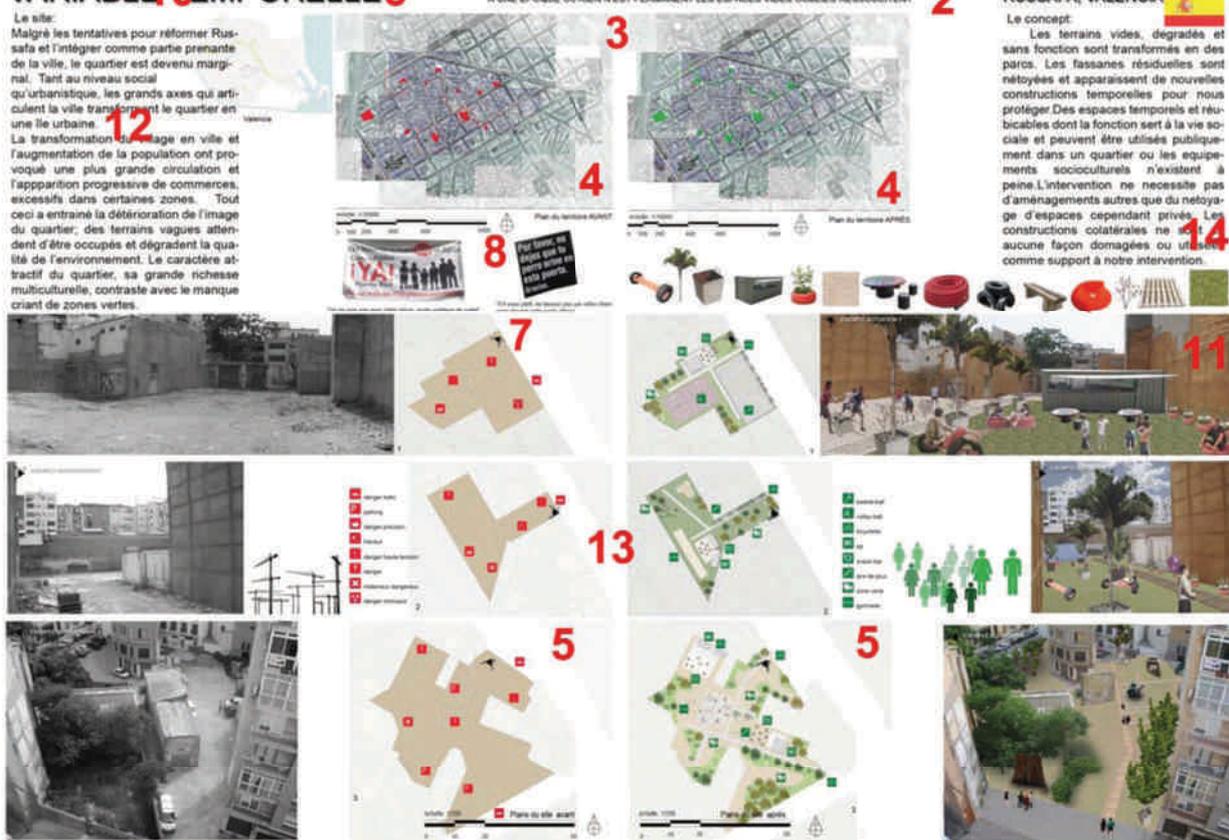
VARIABLE 10 TEMPORELLE 6

À UNE ÉPOQUE OÙ RIEN N'EST PERMANENT LES ESPACES VERTS OUBLIÉS RÉSSUSCITENT 2

RUSSAFA, VALENCIA 

Le site:
Malgré les tentatives pour réformer Russafa et l'intégrer comme partie prenante de la ville, le quartier est devenu marginal. Tant au niveau social qu'urbanistique, les grands axes qui articulent la ville transforment le quartier en une île urbaine.
La transformation du paysage en ville et l'augmentation de la population ont provoqué une plus grande circulation et l'apparition progressive de commerces, excessifs dans certaines zones. Tout ceci a entraîné la détérioration de l'image du quartier, des terrains vagues attendent d'être occupés et dégradent la qualité de l'environnement. Le caractère attractif du quartier, sa grande richesse multiculturelle, contraste avec le manque criant de zones vertes.

Le concept:
Les terrains vides, dégradés et sans fonction sont transformés en des parcs. Les façades résiduelles sont nettoyées et apparaissent de nouvelles constructions temporelles pour nous protéger. Des espaces temporels et réutilisables dont la fonction sert à la vie sociale et peuvent être utilisés publiquement dans un quartier où les équipements socioculturels n'existent à peine. L'intervention ne nécessite pas d'aménagements autres que du nettoyage d'espaces cependant privés. Les constructions cotérales ne sont aucune façon dégradées ou utilisées comme support à notre intervention.



Calendrier des activités 2012

Calendrier des activités 2012

Concours international - Prix arturbain.fr - Conférences - Sensibilisation - Conseil d'Administration

Janvier

- **Thème 2012 : "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature"**
- Rédaction du rapport moral et financier 2011
- Convocation à l'Assemblée Générale du 15 février
- **Mardi 10 : Conseil d'Administration**

Février

- **Mardi 7 : clôture des inscriptions au Concours 2012**
- **Mercredi 15 : Assemblée Générale & Thème 2012**
- **Conseil d'Administration**
- Appel à candidature du Prix National 2012
- Lancement du Concours 2012
- Appel à cotisation 2012

Mars

- **Judi 1er : rendu des esquisses du Concours 2011**
- Comité technique Concours 2011
- **Lundi 12 : Comité de sélection Concours 2011**

Avril

- **Mise en ligne des esquisses sélectionnées au Concours 2011**
- Jury internet des enseignants
- **Mardi 3 : visite Aéroports de Paris (sur réservation)**
- **Mardi 10 : Conseil d'Administration**

Mai

- **Judi 10 : Concours international 2011**
- **et bourses de l'Art urbain**
- **Vendredi 11 : Réunion pédagogique**

Juin

- **Mardi 12 : Conseil d'Administration**
- **Vendredi 22 : visite des Herbiers (sur réservation)**

Septembre

- **Mardi 18 : Conseil d'Administration**
- **Mercredi 26 : rencontre-débat avec la revue Urbanisme :**
- **"Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature"**

Octobre

- Journée de sensibilisation pour les étudiants de Master (Bourses PFE)
- Conférences Concours International sur le thème : "Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature"
- **Mise en forme des fiches Prix 2012 et préparation de la manifestation**
- Résultats de l'examen des bourses PFE

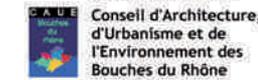
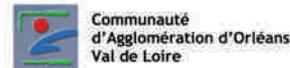
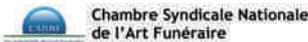
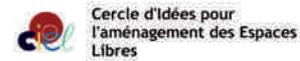
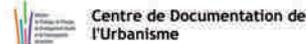
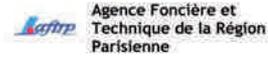
Novembre

- **Mardi 13 : Conseil d'Administration**
- **Mardi 27 novembre: Prix National Arturbain.fr 2012**
- **et bourses de l'Art urbain (PFE)**

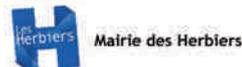
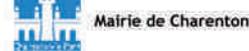
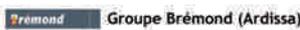
Mécènes



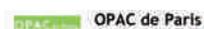
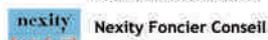
Sociétés membres



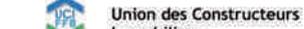
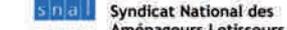
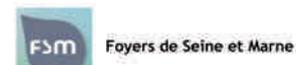
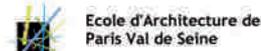
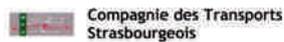
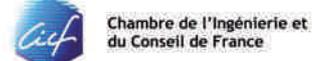
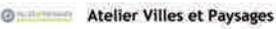
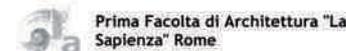
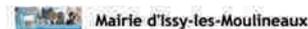
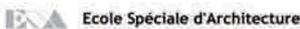
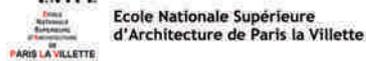
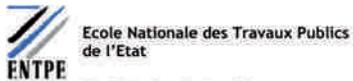
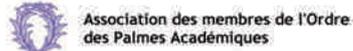
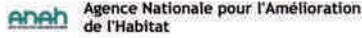
Drome Ardèche Immobilier



Maison du Tourisme de l'Eau et de l'Environnement



SETIF



Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain?

Thème de réflexion 2011-2012

Rencontre-débat, Prix National arturbain.fr et Concours International

| SUR LE THÈME DE L'ART URBAIN

■ **L'Art urbain pour les villes de demain
(villes nouvelles d'Île-de-France)**
2002, éd. Certu

■ **L'Art urbain**
Dossier documentaire
2004, éd. Certu

■ **Référentiel pour la qualité du cadre de vie**
2007, éd. Certu

■ **La place publique, lieu de vie sociale**
2008, éd. Certu

■ **Reconsidérer le lotissement
comme ensemble urbain à mesure humaine**
2009, éd. Certu

■ **Le Vocabulaire français de l'Art urbain**
2010, éd. Certu